

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18 h sous la présidence de Madame Thérèse THIERY, Maire et 1^{ère} Vice-Présidente de Lorient Agglomération.

Mme La Maire : Les mots qui doivent être les nôtres ce soir en ce début de conseil seront des mots de gravité. Nous avons déjà connu quelques conseils municipaux emprunts de solennité. Nous avons déjà eu l'occasion ici de parler des épreuves difficiles que connaît le pays avec les attentats. Aujourd'hui c'est la Ville de Strasbourg qui est touchée et évidemment nos pensées vont aux victimes et à leurs familles. Ce sont toujours des mots difficiles à prononcer tant nous mesurons la gravité et l'horreur de la situation pour ces familles. J'ai une pensée aussi pour les Elu(es) de cette ville parce que j'imagine... Voilà, et une telle épreuve en plus à quelques jours des fêtes de Noël !

Je pense qu'un hommage de nous tous est légitime et je vous propose, avant d'ouvrir le conseil municipal, un moment de recueillement et de partager ensemble une minute de silence.

L'Assemblée se lève et observe une minute de silence.

Mme La Maire : Je vous remercie.

M. BERNARD entre en séance.

Mme La Maire : Le conseil municipal de fin d'année est toujours un conseil particulier, attendu, riche en débat et en échanges et je suis sûr que celui de ce soir sera à la hauteur des précédents. Je pense en même temps qu'il est particulier concernant la gravité des événements de Strasbourg, mais aussi parce que la période que le pays traverse depuis quelques semaines est particulière. Je pense que cette crise, personne n'y est insensible et les échanges qui vont être les nôtres sûrement seront imprégnés par la situation nationale. Le constat de fond qui est celui de ce mouvement, nous le connaissons. Certaines personnes ne s'en sortent plus et le sentiment d'injustice est un sentiment qui est important et mal vécu. Cette situation n'est pas un constat nouveau, simplement le mouvement des gilets jaunes nous alerte d'une manière plus forte, plus aiguë et accentue l'urgence de la situation et donc l'urgence d'agir.

Je vous rappelle que tout est partie d'une hausse de carburant mais ce n'est pas seulement cette question, évidemment les revendications se sont élargies depuis et le débat ne s'est pas focalisé sur ce point seulement. Et d'ailleurs cela aurait été regrettable qu'il le soit, il ne s'agit pas d'opposer écologie et social. Ces événements nous amènent forcément à réfléchir comment nous, nous vivons les choses ici, comment nous en tant qu'Elu(es), comment nous, nos politiques, répondent à ces questions et comment nous sommes impactés par la crise.

En tous les cas, tout le monde sera d'accord, et en tous les cas le D.O.B. permettra de le redire, pour partager le fait qu'à Lanester et cela depuis longtemps, nous avons, et j'allais dire, presque chevillé au corps, la volonté de construire une société plus juste, plus équitable, de justice sociale et une société dans laquelle chacun a une place, dans laquelle chaque citoyen peut être un acteur à part entière de la société. Le D.O.B. va nous amener à redire que nous agissons pour un territoire de ce type équilibré, que nous agissons pour une ville qui n'exclut personne, qui prend soin de son environnement, de son avenir et qui prend soin de l'avenir des habitants. Et cela passe par un service public accessible à tous. C'est un des enjeux fort aussi de nos politiques.

Je suis convaincue quant à moi, et nous aurons l'occasion de le redire, qui dit service public, dit aussi pouvoir d'achat. C'est-à-dire un service public accessible, un service rendu aux

habitants par les collectivités, par l'Etat, c'est aussi une réponse aux problèmes du pouvoir d'achat. Encore une fois, je ne vais pas ouvrir le débat maintenant, je sais que le D.O.B. va être l'occasion de le faire et je suis sûr que les uns et les autres diront comment ils perçoivent et comment ils reçoivent les choses.

J'ajoute quand même pour informer le conseil municipal de l'actualité des gilets jaunes. Les revendications des gilets jaunes se structurent, se clarifient, le mouvement lui-même se structure. Ils semblent avancer vers la volonté d'un dialogue, qui fait écho à la parole du Président de la République lundi soir, et à leur demande, j'ai reçu hier après-midi 4 porte-paroles des gilets jaunes, présents à l'hôtel de ville.

M. Alexandre SCHEUER entre en séance.

Mme La Maire continue : J'ai eu l'occasion de leur rappeler l'importance de maintenir ici un mouvement pacifique. C'est le cas, c'est calme, nous avons connu un débordement mais qui a d'autres explications. Nous nous sommes redits collectivement combien les violences quel qu'elles soient sont graves et inadmissibles et ne rendent service à personne, ni au mouvement, ni à leurs revendications. J'ai conforté cette vision que nous souhaitons que le lieu sur lequel ils manifestent soit le plus respecté possible et les porte-paroles ont confirmé eux-mêmes la volonté qui est la leur de rester dans un mouvement citoyen et pacifique. Ils ont partagé leurs revendications, je les ai écoutées et je me suis engagée à les transmettre par écrit au Préfet et à les partager avec vous ce soir.

Les revendications qui sont les leurs, en tous les cas celles qui paraissent être, si vous permettez l'expression, en tête de toutes leurs revendications : c'est la mise en place d'assemblées citoyennes au niveau local –ils parlent de la mise en place d'assemblées citoyennes au niveau départemental, ce qu'ils souhaiteraient- et la mise en place de référendums d'initiative citoyenne, portant sur les points suivants :

- des points constituants tels que voter sur une réforme de la Constitution,
- des points abrogatoires tels que se prononcer sur le vote des Lois,
- des points révocatoires, c'est-à-dire pouvoir d'émettre un Elu de ses fonctions,
- des points législatifs, c'est-à-dire pouvoir proposer une Loi.

L'écoute d'hier, c'était un temps où ils ont parlé et où j'ai pris note de ce qu'ils évoquaient en m'engageant à vous les partager et à les écrire au Préfet.

Ce que je pense c'est qu'au-delà de cette 1^{ère} liste qui peut paraître un peu abstraite, je pense que nous aurons dans la mise en œuvre de la volonté du Président de la République, en tous les cas ce serait légitime, puisque les communes ont été identifiées comme un lieu de concertation, les Maires ont été identifiés comme les personnes qui pouvaient être « à la manœuvre » sur ce dossier, nous recevrons sûrement des consignes, des modes opératoires pour que la concertation avec les gilets jaunes et avec la population se fasse sur des thématiques retenues. A la date d'aujourd'hui, nous n'avons reçu aucune consigne de l'Etat. Si tel est le cas, nous vous en ferons état.

Pour compléter mes propos, j'ai accordé pour ce soir, à titre exceptionnel, la mise à disposition de la salle Pierre François pour qu'ils puissent tenir une assemblée générale.

Avant d'ouvrir officiellement le conseil municipal, je voulais juste vous signaler que la passerelle est arrivée sur l'espace Mandéla-Dulcie September et que me dit-on elle est très réussie. Je regarde Eric Mahé en disant cela, qui a eu quelques sueurs froides en début d'après-midi parce que le camion n'arrivait pas à prendre son virage et que nous avons cru qu'il allait bloquer la rue Marcel Sembat pendant quelques heures. Heureusement tout s'est bien terminé et c'est une note positive que je tenais à partager avec vous.

Étaient présents : Mme COCHE M. L'HENORET. LE GAL. Mmes JANIN. ANNIC. DE BRASSIER - PEYRE. M. JESTIN.

Mmes GUEGAN. MM. LE GUENNEC. NEVE. Mme GALAND. MM. MAHE. GARAUD. CILANE. FLEGEAU. Mme DUMONT. M. LE BLE. Mme HANSS. M. BERNARD. Mme LE MOEL-RAFLIK - M. IZAR. Mmes GAUDIN. Mme LE BOEDEC. MM. SCHEUER. THOUMELIN. JUMEAU. PERON

Absents excusés : Mme COCHE donne pouvoir à Mme PEYRE à la page 257

M. LE STRAT	d°	à M. PERON provisoirement
M. LE MAUR	d°	à Mme JANIN
Mme LOPEZ-LE GOFF		à LE GAL provisoirement
Mme HEMON	d°	à Mme ANNIC provisoirement
M. MUNOZ	d°	à M. IZAR
Mme GUENNEC	d°	à Mme GAUDIN

I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Patrick LE GUENNEC est désigné pour assurer cette fonction.

II – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1) Désignation d'un Secrétaire de séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour de la séance
- 3) Procès-verbal de la séance du 8 Novembre 2018

RESSOURCES

- 4) Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2019
- 5) Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal de la Ville pour l'année 2019
- 6) Décision modificative n° 2 du budget principal et des budgets annexes 2018
- 7) Admission en non-valeur sur le budget principal et les budgets annexes de la ville
- 8) Admission de créances éteintes sur le budget principal et les budgets annexes de la ville
- 9) Réaménagement d'emprunts garantis pour la Société Le Logis Breton
- 10) Vote des tarifs des Pompes Funèbres pour l'année 2019
- 11) Vote des tarifs du cimetière pour l'année 2019
- 12) Vote des tarifs de la chambre funéraire pour l'année 2019
- 13) Groupement de commande entre la Ville et le CCAS pour les accords-cadres à marchés subséquents relatifs à la fourniture et à la livraison de produits d'entretien, de consommables et de matériels de nettoyage
- 14) Appel d'offres ouvert – marché à bons de commande pour la fourniture et la livraison de carburants et de combustibles pour les besoins de la Ville
- 15) Groupement de commande pour le marché de téléphonie mobile

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- 16) Consultation sur la modification du périmètre Natura 2000 « Rivière Scorff, Forêt de Pont Calleck, Rivière Sarre »
- 17) Acquisition d'une propriété sise 18, rue Alfred de Musset, parcelle AL 638
- 18) Bilan 2018 de la campagne de ravalement et conditions de la campagne pour l'année 2019
- 19) Commercialisation d'un bien communal – Mandat de gestion confié à des agences immobilières pour Les Halles Galerie

20) Opérations de dragages d'entretien des ports de la rade de Lorient et clapage des sédiments de qualité immergeable – avis du conseil municipal

21) Avis du Conseil Municipal sur les dérogations 2019 au repos dominical

AFFAIRES SCOLAIRES

22) Restauration scolaire – tarifs 2019

ENFANCE

23) Activités Enfance - tarifs 2019

24) Ferme pédagogique de Saint-Niau – accueil d'écoles et structures éducatives extérieures - tarifs 2019

25) Séjour neige - tarifs 2019

JEUNESSE

26) Accueil de loisirs Passeports Petites Vacances - tarifs 2019

27) Centres Municipaux d'hébergement collectif Locunel et Pen Mané – tarifs 2019

AFFAIRES SOCIALES

28) Subvention exceptionnelle à l'Association JALMALV (Jusqu'à La Mort Accompagner la Vie)

CITOYENNETE

29) Validation des résultats du budget participatif 2018 et bilan du dispositif

AFFAIRES SPORTIVES

30) Halte-Nautique de St-Guénaël – barème n° 37 – tarifs 2019

31) Piscine – utilisation par les écoles extérieures - tarifs 2019

CULTURE

32) Demande de subventions au Conseil Départemental pour l'année 2019 - Atelier d'Arts Plastiques et Conservatoire à Rayonnement Communal Musique et Danse

33) Subventions de fonctionnement 2019 aux Associations Culturelles et autres établissements publics locaux

34) Tarifs 2019 de la médiathèque Elsa Triolet

Adopté à l'unanimité.

III – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2018

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 8 Novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

IV - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Rapport de M. JESTIN

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation annexé au présent bordereau,

Vu la présentation du document en Commission Ressources du 05 décembre 2018,

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : de se PRONONCER sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

M. JESTIN : Bonsoir à toutes et tous,

Ce soir au conseil municipal, je vous présente le DOB 2019. C'est un moment important, un moment où chaque groupe peut s'exprimer sur sa vision politique.

Pour l'année 2019, les dotations de l'Etat sont stables par rapport à 2018. L'objectif de l'Etat étant toujours le même : 13 milliards d'économie sur les collectivités et la baisse du nombre de fonctionnaires pendant le quinquennat.

La ville de Lanester n'est pas concernée (pour le moment) par une contractualisation avec l'Etat mais pourrait tout de même en subir les conséquences via la contractualisation de l'agglomération.

Comme je le dis tous les ans, un budget se construit sur une année certes, mais en analysant les conséquences sur les années à venir et nous gardons le même cap que les années précédentes, c'est-à-dire :

- Préserver la qualité de service due aux Lanesteriens tout en maîtrisant les frais de fonctionnement,
- rester fidèle à notre contrat de mandature. Contrat qui nous lie avec les habitants.
- Assurer un volume d'investissement important afin de favoriser l'activité économique locale.

Avant de vous commenter le document, je tiens à remercier l'ensemble des services et les élus, le service Finances, bien sûr, et plus particulièrement son Directeur, Ludovic Catros, pour le travail effectué ainsi que pour la qualité des documents remis.

SOMMAIRE

CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Sur le plan national et international.....	4
Au niveau local.....	6

EQUILIBRES FINANCIERS

Recettes de fonctionnement.....	7
Dépenses de fonctionnement	10

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Marges de manœuvre et choix budgétaires 2019	13
Choix de développement	15

ANNEXES

Annexe 1 : Rapport sur la dette	18
Annexe 2 : Budget annexe de la Cuisine Centrale	25
Annexe 3 : Budget annexe des Pompes Funèbres	26
Annexe 4 : Budget Halte Nautique	27

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet d'engager, dans le cadre du Conseil Municipal, une réflexion autour de la situation financière de la collectivité. Il doit permettre d'enrichir les échanges au sein de l'assemblée délibérante, qui aboutiront à la construction du budget de l'année à venir.

Le « DOB » doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

La mise en débat des orientations s'exerce au regard de la conjoncture nationale, de la situation économique et sociale locale et des caractéristiques budgétaires de la collectivité.

Il permettra d'établir les priorités financières de la ville au regard de son développement et de son niveau de service public. Il s'agira notamment de fixer les prévisions en termes de ressources et de dépenses qui permettront à la collectivité de fonctionner et de mobiliser des fonds pour investir.

La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) complète les règles relatives au DOB. Ainsi, elle prévoit, pour les communes de plus de 10 000 habitants, que ce rapport comporte des éléments relatifs à la composition des effectifs et à l'évolution de la masse salariale.

La loi de programmation des Finances Publiques 2018/2022 prévoit qu'à l'occasion du DOB chaque collectivité présente, dans le périmètre de son budget principal, ses objectifs d'évolution en valeur des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Les chiffres indiqués dans ce rapport sont des indications. Ils peuvent faire l'objet de modifications lors du vote du Budget Primitif.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Sur le plan national et international

Dix ans après la crise des « subprimes », la croissance économique mondiale semble être répartie. Elle apparaît comme solide et devrait selon les prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) s'établir à 3,7 % en 2018 et 2019. Pour autant, les dernières projections communiquées traduisent un risque de plafonnement de l'ensemble de l'économie mondiale et une désynchronisation des évolutions à l'intérieur même du G20. En effet, alors que la croissance était largement partagée en 2017, elle est désormais inégalement répartie et fait apparaître un décrochage plus marqué de pays tels que l'Argentine ou la Turquie.

L'OCDE constate également une décélération du commerce mondial (+ 3 % sur la première partie de 2018 contre + 5 % en 2017) en raison des tensions et de l'incertitude qui entoure les politiques commerciales. L'escalade des tensions commerciales entre les États-Unis, la Chine et l'Union européenne est préoccupante.

L'Europe, fortement impactée par cette crise, a également renoué avec la croissance mais elle reste très instable. Les plans de sauvetage des banques ont endetté les États durablement. Autre stigmate de cette crise des subprimes : le chômage reste très élevé dans la zone euro. En Italie et en Espagne, la consommation intérieure n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant crise.

En France, la croissance a été de + 2,3 % en 2017, alors que le gouvernement tablait sur une prévision à + 1,7 %. Mais l'embellie ne sera vraisemblablement que de courte durée car l'OCDE évalue la progression du PIB français à + 1,6 % en 2018 et + 1,8 % en 2019.

Deux éléments majeurs vont peser sur la croissance au cours des prochains mois :

- La remontée de l'inflation pourrait être un frein au taux de croissance de la demande intérieure. Cette remontée s'explique principalement par la hausse des cours du pétrole, elle est donc liée à un événement externe et pourrait redescendre en 2019 hors nouveau choc sur les prix du pétrole (pour 2018, l'inflation devrait se situer autour de + 2 %)
- Les risques économiques et géopolitiques affectant actuellement certains pays pourraient freiner la demande mondiale et le commerce extérieur.

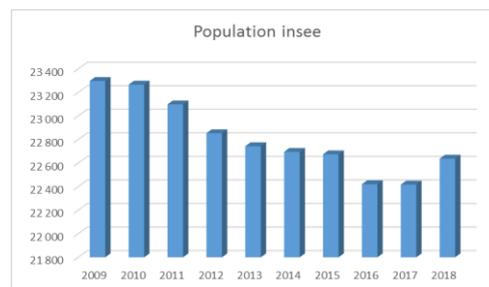
Avec un déficit public de + 2,6 % du PIB 2017, la France a respecté ses engagements européens et a officiellement quitté cette année la procédure pour déficit excessif ouverte contre elle depuis 2009 par la Commission Européenne. La stratégie du gouvernement pour les années à venir est de maintenir cet effort à travers la maîtrise des dépenses publiques, et notamment de celles des collectivités locales.

Jusqu'en 2017, ces dernières ont participé à l'effort de réduction du déficit public sous la forme d'une diminution de leurs dotations.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 est venue traduire la volonté du gouvernement de faire évoluer le mode de participation des collectivités à la réduction des déficits publics et de la dette des administrations publiques. Ainsi, le texte prévoit une limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs EPCI assortie d'un mécanisme de sanctions d'une part, et de la mise en

place d'un dispositif de contractualisation entre l'Etat et les collectivités les plus importantes d'autre part.

La ville de Lanester n'est pas concernée par ces contrats financiers Etat-Collectivités mais pourrait être impactée indirectement puisque Lorient Agglomération s'est engagé à limiter à 1,3 % l'augmentation de ses dépenses réelles de fonctionnement pour les années 2018, 2019 et 2020.



La limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités sur 5 ans (à hauteur de + 1,2 % maximum par an au lieu de 2,5 % constaté sur la période 2009-2014) doit permettre la réduction du besoin de financement des collectivités de 2,6 milliards d'euros par an pour parvenir à terme à un désendettement de 13 milliards d'euros d'ici 2022.

La loi prévoit également une légère diminution sur 5 années des concours apportés par l'Etat aux collectivités territoriales (cette nouvelle enveloppe normée devrait baisser en moyenne de 0,18 % par an entre 2018 et 2022) et le plafonnement du ratio de désendettement à 12 ans pour le bloc communal, 10 ans pour les départements et 9 ans pour les régions.

A noter que les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées au projet de loi dédié, aujourd'hui annoncé pour « le premier trimestre 2019 » et qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale.

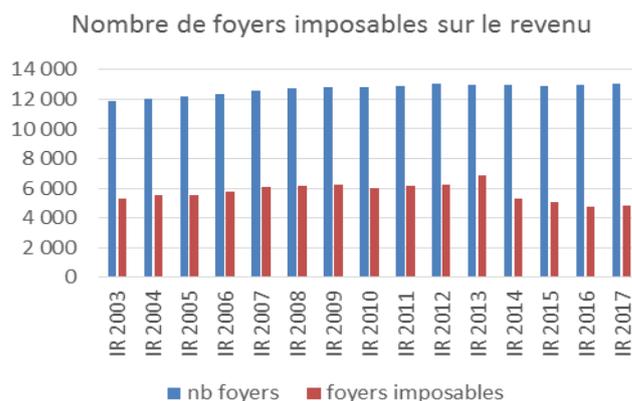
Au niveau local

La **population** mesurée par l'INSEE s'établit en 2017 à 22 638 contre 22 418 habitants en 2016 et 22 421 en 2015.

Depuis 2014, la méthode de recensement de l'INSEE s'appuie sur des extrapolations de relevés partiels sur le territoire. Aussi il convient d'être prudent quant à l'analyse de ces chiffres, qui montrent néanmoins les signes encourageants d'un retournement de tendance.

On dénombre par ailleurs en 2017 à Lanester **10 616 logements** (+ 151) contre 10 465 en 2016. Ce chiffre porte à 605, le nombre de créations de logements sur les 10 dernières années (dont 412 depuis 2014).

Le nombre de logements sociaux au sens de la Loi SRU s'élève à 3 061, soit 29,2 % du nombre de logements. On observe enfin une diminution marquée du nombre de bénéficiaires des APL puisqu'ils s'établissent à 5 560 en 2017 contre 5 727 en 2016.



Le **revenu** annuel moyen par habitant en 2016 s'élevait à 11 912 €, en léger recul de 0,31 %, quand celui de la strate progresse de 0,91 %. Cette évolution s'inscrit à contre-courant des progressions observées ces dernières années : + 2,92 % en moyenne annuelle sur 5 ans. La progression du nombre d'habitant est peut-être une des causes de ce resserrement.

Autre caractéristique notable : pour la première fois en 10 ans, le nombre d'actifs progresse (+ 1,54 %) et s'établit à 7 990 contre 5 309 retraités.

La ville compte en 2017, 126 foyers fiscaux de plus sur un total de 13 069.

36,82 % des foyers sont imposables à l'impôt sur le revenu, contre 36,58 % en 2016, 39,08 % en 2015, 41,1 % en 2014 et 52,71 % en 2013.

La répartition par tranches de revenu évolue de la manière suivante :

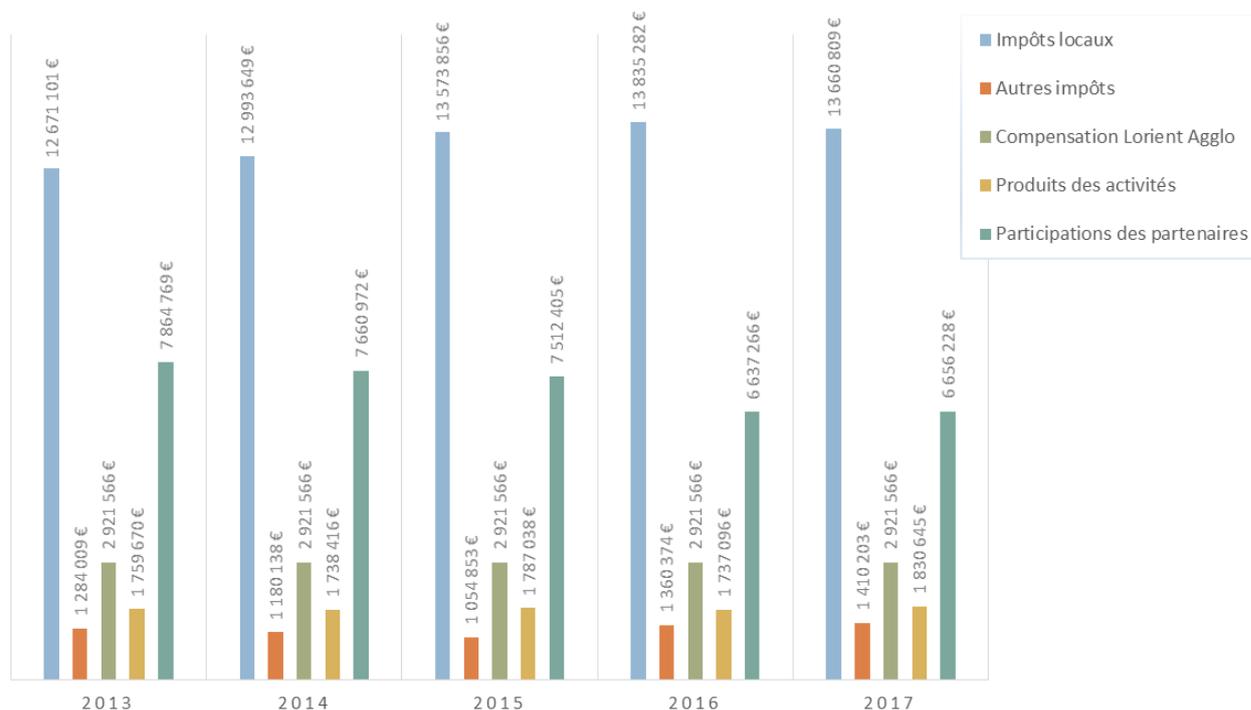
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	croissance moyenne
0 à 10 K€	3 686	3 333	3 198	3 146	3 167	3 152	-3,0%
10 à 20 K€	4 771	4 742	4 690	4 604	4 497	4 565	-0,9%
20 à 30 K€	2 254	2 284	2 293	2 303	2 403	2 421	1,5%
30 à 50 K€	1 825	2 009	2 150	2 187	2 184	2 220	4,1%
50 à 100 K€	441	557	596	619	649	667	9,0%
> 100 K€	39	42	40	46	43	44	2,7%
	12 977	12 967	12 967	12 905	12 943	13 069	0,1%

Le taux de chômage dans la zone d'emploi de Lorient est de 8,6 % fin 2017. En 2 ans, il a diminué de 1,7 point. De fin 2015 à fin 2017, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A a diminué de 9,3 %. A l'exception des 50 ans et plus, toutes les catégories sont concernées par cette amélioration. La baisse la plus forte profite aux moins de 25 ans (- 20,6 %).

EQUILIBRES FINANCIERS

Etat des lieux - Recettes de fonctionnement

Evolution et répartition des chapitres de recettes



Les impôts directs - 3 taxes (13,66 M€)

D'un montant de 13,66 millions d'euros, ils représentent environ 50 % des recettes réelles de fonctionnement. Seule véritable variable en capacité d'équilibrer le budget d'année en année, elle progresse depuis 20 ans, sous l'impulsion de la revalorisation nationale des bases et de son augmentation « physique », c'est-à-dire la création de logements, la création de commerces et la création d'industries.

Détail des impôts locaux perçus par la ville :

	Produits pour 2017 (hors rôles complémentaires)
Taxe d'habitation	4 407 673 €
Taxe foncière (bâti)	9 182 993 €
Taxe foncière (non bâti)	64 694 €
Total	13 655 361 €

Depuis le 1er janvier 2018, la revalorisation périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières est désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle totale constaté (taux du mois de novembre). Ainsi, en 2018, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales a été de 1,24%, compte tenu de l'inflation constatée.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	hyp. 2019
Revalorisation nationale	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	1,24%	1,70%
Base de TH - évolution physique	1,89%	-0,73%	4,09%	-3,90%	0,62%	0,69%	0,50%
Base de FB - évolution physique	6,26%	2,46%	1,99%	0,69%	0,86%	0,59%	0,50%
Base de FNB - évolution physique	-2,50%	20,94%	-0,57%	5,55%	-2,41%	-3,92%	0,00%

Il n'est pas envisagé d'augmentation des taux d'impôts.

Compte tenu de ces éléments, la recette fiscale supplémentaire pour la ville se chiffrerait en 2019 à environ 236 000 €, soit + 1,70 % d'augmentation (pour la taxe d'habitation et la taxe foncière).

La mise en place de l'exonération de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers français va se poursuivre : le taux de dégrèvement sera porté à 65 % en 2019 (il était de 30 % en 2018) pour les ménages dont le revenu fiscal est inférieur au revenu fiscal de référence défini en fonction du nombre de part(s).

L'Etat s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de recettes des collectivités locales via un mécanisme de dégrèvement au moins jusqu'en 2020, ce qui met les collectivités dans une situation d'incertitude financière, en sus de la perte de marge de manœuvre fiscale : la taxe d'habitation étant une des dernières ressources dynamique dont dispose la commune. De plus, l'Etat prendra en charge la partie de la taxe d'habitation concernée dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions 2017 : les éventuelles augmentations de taux ou diminution/suppressions d'abattement seront supportés par le contribuable.

Les autres produits liés à l'impôt (1,2 M€)

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (400 000 €) :

Bien que les tarifs applicables pour l'année 2019 progressent de + 1,2 % (tarification votée au Conseil Municipal du 17/05/2018), il convient de rester prudent sur l'évolution de cette recette car on observe que les entreprises commerciales mettent en place des stratégies pour réduire leur taxe en diminuant la taille de leur enseigne. Pour rappel, cette taxe ambitionne de préserver la qualité du cadre de vie en luttant contre les nuisances visuelles.

	2013	2014	2015	2016	2017	prév. 2018	hyp. 2019
Montant de la taxe locale sur la publicité extérieure	322 188,68 €	313 062,81 €	288 985,96 €	446 597,45 €	399 795,48 €	400 000,00 €	400 000,00 €

Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal : FPIC (300 000 €)

Le FPIC participe à la péréquation horizontale : Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Pour Lanester, la somme allouée est légèrement à la baisse au bénéfice de l'intercommunalité et devrait ainsi être proche des 300 000 €.

Les produits des activités (1,8 M€)

Les produits des services représentent près de 7 % des recettes totales de gestion. Les tarifs 2019 seront réévalués en moyenne de 1 % avec des adaptations dans certains secteurs pour tenir compte de l'inflation.

Une augmentation est à prévoir sur ces ressources en raison de la mise en place en 2019 d'une tarification relative à l'occupation du domaine public.

Les dotations des partenaires (6,6 M€)

Près de 6,6 M€ sont versées à la collectivité sous forme de dotations et participations : à 80 % par l'Etat, 15 % par la CAF.

Le projet de loi de finances 2019 annonce des dotations aux collectivités locales quasi-équivalentes à l'année 2018. Ainsi, la **Dotation Globale de Fonctionnement** se stabiliserait à 4,6 millions d'euros.

	2015	2016	2017	2018	hyp 2019
Dotation forfaitaire	3 915 415	3 331 406	3 026 882	3 023 871	3 023 871
<i>tx croiss</i>	-11,85%	-14,92%	-9,14%	-0,10%	0,00%
Dotation solidarité Urbaine	1 024 758	1 035 006	1 142 615	1 204 468	1 204 468
<i>tx croiss</i>	0,90%	1,00%	10,40%	5,41%	0,00%
Dotation nationale de Péréquation	386 439	365 013	381 177	384 599	384 599
<i>tx croiss</i>	4,10%	-5,54%	4,43%	0,90%	0,00%
DGF	5 326 612	4 731 425	4 550 674	4 612 938	4 612 938
<i>tx croiss</i>	-8,62%	-11,17%	-3,82%	1,37%	0,00%
<i>variation / valeur</i>	-502 260	-595 187	-180 751	62 264	0

Par ailleurs, la possibilité de recourir à des formes de financements alternatifs sera étudiée. Ces nouvelles pratiques pourraient permettre de contribuer au financement d'évènements ou d'investissements en développant des relations de coopération avec des acteurs privés. Aussi, avec la volonté de diversifier ses ressources, la ville s'interrogera sur une démarche de mécénat ou de participation citoyenne.

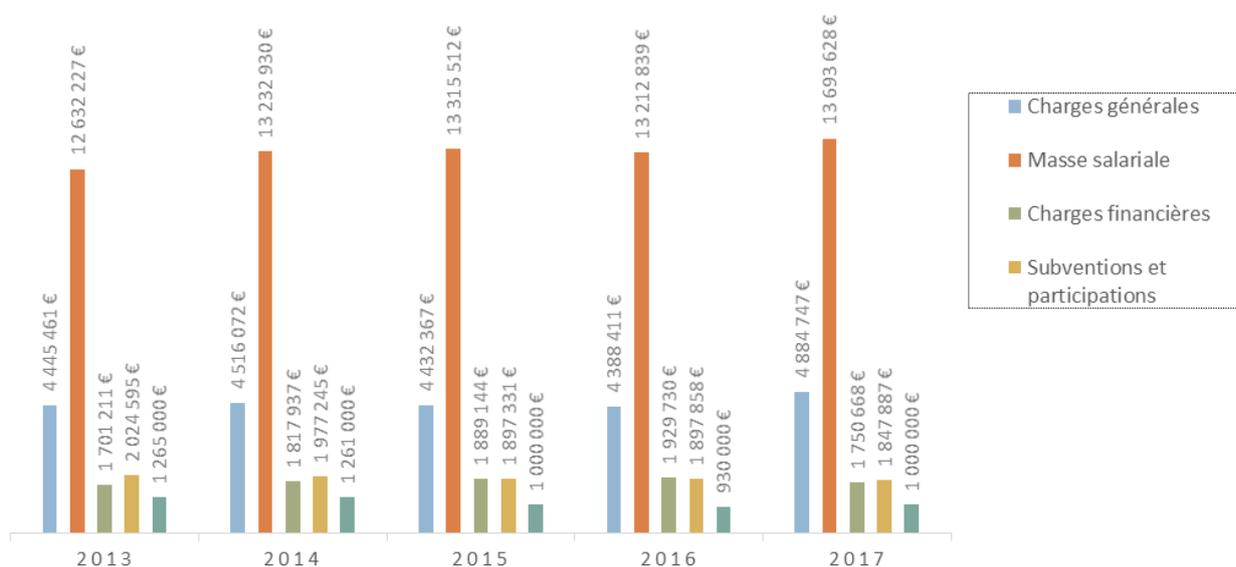
POINT CLES EN MATIERE DE RECETTES

- Maintien de la DGF
- Maintien des taux d’impôt et revalorisation des bases fiscales
- Poursuite de l’exonération de la TH par l’Etat, mais incertitude quant à la pérennité de la compensation auprès des collectivités locales.

...EQUILIBRES FINANCIERS

Etat des lieux – Principaux mouvements de dépense

Evolution et répartition des chapitres de dépenses de la section de fonctionnement (réalisé)



Masse salariale (13,7 M€)

D’un montant de 13,7 millions d’euros, elle représente près de 57 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La structure globale des effectifs de la ville s’établit comme suit au 1^{er} décembre 2018 :

CATEGORIES D'EFFECTIFS	NOMBRE AGENTS	NOMBRE D'ETP	NOMBRE DE FEMMES ET D'HOMMES PAR CATEGORIE							
			CAT A		CAT B		CAT C		HORS CATEGORIE	
			FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
FONCTIONNAIRES STAGIAIRES / TITULAIRES	294	279,6	6	8	32	30	124	94		
CONTRACTUEL-LE-S SUR EMPLOI PERMANENT	3	2,5			3					
CONTRACTUEL-LE-S SUR EMPLOI NON PERMANENT	14	13,2		1	1		7	5		
CONTRACTUEL-LE-S HORAIRES	87	-			3	7	59	18		
CONTRACTUEL-LE-S EN CDI	3	2,66					2	1		
TOTAL AGENTS CONTRACTUEL-LE-S	107	-	0	1	7	7	68	24		
COLLABORATEUR DE CABINET	1	1								1
APPRENTI-E-S	6	6							1	5
EMPLOIS D'AVENIR	4	4								4
TOTAL AGENTS HORS CATEGORIE	11	11							1	10
TOTAL GENERAL	412	-	6	9	39	37	192	118	1	10

A l'instar de l'exercice 2018, l'objectif pour 2019 et les années à venir est de maîtriser cette dépense qui est fortement contrainte et peu flexible. Les départs d'agents (notamment les départs en retraite (prévision d'une quinzaine de départs) ne donneront pas lieu à l'application de règles mécaniques de non remplacement mais seront, pour autant, des opportunités de se réinterroger sur l'organisation la plus efficiente à trouver, en maintenant la qualité du service public.

Dans un contexte budgétaire resserré, beaucoup de mesures exogènes s'imposent à la collectivité :

- Reprise de l'accord relatif aux parcours professionnels, à la carrière et aux rémunérations (PPCR) ;
- Glissement vieillesse technicité (GVT) ;
- Revalorisations catégorielles de salaires décidées au niveau de l'Etat ;
- Evolution de la valeur du point d'indice (gel annoncé pour 2019) ;
- Variation des taux de cotisations patronales : pour 2019, baisse des cotisations chômage des contractuels.

En 2019, l'évolution de la masse salariale pourrait s'établir aux alentours de 1,5 %, ce qui se traduirait par une augmentation de 205 000 €.

	2013	2014	2015	2016	2017	Prév. 2018
variation de la masse salariale	419 296,16 €	600 702,64 €	82 582,10 €	-102 672,87 €	480 788,50 €	130 189,47 €

Dettes et charges financières (1,7 M€)

La dette – hors part prise en charge dans le cadre du fonds de soutien – pourrait s'établir en fin d'exercice 2018 à près de 39 millions d'euros contractés, et 37 millions réellement mobilisés.

L'indexation de cet encours à 97,4 % sur du taux fixe permet à la collectivité d'anticiper de manière assez précise la dépense de charge d'intérêt et offre une lisibilité sur le long terme.

Il est prévu pour 2019, une diminution d'environ 30 000 € sur ce chapitre. Par ailleurs, le niveau de taux particulièrement favorable du fait de la conjoncture, viendra vraisemblablement réduire le taux moyen de la dette (environ 3,50 %) à l'occasion de la mobilisation de nouveaux prêts.

Le programme de désendettement se poursuivra d'au moins 500 000 € en 2019 et pourra être alimenté à la hausse en fonction des résultats définitifs de l'exercice 2018 (affectés en mai 2019).

Charges générales (4,4 M€)

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la ville. Il est prévu pour 2019 de maintenir les efforts entrepris depuis 2014 pour optimiser le recours à ces charges. L'objectif de la ville est de les contenir tout en maintenant un bon niveau de service public. En effet, les augmentations annoncées et/ou prévisibles en termes de matières premières telles que le papier, les fluides... amènent la ville à continuellement s'interroger sur ses pratiques.

La dématérialisation des documents entamée depuis plusieurs années au sein des services de la ville a notamment permis de réaliser des économies en achat de papier : - 30 % entre 2010 et 2017 soit un gain annuel de près de 5 700 €.

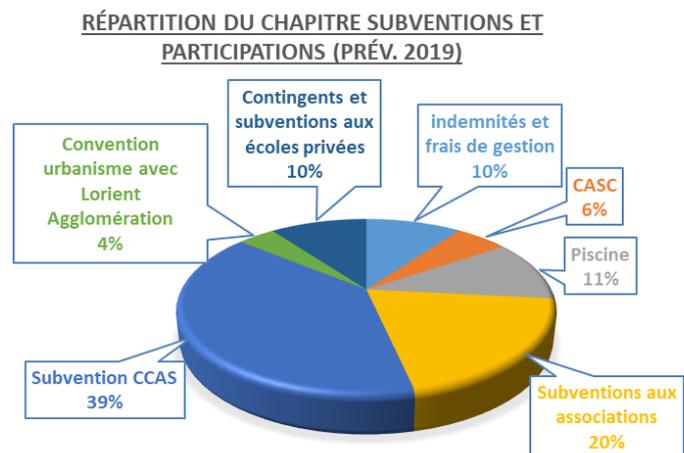
A l'inverse, régulièrement la ville doit faire face à de nouvelles dépenses qui s'imposent à elle. A titre d'exemple, depuis mai 2018, comme tout organisme public ou privé, la ville doit se mettre en conformité avec le Règlement Européen sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD). Pour se faire, la collectivité a mutualisé ses moyens avec Lorient Agglomération.

Comme en 2018, il sera prévu de mobiliser 200 000 € pour anticiper d'éventuelles dépenses imprévues.

Subventions et participations (2,8 M€)

En soutien à la dynamique de territoire et à la vie locale, le montant de subventions versé aux associations sera préservé. L'enveloppe s'établira donc à près de 560 000 € en 2019.

Le vote de chaque subvention sera néanmoins l'occasion de réinterroger la pertinence du bénéficiaire et du montant, afin de veiller à une répartition équitable et justifiée des enveloppes.



Le versement de la subvention d'équilibre au CCAS de la ville sera ajusté au plus près des besoins de financement de la politique sociale menée par le CCAS. Le montant de l'enveloppe mobilisé au budget sera de 1 100 000 € comme en 2018.

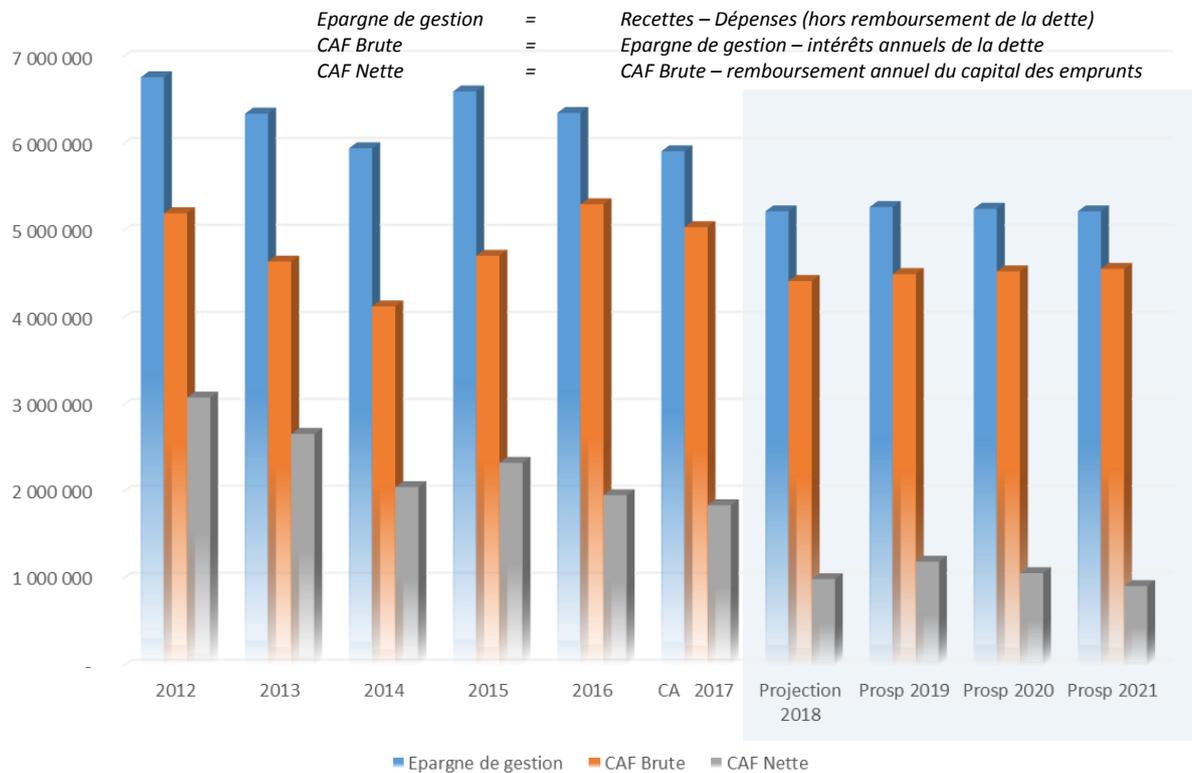
POINTS CLES EN MATIERE DE DEPENSES

- Maitrise des dépenses de fonctionnement avec une évolution contenue de 1 % à 1,5 %
- Baisse des charges de la dette pour près de 30 000 €
- Stabilité des subventions aux associations
- Préservation d'un service public de qualité

ORIENTATION BUDGETAIRES

MARGES DE MANOEUVRE ET CHOIX BUDGETAIRES 2019

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la capacité d'autofinancement (CAF) de la ville :



Dans un contexte économique tendu, la collectivité a réussi sur ces dernières années, à préserver ses marges de manœuvre financières, tout en obtenant les résultats structurants suivants :

- **Préservation d'un programme d'investissement annuel de l'ordre d'au moins 4 millions d'euros**
- **Adaptation du service public aux nouveaux besoins des habitants**
- **Poursuite d'un programme de désendettement structurel de 500 000 € annuels**

Les anticipations 2019 à 2020 sont construites prudemment. Elles intègrent d'une part, une stabilisation des dotations de l'Etat jusqu'à 2022, et d'autre part une progression moyenne des dépenses réelles de fonctionnement contenue entre 1 et 1,5 % suivant les chapitres.

Enfin, un programme de 500 000 € de désendettement annuel est intégré sur les 2 prochaines années.

...ORIENTATION BUDGETAIRES

Les estimations d'investissement sur les cinq prochaines années sont les suivantes :

	Prosp. 2019	Prosp. 2020	Prosp. 2021	Prosp. 2022
Fonds propres (CAF nette + FCTVA...)	2 225 750	1 993 735	1 845 466	1 920 475
Subventions d'investissement traditionnelles	400 000	400 000	400 000	400 000
nouvel emprunt	1 900 000	2 090 000	2 750 000	2 700 000
<i>dont désendettement intégré</i>	<i>-500 000</i>	<i>-500 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Capacité d'investissement	4 525 750	4 483 735	4 995 466	5 020 475

L'intégralité de ses enveloppes sera mobilisée sur le programme d'investissement, dont les grands projets sont prévus au sein du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Récapitulatif des choix de construction budgétaire envisagés pour le budget primitif 2019

- **Progression maîtrisée des dépenses de fonctionnement**
La collectivité poursuit sa politique d'économies sur les charges générales.
- **Orientation en matière d'évolution des subventions auprès du monde associatif**
Il est proposé de préserver pour 2019 le montant des subventions versées aux associations. Le vote de chaque subvention doit néanmoins être l'occasion de réinterroger au besoin, la pertinence du bénéficiaire et du montant.
- **Choix d'évolution des tarifs municipaux**
Il est proposé de maintenir une dynamique sur ce chapitre de recette en arrêtant un taux de progression de 1 % et de poursuivre les études liées aux grilles tarifaires
L'augmentation touchera les tarifs maximum, eux même inférieurs au coût de revient des prestations.
- **Perspective d'évolution des taux d'impôt**
Les taux d'impôt communaux ne progresseront pas en 2019.
- **Choix sur le niveau d'endettement**
La municipalité poursuit un désendettement de 500 000 €, visant ainsi à réduire les charges financières en fonctionnement.

M. JESTIN : Je laisse maintenant la parole à Mme La Maire.

CHOIX DE DEVELOPPEMENT

Etre acteur des grandes transitions :

Les défis qui traversent notre société sont nombreux et impactent pleinement le territoire de Lanester et ses habitants. La ville poursuit ses efforts pour anticiper et accompagner les transitions et les transformations qui marquent notre époque.

Au cœur des priorités, les enjeux environnementaux mobilisent aujourd'hui chaque acteur de la société. La Ville de Lanester poursuit son action en faveur de la protection et de la préservation de l'environnement définie dans son Agenda 21 et son PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). La maîtrise de la consommation d'énergie est une des clés de la réussite de cette transition.

2019 sera la première année de fonctionnement du second réseau de chaleur bois de Lanester place Delaune. Géré en régie, la ville pourra s'appuyer sur une Société Publique Locale, en partenariat avec l'agglomération et les villes de l'agglomération. Une démarche portée en cohérence avec l'implication et la mobilisation de la ville de Lanester et des élus au sein de la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation du Pays de Lorient. Un travail qui a pour ambition notamment d'engager une réflexion autour des circuits courts en faveur d'une alimentation locale et saine en lien avec la cuisine centrale.

La poursuite des coupures partielles de l'éclairage public permet une diminution de la consommation d'électricité d'environ 1 000 000 de Kwh /an. En parallèle la ville prévoit 250 000€ de crédits pour la modernisation de son réseau d'éclairage public pour maîtriser au plus juste sa consommation.

La mise en place d'une aide à la rénovation thermique pour les ménages couplé au dispositif porté par Lorient Agglomération offrira une aide complémentaire aux lanesteriens pour maîtriser leur consommation énergétique et améliorer la qualité de leur logement.

2019 sera aussi l'année du vote du nouveau PLU. Un document réglementaire qui préservera l'équilibre entre zone urbaine, zone économique et zone naturelle et agricole. En privilégiant le principe de densification plutôt que celui de l'étalement Urbain, le PLU garantira dans le temps à notre commune sa capacité à continuer de se développer sans compromettre le cadre de vie des habitants d'aujourd'hui et de demain.

La construction de nouveaux logements se poursuit également avec la livraison attendue des premiers logements des Terrasses du Scorff, de la résidence l'Archipel et de l'Îlot Crébillon. La transition numérique s'est elle aussi imposée à tous. Elle impacte les citoyens comme les agents et les services publics. Notre Schéma du Développement du Numérique permet d'accompagner cette transition pour en faire une chance pour chacun. La ville maintiendra une enveloppe de 150 000€ en 2019 pour financer cette transition, tant sur l'investissement dans les services et les écoles que sur la formation et l'accompagnement des agents et des enseignants.

La refonte du site internet renforcera le lien entre les citoyens et la Ville pour améliorer la transmission de l'information et l'accès au service public.

Fragilisé par un contexte économique et social difficile, le lien entre les citoyens et les institutions publiques doit rester l'objet d'une attention particulière pour préserver la confiance envers le service public.

Engagée depuis 20 ans dans une transition démocratique douce, la ville de Lanester poursuit le développement de nombreux espaces de concertation et d'information. L'enveloppe de 100 000€ sera reconduite pour la mise en œuvre du 4^{ème} budget participatif.

Consciente des difficultés financières et/ou d'organisation de la vie quotidienne rencontrées par de nombreux ménages, la ville poursuivra aussi ses politiques sociales et ses politiques en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles. La subvention de 1,1M€ du CCAS permettra le maintien de son action en faveur des plus fragiles, de la petite enfance et des aînés. Le Cycle de concertation « Bien vieillir à Lanester » qui s'ouvrira début 2019 dans la perspective de la mise en place du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour nos services et établissements d'accueil pour les personnes âgées et handicapées sera l'occasion de parler avec l'ensemble de nos citoyens de la place de nos aînés dans notre ville.

La poursuite des TAP, l'appropriation pleine et entière du Studio par les jeunes, le maintien de l'accueil dans les centres de loisirs qui voient leur fréquentation augmenter donneront aux jeunes l'assurance d'une collectivité pleinement à leurs côtés jusqu'à leur entrée dans la vie d'adulte.

Anticiper et préparer l'avenir

La ville doit penser son développement sur le long terme et préserver ses moyens d'action pour continuer à investir sur le territoire et développer un service public de qualité.

La poursuite de la politique de désendettement à hauteur de 500 000€ permet de réduire les charges de la dette et préserve notre capacité d'autofinancement sans à avoir à augmenter les taux d'imposition communaux.

Le provisionnement à hauteur de 500 000€ pour la rénovation urbaine de Kerfrehour inscrira ce projet dans une vision pluriannuelle afin de ne pas faire peser sur le prochain mandat l'ensemble du coût de cette opération ambitieuse et nécessaire pour ce quartier et ses habitants.

La suivi précis de la de la gestion de nos ressources humaines avec une capacité d'anticipation des évolutions structurelles à venir permet de maîtriser son évolution tout en permettant de réduire la précarité au sein des services.

Les collaborations renforcées avec Lorient Agglomération qui se traduisent par des mutualisations, des conventions de partenariat ou des projets communs permettront sur le long terme de réaliser des économies d'échelle et de porter des projets à l'échelle territoriale la plus adaptée. Les groupements commande en électricité permettent d'éviter par exemple de subir pleinement l'augmentation du coût de l'énergie.

Le lancement d'une étude sur la réalisation d'un port à terre au Rohu par Lorient Agglomération est un signe encourageant pour le développement de la zone du Rohu, l'accès à la mer des lanesteriens et le développement de la plaisance de tout le Pays de Lorient.

En outre, le nouveau réseau de bus géré par l'agglomération et la CTRL et qui sera opérationnel à partir du 7 janvier 2019 améliorera la desserte en transports collectif sur l'ensemble du territoire y compris pôle d'activité de Kerpont.

La ville prévoit en parallèle une première enveloppe de 50 000 € pour fluidifier et sécuriser les déplacements sur la zone de Kerrous et préserver le potentiel de cette zone économique. Un projet d'extension de la zone Kerpont-est est également à l'étude avec l'agglomération.

Poursuivre les actions engagées

2019 est la dernière année pleine du mandat 2014-2020. Pour ce budget la priorité sera donnée aux projets déjà engagés et à l'entretien du patrimoine communal.

Le travail sur le développement du centre-ville se poursuivra à travers la finalisation du réaménagement du parc Mandela Dulcie-September avec la réalisation des jeux pour enfant et la rénovation des toilettes publiques.

La principale dépense du budget participera fortement au soutien de la vie associative lanesterienne. 700 000 € seront fléchées sur le projet du nouveau Pôle de Joliot Curie permettant la réalisation de l'ensemble des travaux du bâtiment principal pour accueillir dans des locaux mutualisés les premières associations à partir du second semestre 2019. Une participation de 100 000 € a été sollicitée auprès de Lorient Agglomération au titre du Fond de soutien intercommunal. Ce projet s'inscrit également dans la politique d'optimisation du patrimoine communal permettant à terme de libérer 1766 m² de bâtiments et 9442 m² de foncier.

Les écoles publiques continueront de bénéficier d'un important investissement de la ville pour assurer leur entretien quotidien dans la perspective d'un travail plus large qui devra se traduire dans un premier temps par une réflexion d'ensemble sur la carte scolaire communale.

270 000 € permettront d'assurer l'entretien des gymnases et la rénovation de la toiture des courts de tennis Jo Hocher.

Les chapelles de Locunel et Saint Guenael qui appartiennent au patrimoine public lanesterien bénéficieront d'une première enveloppe de 15 000€ pour leur rénovation.

Avec un budget de 500 000 €, la ville poursuit sa politique d'entretien de 120 km de voirie avec l'ambition d'assurer la sécurité de tous et de faciliter la pratique des déplacements doux. L'aménagement de cheminements doux rue Zédé sera à ce titre réalisé par l'agglomération et la ville en 2019. 85 000 € permettront de solder l'achat d'une nouvelle balayeuse municipale (85 000 € déjà financé en 2018).

Enfin 350 000 € seront fléchés pour les travaux permettant le regroupement des Services Techniques au CTM et l'amélioration des conditions de travail et du fonctionnement des services et libérant le foncier des ateliers Albert Thomas dans l'optique d'un nouveau programme immobilier.

Annexes

ANNEXE 1 - RAPPORT SUR LA DETTE DE LA COLLECTIVITE – DEC 2018

LA DETTE PAR PRETEURS

Le stock de dette de Lanester se compose de 15 contrats de prêts pour un total de 46,7 millions d'euros à la fin décembre 2018, dont 9,6 millions sont pris en charge dans le cadre du fonds de soutien instauré par l'Etat pour la renégociation des prêts sensibles.

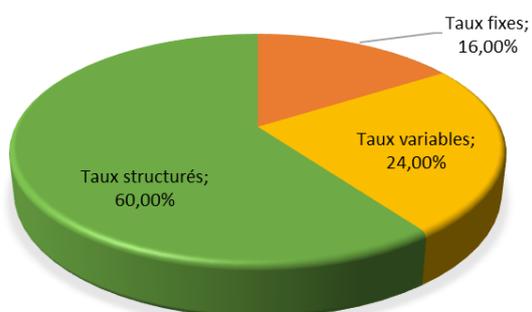
La répartition par prêteur se présente comme suit :

CFFL (<i>Caisse Française de Financement Local</i>)	34 613 521 €	74,12%
CACIB (<i>Crédit Agricole</i>)	5 201 138 €	11,14%
CDC (<i>Caisse des dépôts et Consignation</i>)	656 108 €	1,40%
CECR (<i>Caisse d'Epargne</i>)	4 448 695 €	9,53%
Crédit Mutuel ARKEA	1 761 769 €	3,77%
CAF (<i>Caisse d'Allocations Familiales</i>)	19 800 €	0,04%
ENCOURS TOTAL	46 701 031 €	100%
Prise en charge par le fonds de soutien	9 679 948 €	
ENCOURS VILLE	37 021 083 €	

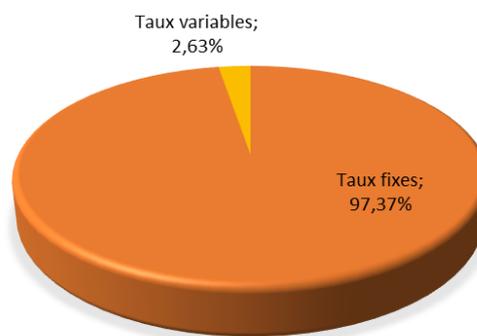
La CFFL est l'établissement de crédit créé en 2013, qui a permis le refinancement de la dette structurée sensible des établissements publics. Pour la collectivité, cela concernait trois emprunts contractés auprès de Dexia (anciennement Crédit Local de France)

REPARTITION PAR TYPE DE TAUX

La répartition par type de taux, permet de mesurer l'exposition à un risque de variation du coût de la dette. En la matière, la collectivité a choisi de procéder en 2015 à la sécurisation de sa dette en renégociant totalement ses prêts structurés. En outre, les choix de taux sur les nouveaux emprunts s'effectuent sur des taux fixes :

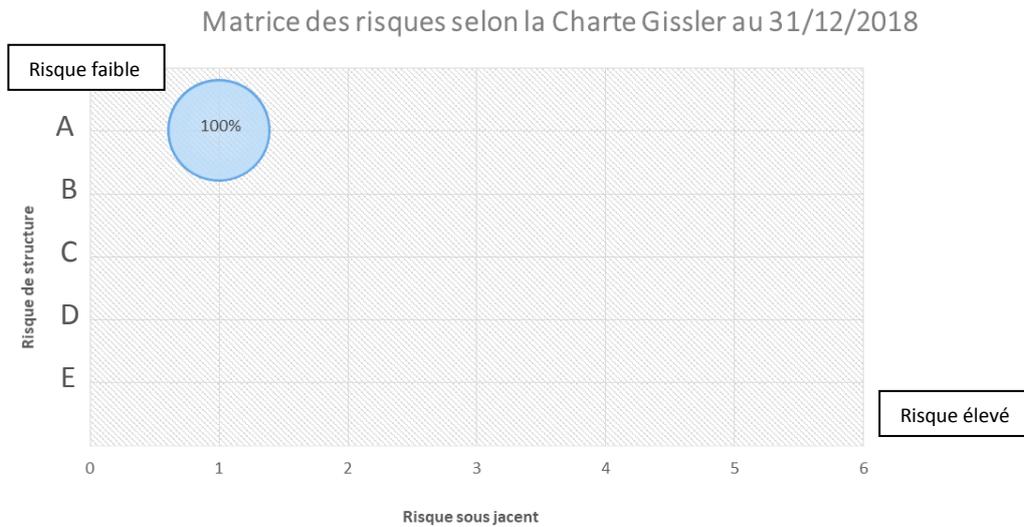


Répartition par type de taux
2010



Répartition par type de taux
2018

Le tableau ci-après, évalue les risques des opérations liées à la dette de la ville au 31 décembre 2018.



L'évaluation va de 1 à 5 (le risque 5 étant le plus élevé. La note 6 étant hors classe selon la charte Gissler).

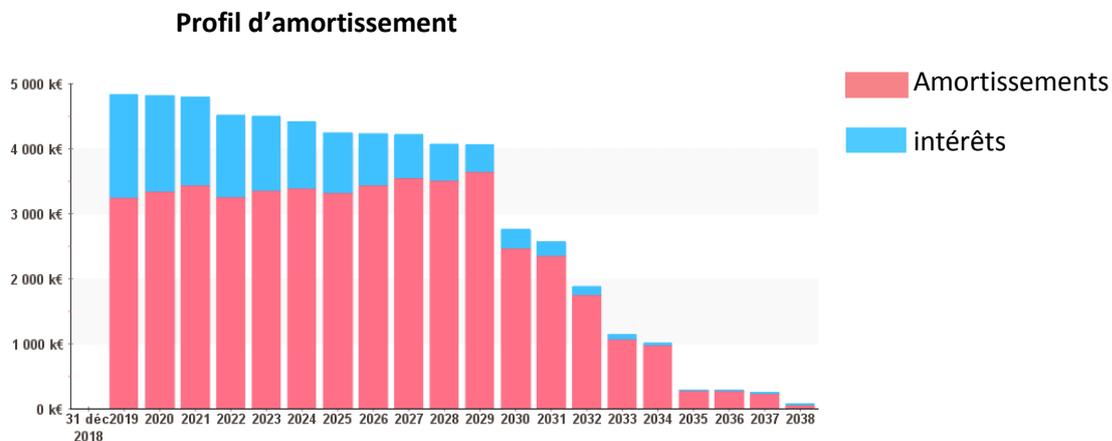
COUT ANNUEL DE LA DETTE

1,68 million d'euros d'intérêts ont été payé en 2018, soit un taux d'intérêt moyen de la dette de 3,5 %.

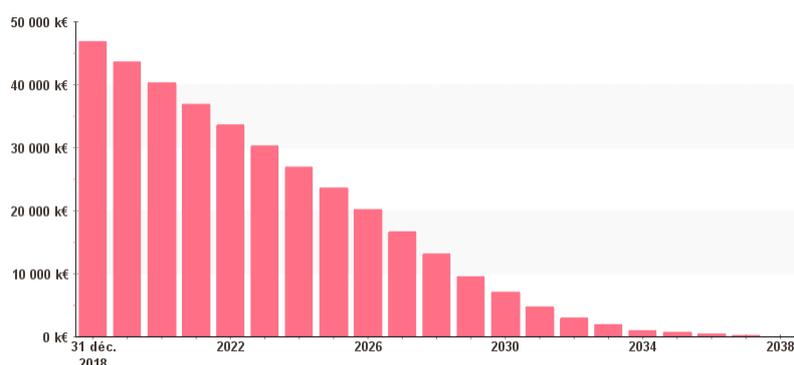
Le tableau détaillé des taux actuellement appliqués par emprunt est fourni en annexe.

EXTINCTION DE LA DETTE

La durée résiduelle moyenne de la dette est une moyenne pondérée de la durée d'extinction des emprunts composant l'encours de la dette. Elle s'établit à 15,02 ans. Elle est à mettre en lien avec le niveau de développement patrimonial de la ville et l'état physique des équipements municipaux.



Profil d'extinction



RATIOS PRUDENTIELS

L'analyse prudentielle de la dette d'une collectivité doit s'effectuer sous plusieurs angles : structure de l'encours, exposition au risque de taux, mais aussi au regard du poids de la dette par rapport à la taille de la ville et à ses capacités financières. Au-delà, il faut également tenir compte de l'âge et du niveau de développement de la commune.

Rappel sur l'évolution de l'encours de dette (situation au 31/12/18):

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	hyp.2018
Encours total Etat de la dette contractée	38 695 124	38 244 702	36 297 448	34 219 900	51 870 361	51 525 511	50 127 627	48 786 031
Encours total Etat de la dette mobilisée	38 695 124	38 244 702	36 263 298	34 219 900	51 870 361	48 525 511	48 327 627	46 701 031
Encours de dette Ville contractée	38 695 124	38 244 702	36 297 448	34 219 900	39 550 428	40 085 573	39 567 685	39 106 083
Encours de dette Ville mobilisée	38 695 124	38 244 702	36 263 298	34 219 900	39 550 428	37 085 573	37 767 685	37 021 083

De 2010 à 2016, la ville s'est désendettée, d'une part structurellement, d'autre part afin de financer l'équipement QUAI 9. En outre, la ville a fait face en 2015 à la sécurisation d'une partie de son encours, qui a occasionné la capitalisation d'une partie de l'indemnité de renégociation.

En termes de ratios prudentiels, on utilise communément trois approches :

Dette par habitant - (encours ville contracté au 31 déc. / nb habitant)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'habitants	22 584	22 744	22 696	22 675	22 421	22 418	22 788
Encours Ville au 31 dec. par habitant	1 713	1 682	1 599	1 509	1 764	1 788	1 736
Encours Ville mobilisée au 31 dec. par habitant	1 713	1 682	1 598	1 509	1 764	1 654	1 657

Le ratio moyen par habitant, de la strate (20 à 50 000 hbts), s'établit à 1 118 (chiffres DGCL, CA 2017)

Capacité de désendettement (en nombre d'années) : (Encours total / CAF brute)

Elle mesure le nombre d'année que la ville mettrait à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son résultat réel de fonctionnement (CAF Brute). **La loi de**

programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 fixe le seuil critique de la capacité de remboursement à 12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait donc à 11 ans.

Pour la ville, à moyen terme, un objectif de 10 ans pourrait être envisagé, puis progressivement réduit à 7 ans, et 5 ans à plus long terme (moyenne observée).

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CAF BRUTE	4 517 833	5 201 697	4 646 471	4 131 389	4 713 520	4 425 482	4 037 871
Encours contracté / Capacité de désendettement	8,6	7,4	7,8	8,3	8,4	9,1	9,8
Encours mobilisé / Capacité de désendettement	8,6	7,4	7,8	8,3	8,4	8,4	9,4

Charge de la dette et marge de manœuvre (en %) : (Annuité / Recettes réelles de fonctionnement)

Elle mesure la part que représente l'annuité (capital + intérêts) remboursée chaque année, dans les recettes réelles de fonctionnement.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes réelles (hors cessions)	26 575 251	26 779 060	26 951 430	28 152 029	27 687 142	28 096 762
intérêts	1 509 108	1 637 404	1 755 936	1 818 426	1 815 780	1 741 903
Annuité	3 659 530	3 618 807	3 833 483	5 080 003	5 160 631	4 939 786
Charge de la dette	13,77%	13,51%	14,22%	18,04%	18,64%	17,58%

On évoque souvent une limite plafond de 20 % sur ce ratio. Ce dernier doit être analysé avec prudence compte tenu des choix de durée d'emprunt qui peuvent varier d'une ville à l'autre et du profil d'amortissement de la dette qui peut varier d'une année sur l'autre.

La ville de Lanester dispose d'un encours de dette important pour sa taille (ratio dette/habitant). L'encours historique d'un peu plus de 40 millions d'euros a été atteint à la fin des années 90, faisant suite à une croissance rapide de la collectivité en termes d'aménagement du territoire et de construction d'équipement sportifs, culturels et associatifs.

Le niveau d'encours de dette doit donc s'analyser à l'échelle de la vie de la commune (durée résiduelle moyenne pondérée de 15,02 ans).

RETROSPECTIVE SUR L'EVOLUTION DE LA DETTE A LANESTER

ENCOURS VILLE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	hyp 2018
Encours initial (au 1er janv.)	38 695 124	38 244 702	36 297 448	34 219 900	39 550 428	40 085 573	39 567 685
- Montant remboursé dans l'année	2 150 422	1 981 404	2 077 547	2 381 583	2 464 856	2 317 888	2 546 602
+ Montant contracté dans l'année	1 700 000	34 150	0	7 712 111	3 000 000	1 800 000	2 085 000
<i>Montant annuel traditionnel contracté</i>	1 700 000	34 150		1 881 583	1 964 856		2 085 000
<i>Montant annuel contracté Quai 9</i>				2 460 528	1 035 144		
<i>Montant annuel contracté Dette sensible</i>				3 370 000			
Encours contracté au 31/12	38 244 702	36 297 448	34 219 900	39 550 428	40 085 573	39 567 685	39 106 083
Montant de l'année réellement mobilisé au 31/12	1 700 000			7 712 110			
solde emprunt n-1			34 150			3 000 000	1 800 000
Encours mobilisé au 31/12	38 244 702	36 263 298	34 219 900	39 550 428	37 085 573	37 767 685	37 021 083
ENCOURS FONDS DE SOUTIEN				13 199 928	12 319 933	11 439 938	11 439 938
- Montant remboursé dans l'année				879 995	879 995	879 995	879 996
+ Montant contracté dans l'année				0	0		0
Encours fonds de soutien au 31/12				12 319 933	11 439 938	10 559 942	9 679 948
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	hyp 2018
Encours total Etat de la dette contracté	38 244 702	36 297 448	34 219 900	51 870 361	51 525 511	50 127 627	48 786 031
Encours total Etat de la dette mobilisé	38 244 702	36 263 298	34 219 900	51 870 361	48 525 511	48 327 627	46 701 031
Encours de dette ville contracté	38 244 702	36 297 448	34 219 900	39 550 428	40 085 573	39 567 685	39 106 083
Encours de dette ville mobilisé	38 244 702	36 263 298	34 219 900	39 550 428	37 085 573	37 767 685	37 021 083

ETAT DE LA DETTE DETAILLE PAR LIGNE DE PRET

Prêteur	Montant historique	Date sign.	Type de taux	Prochaine échéance	CRD au 31/12/202018	Durée rés.	Taux / Marge	Taux facial	Indemn.	Budgets	Cat. GISSLER
CACIB- CREDIT AGRICOLE	2 100 000,00 €	30/12/2009	Fixe	15/03/2019	1 386 517,38 €	11,21 ans	4,01%	4,01%	Actuarielle	Principal	1A
CDC - CAISSE DES DEPOTS	1 000 000,00 €	05/01/2009	Fixe	01/02/2019	656 108,46 €	10,10 ans	4,52%	4,52%	Actuarielle	Principal	1A
C2FL - CAISSE FRSE FINANCT LOCAL	3 050 000,00 €	04/01/2007	Fixe	01/02/2019	1 070 463,70 €	8,84 ans	3,97%	3,88%	Actuarielle	Principal	1A
CACIB- CREDIT AGRICOLE	3 060 000,00 €	18/04/2004	TAG / TAM	15/07/2019	918 000,00 €	5,55 ans	0,000 % 0,090 %	0,00%	Actuarielle	Principal	1A
CDC - CAISSE DES DEPOTS	261 237,00 €	17/03/2003	Fixe		0,00 €	0,75 ans	0,00%	0,00%	Actuarielle	Principal	1A
CDC - CAISSE DES DEPOTS	656 920,00 €	17/03/2003	Fixe		0,00 €	0,75 ans	0,00%	0,00%	Actuarielle	Principal	1A
CACIB- CREDIT AGRICOLE	3 048 980,34 €	24/10/2001	Fixe	15/12/2019	691 000,00 €	2,96 ans	4,64%	4,58%	Actuarielle	Principal	1A
CACIB- CREDIT AGRICOLE	868 278,00 €	19/12/2002	TAG / TAM	15/01/2019	311 600,00 €	4,05 ans	0,000 % 0,130 %	0,00%	Actuarielle	Principal	1A
CLF-CREDIT LOCAL DE France	2 956 589,63 €	10/06/2008	TAG / TAM		0,00 €	0,11 ans	0,000 % 0,300 %	0,00%	Actuarielle	Principal	1A
C2FL - CAISSE FRSE FINANCT LOCAL	37 992 495,98 €	18/06/2015	Fixe	01/12/2019	30 796 711,91 €	15,93 ans	3,56%	3,51%	De marché	Principal	1A
CE-CAISE D'EPARGNE	3 000 000,00 €	04/01/2017	Fixe	25/01/2019	2 831 841,78 €	18,58 ans	1,14%	1,14%	Actuarielle	Principal	1A
CAF-CAISSE ALLOC.FAMILIALES	47 000,00 €	16/01/2015	Fixe	01/11/2019	19 800,00 €	2,84 ans	0,00%	0,00%	Actuarielle	Principal	1A
CE-CAISE D'EPARGNE	1 976 094,15 €	04/12/2012	Fixe	01/01/2019	1 616 853,49 €	14,76 ans	3,88%	3,80%	De marché	Principal	1A
C2FL - CAISSE FRSE FINANCT LOCAL	3 494 274,98 €	27/08/2012	Fixe	01/02/2019	2 746 345,51 €	13,60 ans	5,70%	5,58%	De marché	Principal	1A
CACIB- CREDIT AGRICOLE	2 800 000,00 €	29/11/2010	Fixe	01/03/2019	1 894 020,77 €	11,93 ans	3,32%	3,32%	Actuarielle	Principal	1A
CM ARKEA	1 800 000,00 €	18/01/2018	Fixe	30/03/2019	1 761 768,60 €	19,51 ans	1,63%	1,63%	Actuarielle	Principal	1A
Totaux					46 701 031,60 €						

ANNEXE 2

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

Les comptes du budget annexe cuisine centrale présentait en 2017 un montant de dépenses réelles annuel de près de **1,5 M€** contre 1,7 M€ en 2016 pour un niveau de recettes réelles de 1,4 M€ contre **1,8 M€** en 2016. La capacité d'autofinancement brute présente ainsi un retournement marqué en 2017 :

	2013	2014	2015	2016	2017
CAF Brute	42 889	55 738	61 739	127 206	-97 860

La suppression de la confection de repas pour la ville d'Hennebont en 2017 a engendré une perte de recettes de près de 500 000 €. Le nouvel équilibre recherché par l'ajustement des dépenses et des recettes n'a comblé que partiellement ce manque à gagner :

Le niveau important de remplacements pour congés maladie longue durée a fortement pesé sur cet équilibre.

En outre, la collectivité a renforcé ces dernières années son exigence en matière d'approvisionnement : alimentation biologique, circuits courts, denrées labellisées etc. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la charte de l'agriculture et de l'alimentation du pays de Lorient, un engagement fort de la ville en faveur du développement durable sur le territoire.

D'un point de vue financier, l'exercice 2018 devrait marquer le début d'une réduction progressive du déséquilibre structurel annuel, notamment par le biais d'une maîtrise de la masse salariale.

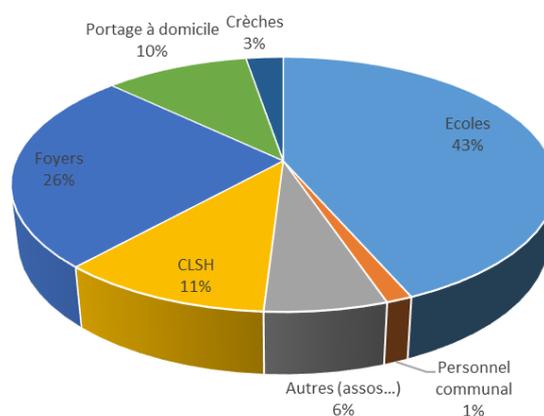
Le graphique ci-contre présente la structure des recettes par types d'utilisateurs en 2018.

L'excédent cumulé (sur les exercices antérieurs) se chiffrait fin 2017 à près de 442 000 €. Il permet à la cuisine centrale d'assumer temporairement un déséquilibre de fonctionnement et de financer les investissements de rénovation, nécessaires au respect des normes sanitaires en vigueur :

- 50 K€ en 2018, visant notamment le remplacement d'un groupe froid
- 37 K€ en 2017 pour l'aménagement des quais de livraison
- 126 K€ en 2016, dont 69 000 € pour l'acquisition d'un nouveau camion frigorifique.

Enfin, chaque année, la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) vérifie la conformité de l'outil de production, ce dernier étant à l'heure actuelle qualifié de « très satisfaisant ».

Répartition des recettes par usagers



ANNEXE 3 – INDICATIONS BUDGETAIRES SUR LE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

Eléments financiers	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de fonctionnement	355 791	426 088	402 232	410 810	442 469	447 036
<i>dont acquisitions de cercueils</i>	42 714	57 143	45 577	50 419	48 024	60 080
<i>dont frais funéraires Lorient</i>	31 891	54 511	50 458	47 548	66 818	65 527
<i>Charges de personnel</i>	193 150	242 417	228 055	216 545	214 657	195 049
Recettes de fonctionnement	546 805	581 190	568 713	539 333	604 877	604 465
<i>dont résultat reporté</i>	177 344	180 310	145 479	157 056	128 523	162 407
<i>Recettes réelles</i>	369 461	400 880	423 234	382 277	476 354	442 058
Résultat de fonctionnement de l'année (hors reports)	13 670	-25 208	21 002	-28 533	33 885	-4 978
Résultat de fonctionnement cumulé	191 013	155 102	166 481	128 523	145 732	111 603
<i>Affectation en investissement</i>	40 360	10 704	9 622	9 425	16 676	29 151

Eléments d'activité	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Inhumations	105 55%	104 53%	104 56%	88 56%	111 51%	94 49%
Crémations	85 45%	91 47%	82 44%	70 44%	105 49%	92 48%
Cérémonies - %cérémonies / décès	190 78%	195 81%	186 78%	158 75%	216 85%	191 77%
Nombre de décès Lanester	243	242	238	212	255	248

L'équilibre de ce budget est directement lié aux variations d'activités.

Fin d'année 2017, le budget dégagait un solde de fonctionnement cumulé de 111 603 € qui lui permet de financer ses investissements visant à améliorer la qualité d'accueil des familles.

ANNEXE 4 – BUDGET ANNEXE HALTE NAUTIQUE

La halte nautique représente un budget de fonctionnement de près de 25 000 € annuels dont 10 000 € de redevance versée à l'Etat et 15 000 € d'amortissement de biens. Les recettes sont générées par la facturation d'environ 110 mouillages aux usagers pour un peu plus de 20 000 €.

Depuis 2014, suite aux investissements réalisés pour réhabiliter le ponton, l'équilibre budgétaire est dégradé. Il conviendra de retrouver, à terme, la répartition la mieux adaptée pour le financement de cet outil, qui outre les particuliers, est également investi par la collectivité dans le cadre de ses activités et pour la mise à disposition au monde associatif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre voté (libellé)	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.					3 598,66	8 545,69
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 261,00	9 188,00	9 601,00	9 531,00	9 478,00	8 999,00
012-65 AUTRES CHARGES DE GESTION	5 187,13	5 432,00	5 740,21	272,68	0,00	0,00
042 FONCT-OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT E	9 081,00	10 967,70	11 714,00	13 992,10	14 925,47	14 818,82
ences de fonctionnement	23 529,13	25 587,70	27 055,21	23 795,78	28 002,13	32 363,51
002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	18 193,60	9 318,75	5 860,76	80,39	0,00	
70 PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVER	24 321,33	22 129,71	21 274,51	20 116,64	19 455,93	21 102,38
75-77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	165,84	0,00	0,33	0,09	0,51	0,00
042 FONCT-OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT E	0,00					
ettes de fonctionnement	42 680,77	31 448,46	27 135,60	20 197,12	19 456,44	21 102,38
CAF Brute	10 039,04	7 509,71	5 933,63	10 313,05	9 978,44	12 103,38
Résultat global de fonct.	19 151,64	5 860,76	80,39	-3 598,66	-8 545,69	-11 261,13
Résultat structurel de fonct. (hors report)	958,04	-3 457,99	-5 780,37	-3 679,05	-4 947,03	-2 715,44

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre voté (libellé)	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
001 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	3 152,38	0,00		19 867,85	20 643,65	5 718,18
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 897,58	22 541,31	34 024,55	14 767,90	0,00	0,00
ences d'investissement	8 049,96	22 541,31	34 024,55	34 635,75	20 643,65	5 718,18
001 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	0,00	4 183,42	2 442,70			
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 152,38	9 832,89	0,00	0,00	0,00	
040 INVEST-OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT E	9 081,00	10 967,70	11 714,00	13 992,10	14 925,47	14 818,82
ettes d'investissement	12 233,38	24 984,01	14 156,70	13 992,10	14 925,47	14 818,82
Solde d'investissement	4 183,42	2 442,70	-19 867,85	-20 643,65	-5 718,18	9 100,64
Résultat global	23 335,06	8 303,46	-19 787,46	-24 242,31	-14 263,87	-2 160,49

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Merci Philippe pour cette présentation. Au-delà de ces éléments qui nous permettent de mesurer la situation financière de la Ville, le débat d'orientations budgétaires, c'est avant tout, de partager, échanger, enrichir des orientations et préciser nos priorités dans le mois à venir et au-delà tant en mesures. Les orientations dépassent souvent le calendrier annuel. Ces priorités et ces orientations, vous les retrouvez dans les 3 dernières pages du document budgétaire. Elles tiennent d'ailleurs en 3 parties : la volonté de notre équipe d'être acteurs et d'être au rendez-vous des grandes transitions. Nous pouvons même parler d'être au rendez-vous des transformations parce que cela bouge.

Une 2^{ème} partie qui montre notre volonté d'anticiper et de préparer l'avenir et une 3^{ème} partie qui nous permettra de préciser, qu'avant tout, en 2019, ce que nous voulons, c'est poursuivre les actions engagées et terminer ce qui est commencé.

De qui nous paraît essentiel, c'est de démarrer par les transitions parce que c'est cela qui nous donne le cap.

3 transitions nous semblent majeures : la transition environnementale, la transition numérique, la transition démocratique. Vous avez sans doute noté le mot « doux » par une transition démocratique douce. Nous y reviendrons tout à l'heure, sans oublier dans mes propos introductifs, j'évoquais cette volonté de la ville de justice sociale, sans oublier bien sûr le maintien de notre engagement en matière de politique sociale et de politique en faveur de l'enfance, la jeunesse et la famille.

Sur la question des transitions des enjeux environnementaux, nous avons des documents cadres. Nous les avons partagé ensemble, nous les avons même voté à l'unanimité : l'Agenda 21, le PADD qui nous donne la feuille de route et qui confirme que nous voulons réussir cette transition énergétique, en passant entre autre par une maîtrise de la consommation de l'énergie. Nous sommes tous concernés. Nous sommes tous acteurs. Nous parlions d'acteurs tout à l'heure des grandes transitions, c'est là où nous devons être au rendez-vous évidemment.

2019, c'est la 1^{ère} année de fonctionnement du second réseau de chaleur bois. Il est déjà en fonctionnement. D'ailleurs la filière bois va être à la hauteur de ce rendez-vous.

Autre élément du même ordre, c'est la mobilisation de la ville de Lanester sur la charte de l'agriculture et dans la volonté de développer les circuits courts en faveur d'une alimentation locale et saine en particulier ici avec la cuisine centrale.

Nous allons poursuivre les coupures partielles de l'éclairage public. Je pense qu'en la matière vous avez vu, dans les mois derniers, combien cette décision était contagieuse et que finalement c'était un choix environnemental mais également économique comme cela est rappelé dans le bordereau.

Nous allons en 2019 mettre en place une aide à la rénovation thermique. Nous allons donc coupler cette aide en harmonie au dispositif porté par Lorient Agglomération.

Enfin et ce n'est pas un des moindres, nous voterons en 2019 notre nouveau PLU qui est un outil majeur dans le cadre de la transition environnementale. Pourquoi ? Parce qu'il redit combien il est important de privilégier la densification plutôt que l'étalement urbain. Et donc nous avancerons dans ce développement grâce à ce nouveau document.

Nous allons poursuivre bien sûr la construction de nouveaux logements. Philippe a rappelé les chiffres tout à l'heure. Plus de 600 logements neufs sur le mandat et 2019 verra l'ouverture des Terrasses du Scorff, la résidence l'Archipel et l'Ilot Crébillon.

Mme Morgane HEMON entre en séance.

Mme La Maire continue : La transition numérique s'impose à tous, d'un point de vue infrastructure, investissement et d'un point de vue usage, formation. C'est la démarche que nous retenons. Nous accompagnerons la transition pour en faire une chance pour chacun. 150 000 euros en 2019 dans la continuité des années passées, pour investir dans les services, dans les écoles mais aussi pour former et accompagner les agents et les enseignants.

La refonte du site Internet qui renforcera encore ce lien avec les citoyens et la ville pour faciliter la transmission de l'information.

Le lien entre le citoyen et l'institution nous paraît être un élément majeur de réussite de toutes les politiques. C'est-à-dire que l'on pourrait mettre en place toutes les politiques si nous n'avons pas le lien avec les citoyens, nous passerions à côté de la réussite de nos politiques.

La transition démocratique douce, c'est aussi une manière de faire du lien. Nous poursuivrons nos espaces de concertation, nos espaces d'information, nous consacrerons une enveloppe d'un montant de 100 000 euros pour la 4^{ème} édition du budget participatif. C'est aussi une transition démocratique participative qui est à mon sens nécessaire et au rendez-vous des besoins actuels.

Les difficultés financières des uns et des autres et le nécessaire travail de la ville pour une justice sociale se mettra en œuvre dans le cadre de la subvention d'un 1,1 M€ au CCAS. Nous le travaillerons aussi, ce n'est pas neutre, cela fait écho au plus de 400 personnes qui ont participé aujourd'hui et hier au cabaret gourmand. Ces 400 seniors sont concernés mais nous tous nous sommes concernés puisque le cycle de concertation qui s'intitulera « bien vieillir à Lanester » s'ouvrira début 2019 et nous mettrons en place, avec ce travail collectif, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour nos services et nos établissements d'accueil pour les personnes âgées et handicapées. Je vous rappelle que 15 % des Lanestériens ont entre 60 et 75 ans, et 10 % ont plus de 75 ans.

Dire que bien entendu nous poursuivons l'engagement pour donner aux jeunes l'assurance d'une collectivité pleinement à leurs côtés jusqu'à leur rentrée à leur vie d'adulte, la poursuite des TAP, l'appropriation de leur local dénommé « le Studio » dont l'inauguration vient de se dérouler et puis le maintien des centres d'accueil et de loisirs dont les chiffres augmentent.

L'anticipation et la préparation de l'avenir : le désendettement c'est cela aussi. On le poursuit et c'est aussi une manière de préparer l'avenir.

La rénovation de Kerfréhour verra la 1^{ère} enveloppe de 500 000 euros en 2019, qui inscrira ce projet dans une vision pluriannuelle, c'est important de le voir sur du long terme, tant l'ambition est forte sur ce quartier.

Les collaborations avec Lorient Agglomération, mais pas seulement, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous voyons bien qu'il faut jouer collectif mais cela n'exclut pas de jouer collectif avec une commune ou deux communes. Vous verrez lors d'un bordereau sur la téléphonie mobile la mise en œuvre d'une mutualisation avec la ville de Lorient.

Signaler puisque je parle de Lorient Agglomération qu'elle lancera en 2019 une étude sur le prorata du Rohu. Ce qui est une étape importante pour l'avenir de ce site.

L'avenir c'est aussi dans quelques semaines la mise en œuvre du nouveau réseau de bus qui devrait améliorer la desserte en transports collectifs.

Et enfin rappeler sur la zone de Kerrous que nous dégagerons une 1^{ère} enveloppe de 50 000 euros pour fluidifier et sécuriser les déplacements sur la zone, en partenariat avec les enseignes présentes sur la zone.

Dernière tranche de ces orientations, c'est la poursuite des actions engagées. Cela passe bien entendu par l'entretien du patrimoine communal. Nous avons un patrimoine de qualité, construit au fur et à mesure des années. Cet entretien est indispensable si l'on veut le maintenir pour longtemps. Et vous allez voir un certain nombre de lignes qui concernent les écoles publiques, en n'oubliant pas dans les écoles, le fait qu'il faudra que nous ayons une réflexion large sur le schéma scolaire et sur la carte scolaire communale. L'entretien des

gymnases, l'entretien du tennis Jo Hoher où nous avons prévu une enveloppe de 270 000 euros. Nous n'oublions pas non plus l'entretien de la voirie car 120 kilomètres de voies c'est beaucoup et c'est donc un budget de 500 000 euros qui est nécessaire pour sécuriser les déplacements et de faciliter des déplacements doux puisque nous aurons dans la même opération des pistes cyclables. Et rappeler que la rue Zédé fera l'objet d'une réalisation en 2019 et pour sécuriser et entretenir la voirie, vous avez sûrement noté que nous solderons l'achat de notre nouvelle balayeuse municipale.

Au-delà vous dire que le centre-ville, même si nous avons vu la passerelle arriver aujourd'hui, que nous allons poursuivre la finalisation du réaménagement du parc Mandéla avec les jeux prévus pour les enfants.

Nous allons aussi, et c'est un enjeu important sur l'année 2019, travaillé sur le nouveau pôle de Joliot Curie qui sera le nouveau pôle de la vie associative lanestérienne. 700 000 euros seront fléchés sur ce bâtiment qui nous permettra d'accueillir les associations dans des locaux mutualisés et nous bénéficierons à cette occasion, du moins je l'espère, de la participation de l'Agglomération, au titre du fond de soutien intercommunal.

Pour ce qui concerne l'entretien du patrimoine, j'ai oublié de dire que nous entretenons aussi les chapelles de Locunel et St-Guénaël pour un montant de 15 000 euros puisque c'est du patrimoine public. Et puis dernier élément, et pas des moindres, 350 000 euros fléchés pour les travaux qui vont permettre de regrouper les services techniques encore sur Albert Thomas qui rejoindront tous le centre technique municipal, ce qui améliorera les conditions de travail et le fonctionnement des services et libérera le site d'Albert Thomas qui pourra devenir un nouveau programme immobilier. D'ailleurs Myrienne Coché et les services y travaillent.

Voilà ce que nous voulions partager avec vous. Y a-t-il des interventions ?

M. IZAR : Mme La Maire, Cher(es) Collègues,

Avant de commencer le débat, quelques mots sur la conjoncture actuelle interpellant un certain nombre de personnes et nous, en tant qu'Elu(es). Tout à l'heure, vous avez parlé également de ce qui s'est passé sur la ville de Strasbourg mais il ne faut pas oublier non plus, que parmi les gilets jaunes, ils comptent 6 décès parmi eux. Ils ont quand même eu le courage de descendre dans la rue. Aujourd'hui les gilets jaunes demandent des assemblées citoyennes. Cela m'interpelle et c'est là que nous, en tant qu'Elues, avons un gros travail à entamer. Quand vous regardez la salle ce soir, le public n'est pas nombreux à assister à nos débats. A part ce soir où nous avons une dizaine de personnes assistant à nos travaux ! Nos portes sont quand même ouvertes, à toutes assemblées quelles qu'elles soient. Quand vous regardez le nombre d'absentéisme lors de n'importe quelle élection, nous pouvons nous poser des questions ! Cela ne date pas d'aujourd'hui et l'abstention est de plus en plus importante à chaque élection. Pour certains qui me traite d'homme de droite, je suis un vrai centriste, c'est pour cela que je dis, gauche-droite confondues.

Maintenant je continue mon intervention sur les orientations budgétaires. Je serai assez bref. Je vais simplement apporter quelques données de comparaisons.

Le 1^{er} constat, la population de Lanester est en baisse, quoiqu'en en dise. Le 2^{ème} constat, le nombre de logements augmente. Pour qui ? Pour les familles à faibles revenus. Cela a pour conséquence de tirer notre ville vers le bas, qui hélas va devenir une ville dortoir et encore plus dommageable, une ville refuge. Nous comptons 29 % de logements sociaux, ce qui entraîne un déséquilibre financier qui pèse encore sur notre ville. Rappelons qu'en 2014, 41 % des foyers lanestériens étaient imposables. Aujourd'hui nous ne sommes plus que 36 %. De plus soulignons le taux de chômage à plus de 8 % sur notre commune, alors que la moyenne est de 7,5 % à peu près.

Concernant la dette, 39 millions d'euros sur l'endettement de 1 736 euros par habitant sur 11 années d'endettement. Vous pensez bien que cette dette énorme engendre de grosses

difficultés pour tout nouvel investissement mais rend également très compliquée la mobilisation de fonds pour gérer les services.

Proposer aux habitants et qui sont indispensables contre l'entretien des routes, l'entretien des bâtiments, et cela nous l'entendons un peu trop souvent, qu'il n'est pas possible de réaliser des travaux parce qu'il n'y a pas assez de moyens financiers, cela devient un peu compliqué.

Concernant la masse salariale, même si je tire un coup de chapeau à tous vos services, je ne tire pas sur les salariés, loin de là, je sais que tout le monde essaie de faire ce qu'il peut et que ce n'est pas facile, ceci représente 57 % avec des promesses non tenues, parce que nous devons baisser la moyenne, alors que partout, la moyenne est de 45 %.

Le CCAS : un budget de 1,100 euros avec des subventions maximum. On peut se poser la question s'il est normal que ce budget soit aussi dépendant du budget général.

Les TAP : pourquoi les avoir maintenus alors que financièrement nous ne sommes pas en forme ?

Autre sujet : il me semble important de remercier les services de police dont l'effectif est mirobolant avec 3 agents ! Il est indispensable de l'augmenter, il serait nécessaire de le doubler, surtout comme les moments que nous vivons actuellement. Le soi-disant manque de budget représente indéniablement un manque de sécurité pour les Lanestériens.

Enfin j'allais oublier un désendettement de 500 000 euros. Quel manque d'ambition !

Votre budget d'orientations reste fragile et très hypothétique. Nous serons vigilants et bien sûr au rendez-vous du vote du budget.

Je vais finir mon intervention par une citation qui va vous faire sourire : le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il va changer –c'est plutôt moi- et le réaliste ajuste les voiles, ce dernier doit être de votre côté !

Merci Mme La Maire.

Mme La Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. JUMEAU : Personnellement j'ai écrit mon intervention, je préfère le dire. Joël Izar vient de dire qu'il est un vrai centriste, François Bayrou également et il est dans le gouvernement Macron donc il y a des choses qui viennent d'être dites qui sont liées à la politique menée par le Gouvernement dont je vais en dire quelques mots. Je pense que cela ne vous surprendra pas beaucoup.

Nous allons donc au cours de ce Conseil Municipal débattre des orientations budgétaires de 2019 pour la commune de Lanester. Et ce, dans un contexte social, inédit, atypique avec le mouvement dit des Gilets Jaunes, qui maintenant dure depuis plus de 4 semaines.

Il convient donc de s'interroger sur la durée de ces actions et surtout sur les réponses (ou plutôt les non-réponses) que ce gouvernement tente d'apporter, sans arriver le moins du monde à calmer la force et la vigueur des femmes et des hommes qui occupent différents lieux pour exiger de Macron une politique sociale et économique plus juste, plus équitable.

La tentative pathétique du président de la République lundi soir montre, s'il en était encore besoin, que ce gouvernement persiste et signe à ne pas aller chercher le financement de mesures sociales, environnementales, là où il y a de l'argent, c'est-à-dire dans le monde de la finance.

Ce qui après tout est normal, puisque c'est celui-ci qui a décidé de porter la candidature de Macron afin de l'installer à l'Élysée pour encore mieux se goinfrer !

Pour éclairer ce propos que d'aucuns vont trouver trivial, quelques éléments chiffrés, de l'année 2017, que vous connaissez peut-être mais qu'il est utile me semble-t-il de donner publiquement, même si effectivement, il n'y a pas beaucoup de public :

- En 20 ans, la fortune totale des 10 plus grandes d'entre elles a été multipliée par 12, tandis que le nombre de pauvres sur notre territoire augmentait de 1,2 millions.

- En 2017, 10 % des plus riches possédaient la moitié des richesses du pays, et on peut même indiquer que 1 % de ces nantis accumulaient 22 % des richesses nationales (17 % en 2007).
- 32 milliardaires possèdent autant que 40 % des plus pauvres.

Pour encore mieux éclairer ce propos, je vous propose une devinette : quel est le point commun entre Bernard Arnault et les auxiliaires de vie scolaire ? Ce point commun, c'est 770 euros. Ah mince, j'oubliais juste la nuance : pour les AVS, c'est leur salaire de fin du mois, Bernard Arnault, c'est ce qu'il a touché à chaque seconde écoulée de l'année 2017 ! Eh oui, 770 € par seconde pour arriver à des gains totaux de 24,3 milliards d'euros en 2017. Et comme ça ne suffit pas, il est dispensé d'ISF, les fins de mois sont dures chez les riches !

- En 2018, le cumul versé aux entreprises à travers le CICE et le CITS s'établit à 20 milliards d'euros. En 2019, la baisse des cotisations patronales équivaldra à 20 autres milliards. Le tout étant justifié par des termes fumeux comme ruissellement, création d'emplois.

Prenons Carrefour comme illustration de ce fait : cette entreprise a touché jusqu'à lors, 744 millions d'euros dans le cadre du CICE et a supprimé 8 000 emplois ! Ford, qui vient de refuser la reprise. 1 000 salariés vont se retrouver sur « le carreau ». 46 millions d'argent public donné à Ford entre 2013 et 2018 ; 8 milliards de profit en 2017.

Alors je ne sais pas comment nous pouvons qualifier tout cela : est-ce que c'est de la moquerie, du cynisme, du mépris ou alors c'est moi qui ne comprends pas grand-chose. Certain.e.s pensent encore que cela recouvre le progressisme cher à Macron, à d'éminents membres de son gouvernement, et à certains élu.e.s locaux qui s'empressent de s'engouffrer derrière ce vocable dont le sens est totalement dévoyé !

Si ici, il ne s'agit en aucun cas de justifier la violence des actions, des propos qui ont existé ces dernières semaines, la vraie violence n'est-elle pas dans les faits suivants :

- 9 millions de pauvres en France
- 200 000 SDF
- 80 milliards d'évasion fiscale
- Amazon, Starbucks, Google, qui ne paient pas d'impôt en France
- Les patrons du CAC 40 qui gagnent 5 milliards d'euros par an (+ 14 % en 2017). Imaginez les uns et les autres si sur votre salaire ou votre pension vous auriez eu 14 % d'augmentation l'année dernière !
- On peut citer Carlos Ghosn, qui est toujours, à priori, patron de Renault en France, peu récriminé par le gouvernement et qui s'est fait prendre les doigts dans le pot de confitures (sommes astronomiques non déclarées, achat de plusieurs propriétés sur le compte de l'entreprise, mariage, déplacements persos payés par celle-ci...)... Mais Carlos Ghosn est sans doute quelqu'un d'intouchable.

Alors vous allez me dire certes dénoncer est assez aisé, je le reconnais ! Proposer est plus important ! Mais par exemple, lorsque des parlementaires que je connais bien, des parlementaires communistes, proposent qu'en France, nous ayons une COP fiscale, cela pourrait être un projet, un objectif politique fort et important pour un pays comme le nôtre, 7^{ème} puissance économique mondiale, et bien c'est refusé bien sûr ! Quand certains parlementaires proposent qu'aujourd'hui de taxer à hauteur de 0,01 % les actions et de 0,06 % les produits dérivés ? C'est immédiatement 36 milliards d'euros tout de suite dans les caisses de l'État ! Eh bien non, on n'adopte pas ces propositions ! Par contre on préfère agiter comme un hochet une augmentation virtuelle du SMIC de 100 euros, tout le monde sait aujourd'hui que c'est un tour de passe-passe, on consent à un geste envers les retraité.e.s mais on ne revient pas surtout pas sur l'indexation des pensions sur le coût de la vie, on défiscalise des heures supplémentaires, on « offre » parce que l'on demande aux entreprises de les offrir, des primes de fin d'année (quand elles le peuvent) non chargées et défiscalisées elles-aussi, c'est-

à-dire qu'on tape dans les caisses de la sécu, remettant en cause les systèmes de protection sociale. Par ailleurs, l'augmentation des salaires est loin d'être générale, les fonctionnaires n'étant pas concernés alors que nombre d'entre eux perçoivent entre 1 et 1,5 fois le Smic.

Petite incise personnelle : quand je suis rentré dans l'Education Nationale en 1977, je n'avais que le bac et à l'époque je touchais l'équivalent de 1,6 à 1,7 fois le Smic. Aujourd'hui il faut un master 2 pour être professeur des écoles et il touche entre 1,1 et 1,2 fois le Smic. Et après l'on s'étonne qu'il y ait des réactions comme celles que l'on connaît depuis quelque temps.

Bref pour résumer tout cela :

Touche pas à mes riches ! Les hauts revenus et les revenus du capital restent exonérés de toute participation à l'effort de solidarité. Quant à la lutte contre l'évasion fiscale, les Français.e.s devront se contenter d'une vague déclaration d'intention, au détour d'une phrase, il a été dit que l'on allait peut-être les réunir, on va surtout les rappeler à l'ordre !

En somme, rien qui ne remet en cause un système économique vieux de plusieurs décennies. Le Président des riches vacille mais les plus riches restent ses protégés !

Tout ceci peut sembler éloigné de nos débats de ce soir, mais ils s'inscrivent dans un contexte général de défiance vis-à-vis des politiques libérales menées maintenant depuis 40 ans.

Avant d'aborder quelques éléments d'analyses sur le document du DOB, je voudrais faire une dernière remarque : alors que depuis 18 mois, Macron n'a eu de cesse de contourner les corps dits intermédiaires, voilà qu'en fin de semaine dernière, parce qu'il avait peur des violences qui certes ont eu lieu, il appelle les organisations syndicales et politiques à la rescousse alors que jusque-là pour lui, ça équivalait à quantité négligeable, et lundi soir, voilà qu'il se souvient qu'au niveau local, il y a des femmes et des hommes au plus près des préoccupations de leurs administré.e.s, je veux bien sûr parler des Maires ! Donc c'est à elles et eux de faire le sas de décompression pour tenter de réduire la fracture sociétale dans laquelle il a conduit le pays ! Étrange revirement d'attitude après avoir, contrairement à ses engagements, ignoré les édiles locaux lors de leur Congrès National ! Un peu facile non cette repentance tardive ! Mais ne pourrait-on pas profiter de « cette fenêtre » et cela a commencé hier soir, pour mettre à disposition des lanestériens un espace de doléances ; nombre de collectivités y songent et ce serait un exercice de démocratie participative, ouverte, en phase avec les orientations politiques préconisée par la majorité municipale il me semble, non ?

D'autant que « en même temps », et ça fait le lien avec la suite de nos propos, ce gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances, confirme son obsession de faire payer aux collectivités locales et territoriales, des économies importantes.

Dans des documents nationaux que j'ai pris la peine de lire, les discours se font rassurants et on nous promet la fin des coupes claires.

Je cite « Ce gouvernement a arrêté de baisser les dotations pour les collectivités territoriales », est-il affirmé. Dans ce scénario de l'idylle renouée entre le Gouvernement et les territoires, on entend : stabilité pour 2019. Mais la stabilité avec une inflation à 1,7 %, c'est une baisse.

Hors du champ des éléments de langage, c'est un autre film qui se projette. Sous une apparence de stabilité, la réalité est tout autre : beaucoup moins de contrats aidés, des associations, y compris caritatives qui vivent des moments difficiles, le lien social qui s'effiloche et des collectivités obligées de jouer les pompiers.

Autre réalité derrière cette fausse stabilité : 1,2 milliard pris sur les aides personnalisées au logement, des bailleurs sociaux mis en difficulté, le logement fragilisé, dans notre ville comme ailleurs, et des collectivités appelées à la rescousse pour équilibrer les opérations de logement social.

En dix ans, pour le pays, la principale dotation aux collectivités, la DGF a presque diminué de moitié. Mais ça ne suffit pas, le gouvernement a inventé la contractualisation de l'austérité avec les « contrats de maîtrise de la dépense publique » dont l'agglomération de Lorient est victime. Cette création au service de la rigueur punitive, assortie de sanctions, vise à faire

économiser 13 milliards à l'État. C'est une recentralisation déguisée. Je suis assez curieux de savoir ce qui va être dit au conseil communautaire mardi prochain. Sur les premiers éléments d'information que j'ai, je pense que le débat sur les Orientations Budgétaires sera aussi d'une nature où je pense que certains vont faire preuve d'offensive sur certaines questions. Parce que les lères coupes qui sont annoncées ne vont pas faciliter la vie des gens sur l'agglomération de Lorient.

Les relations entre les collectivités et l'État sont en berne. Ce budget décidé au niveau national ne va qu'approfondir ces difficultés.

Dans le document qui nous est présenté, clair, précis, relativement synthétique mais accessible (merci donc à l'ensemble des personnes du service qui ont contribué à la réalisation de celui-ci), il y a des éléments qui nous semblent aller dans le bon sens et certains pour lesquels, nous nous interrogeons.

Interrogations sans doute partagées, car comme l'an passé, cela doit être mon côté instituteur, le mode conditionnel est souvent utilisé dans les analyses et perspectives proposées.

1^{ère} interrogation, par exemple, il est annoncé 220 habitants de plus, je n'ai pas vu du moins, ce qui montre l'attraction sans doute de Lanester. Mais chacun a sa manière de lire les documents.

Notre question est liée à l'incertitude qui pèse sur la fiscalité locale, à savoir les modalités de remboursement à l'euro près de la Taxe d'Habitation, ce qui nous amène à demander, c'est plus une précision, si le calcul de ce remboursement se fera sur la base de cette augmentation d'habitant.e.s ou sur un nombre antérieur ce qui serait alors pénalisant, puisque cette ressource a un impact non négligeable sur un budget communal.

Autre demande d'explication : il nous a semblé qu'il y avait un paradoxe entre une phrase qui dit en page 6, que « enfin on observe une diminution marquée du nombre de bénéficiaires de l'APL » tandis qu'immédiatement après, il est fait état d'une érosion du revenu annuel moyen par habitant, ce qui pour nous est paradoxal (voire contradictoire avec les propos précédents). Si nous pouvons mieux comprendre ces affirmations, merci d'avance !

S'il n'est pas contestable que le principal point des dépenses réelles de fonctionnement est la masse salariale, l'indication, de la page qui indique que « Les départs d'agents ne donneront pas lieu à l'application des règles mécaniques de non remplacement mais seront des opportunités de s'interroger sur l'organisation la plus efficiente à trouver » a attiré notre attention.

Bien évidemment, nous soutenons le plan de résorption de la précarité et souhaitons qu'il se poursuive voire s'amplifie. Mais attention à ce que le non-remplacement éventuel de postes utiles au bon fonctionnement des services, ne soit pas préjudiciable pour la bonne marche de ceux-ci.

C'est pourquoi nous aussi nous faisons une proposition : la poursuite du désendettement de la ville est acté de nouveau, mais dans cette période délicate, serait-il possible que les 500 000 euros soient tout ou partie réorientés, pour assurer d'autres titularisations que celles d'ores et déjà prévues ?

Autre suggestion de notre part : le rituel du + 1 % pour les tarifs municipaux apparaît. Au vu de la situation sociale actuelle, serait-il possible, de ne pas appliquer cette augmentation, minime sans doute, mais qui, pour la population la plus en difficulté de Lanester, serait perçue comme un geste d'élus soucieux du bien-être des habitant.e.s ? Il me semble avoir lu qu'à Port-Louis, c'est ce qui a été décidé, qu'il n'y avait aucune augmentation de tarifs municipaux, excepté ceux du cimetière.

Pour terminer, nous partageons globalement les orientations déclinées dans la partie du document consacré au « Choix de développement ». Vous avez rajouté des points tout à l'heure avec lesquelles en terme d'orientations, nous sommes en accord.

Petite interrogation malgré tout, a-t-on à ce jour la garantie pérenne de la participation financière de l'État pour la poursuite de la mise en œuvre des TAP ? Personnellement, je n'ai pas vu de texte règlementaire figé dans le marbre.

Une suggestion, qui ne vous surprendra guère au sujet du nouveau réseau de bus qui verra le jour le 7 janvier prochain : il est évident et logique qu'il y aura des ajustements à opérer tout au long de l'année. Ce que l'on lit dans la presse aujourd'hui, par rapport au manque d'information sur Manébos et à l'inadéquation entre les horaires proposés et l'activité présente sur le site ! Bon, c'est sans doute un ajustement à revoir.

Alors nous faisons une proposition et cela ne vous surprendra pas parce qu'un des objectifs énoncés par la directrice de la CTRL et du président de l'agglomération, c'est de conforter et renforcer l'attractivité et la nécessité de développer ce moyen de déplacement. Alors, mettre en place une expérimentation même partielle de la gratuité des transports ne pourrait-elle pas exister ? Le prochain Conseil d'agglomération pourrait se pencher sur cette proposition ; c'est un sujet récurrent et le nombre de collectivités locales, de communautés qui le mettent en place –voire des Nations, tous les transports publics au Luxembourg vont bientôt être gratuits–réfléchissent à le faire et est en constante augmentation.

Mme La Maire : On ne joue pas dans la même catégorie !

Rires dans la salle.

M. JUMEAU : On ne joue pas dans la même catégorie, je le sais, mais personnellement je suis pour le luxe pour tout le monde ! C'est cela ma visée !

Mme La Maire : Nous allons être tous d'accord là-dessus !

M. JUMEAU : Bref, Lorient et son agglomération gagneraient beaucoup en termes d'attractivité de territoire avec cette perspective même partielle de mise en place de gratuité et cela mettrait ainsi en évidence concrète pour le plus grand nombre, des engagements affichés et mis en œuvre en terme dans le cadre du PADD et de l'Agenda 21.

Pour conclure, chacun.e l'aura compris, si nous sommes capables de saisir les aspects positifs pour la population de Lanester que contiennent ces orientations budgétaires, les politiques nationales décidées par Macron et son gouvernement de soi-disant « progressistes », nous amènent à être prudents sur la faisabilité réelle et totale des engagements présentés.

Enfin, nous serons attentifs à ce que le périmètre des compétences communales ne soit pas à nouveau réduit, ce qui serait là aussi en contradiction, avec une forme de nouvelle considération pour les élus locaux entendue lundi soir. Mais comme le reste des engagements gouvernementaux n'est en quelque sorte qu'un écran de fumée pour protéger le monde de la finance, la vigilance est là aussi de mise. Merci.

Mme La Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. PERON : Bonsoir tout le monde, Philippe LE STRAT étant en retard provisoirement, je prends le relais au nom du Groupe Europe Écologie – Les Verts, les Elu(es) Ecologistes, et comme tout le monde, notre déclaration sera réalisée en deux parties par le contexte national et le contexte local.

Le mouvement des gilets jaunes est à la convergence de crises multiples qui rongent notre société depuis des années : crise du pacte républicain et des institutions, crise de la représentativité, crise des inégalités sociales et territoriales, crise énergétique et environnementale, crise de la dette, crise de la fiscalité, etc, etc...

L'échec politique du pouvoir actuel à avancer sur ces questions cruciales se solde au bout de 18 mois par une des plus graves crises qu'est connue la cinquième République.

Il porte la lourde responsabilité d'avoir créé et sous-estimé le malaise social en se servant de la taxe carbone pour organiser des transferts fiscaux des plus riches au plus pauvres pervertissant au passage l'idée de l'écologie, aggravant la précarité de toute une partie de la population.

Loin de chercher à comprendre la profonde colère des masses populaires à son encontre, il a maintenu sa posture allant jusqu'au mépris.

Cette attitude inconséquente a achevé de creuser le fossé entre l'élite dirigeante et la population du pays, transformant ainsi la crise sociale en crise de la représentativité déjà bien mise à mal au cours des différentes élections majeures depuis 2002.

Le 10 décembre, le Président de la République a parlé à ses concitoyens après un silence long de 4 semaines.

Son intervention et ses annonces arrivent bien tard pour ramener le calme et faire oublier sa lourde responsabilité. Tel le pompier pyromane, le rappel pathétique de son rôle de garant et responsable de l'ordre républicain mis à mal par les violences qui ont accompagnées les manifestations ne suffira pas à rétablir son autorité et la confiance en sa parole.

Sur le contenu de ses annonces :

Concernant le pouvoir d'achat, l'augmentation du SMIC, la suppression de la CSG pour les retraites de moins de 2 000 euros, l'accélération de la fin de la taxe d'habitation, la défiscalisation des heures supplémentaires, cet empilement de mesures à hauteur de 10 milliards d'€ pose la question de leur financement.

La suppression de l'ISF, la baisse des APL, marqueurs idéologiques du début de mandat sont toujours là et augurent bien mal de la réelle volonté de changer de politique.

Concernant les mesures annoncées pour rétablir la confiance, le juste retour du dialogue avec les corps intermédiaires et les maires est bien un minimum.

Sur la résolution des autres crises nous n'avancions pas.

Concernant la crise de la dette, nous n'avancions pas. Nous demeurons sous le joug de la Commission Européenne et du traité de Lisbonne qui oblige les Etats membres à emprunter auprès des banques privées pour financer leur dette. Les intérêts cumulés de l'Etat français augmentent d'année en année depuis 1973 atteignant 1 300 milliards d'€ sur les 2 200 milliards de dette. La course au remboursement de la dette est une course sans fin, c'est l'alibi qui sert aux plans d'austérité et aux coupes sombres faites aux services publics, rendant la vie de nos concitoyens encore plus difficile. N'oublions pas que c'est à marche forcée que le gouvernement nous a entraîné sous les 3 % de dette du PIB, prélevant au passage 4 milliards sur la taxe carbone pour alimenter le budget général. La menace d'étranglement des finances publiques des collectivités en les privant d'une partie de l'apport de la taxe d'habitation n'est pas levée. Pour la commune de Lanester la taxe d'habitation a rapporté 4,4 millions d'€ en 2017.

Mme COCHE quitte la séance et donne pouvoir à Mme PEYRE.

M. PERON continue : Une autre voie est possible en utilisant la dette publique comme instrument de financement d'un vaste programme de transition écologique au lieu d'imposer des politiques anti-sociales, extractivistes, productivistes, favorisant la compétition entre les peuples. Rappelons à ce sujet que la BCE ces dernières années a créé 2 500 milliards d'€ pour soutenir la croissance dont seulement 11 % sont allés dans l'économie réelle.

Je vous passe les détails sur la spéculation financière.

Concernant la justice fiscale, nous n'avancions pas. Les inégalités de traitement entre catégories de contribuables ont rompu le principe de l'égalité devant l'impôt. Les taxes de tout genre

écrasent le plus démunis tandis que l'optimisation et l'évasion fiscales font perdre 80 milliards à l'Etat chaque année.

Concernant la crise énergétique et climatique nous n'avancions pas. Les gilets jaunes ont mis en évidence la grande fragilité de nos sociétés de par leur dépendance à l'énergie d'une façon générale que ce soit par la diminution de la ressource, la demande croissante, le coût croissant de l'extraction, la compensation carbone, le pétrole à bon marché ne peut continuer à être la source principale de nos approvisionnements énergétiques. Cependant avec son remplacement par le tout électrique nous menace une autre dépendance, celle de l'approvisionnement en terres et métaux rares, celle du nucléaire qui accroît encore notre fragilité.

Les engagements de la COP 21 ne sont pas tenus. Les émissions de CO2 ont augmentées de + 2,7 % en 2017.

Si bien que la sagesse voudrait qu'avec le défi climatique et l'indispensable sécurité des approvisionnements tout soit mis en œuvre pour moins consommer, moins gaspiller, produire le plus possible avec nos ressources et des filières locales : biomasse, éolien, solaire. Assurer une part d'autonomie croissante en tous domaines, relocaliser nos productions, ce sont les voies d'une société libre et maîtresse de sa destinée.

Nous entrons, nous le sentons les uns et les autres, dans une ère de remise en cause de nos sociétés et de notre mode de développement. Dans la période la démocratie et la République sont nos alliés les plus précieux et nos biens les plus sacrés pour mener à bien cette révolution pacifique. Ils méritent une défense sans faille. C'est parce que nous nous parlerons, nous nous assemblerons et nous débattrons que nous sortirons de ces crises majeures.

Reprenons à notre compte le slogan des marcheurs pour le climat, rejoints par les gilets jaunes entendu le 8 décembre dernier dans les rues : « Fin du monde, fin de mois, même combat » En effet, il n'y aura pas de futur sans faire la paix avec la planète, sans maîtrise de nos consommations, sans lutte contre les gaspillages énergétiques et financiers, sans lutte contre les inégalités, générateurs d'injustice et de guerres. Il n'y aura pas d'écologie sans social.

Concernant les réalisations et les projets à Lanester, avec la présentation des Orientations Budgétaires, globalement nous avons beaucoup de points positifs à dire sur le sujet.

Après avoir parlé de ces considérations tristes et générales, il faut bien dire que le monde poursuit son évolution et la ville doit faire face aux défis de notre société actuelle tous les jours. Elle doit poursuivre donc sans relâche ses efforts pour anticiper et accompagner les transitions et transformations nécessaires à son développement.

Je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure sur la présentation générale des Orientations.

C'est dans ce contexte que nous agissons, en responsabilité, afin d'assumer le mandat confié par les électeurs et électrices pour conserver une capacité d'action et d'investissement pour les habitants sans augmenter les impôts.

Il a fallu engager un travail en profondeur pour redéfinir le périmètre de l'action publique dans tous les domaines d'interventions municipales et notamment sur la rationalisation du patrimoine bâti.

Saluons le travail conduit par Bernard LE BLE concernant l'optimisation des locaux et l'accompagnement des Associations afin de réduire les charges de fonctionnement de ce secteur.

En soutien à la dynamique de territoire et à la vie locale, le montant des subventions versé aux Associations sera préservé. L'enveloppe s'établira donc à près de 560 000 € en 2019, octroyée à 150 associations qui regroupent plus de 6 300 adhérents. Toutes ces associations complètent l'action de la ville et participent à la vie locale.

Sur les stratégies budgétaires, dans un contexte économique tendu, la collectivité a réussi sur ces dernières années à préserver ses marges de manœuvre financières, tout en obtenant les résultats structurants suivants :

- Préservation d'un programme d'investissement annuel de l'ordre de 4 millions d'€

- Maintien et modernisation du service public
- Poursuite d'un programme de désendettement structurel de 500 000 € annuels.

De surcroît, ces choix budgétaires s'inscrivent dans la conduite de l'Agenda 21 de Lanester pour répondre aux impératifs sociaux, environnementaux, et économiques. Ensemble, nous partageons le pouvoir d'agir et construisons une ville résolument tournée vers l'avenir et ses habitants.

La collectivité s'engage vers la réalisation d'un nouveau réseau de chaleur bois desservant les équipements publics de la place Delaune notamment la piscine. Elle portera également l'élaboration de la charte ville-handicap, la labellisation écolo-crèche de la maison de la petite enfance Lucie Aubrac et engagera une révision de la commande publique en matière d'achat éthique responsable et local.

L'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'hôtel de ville fera l'objet d'une étude de structure en 2019 avec l'ambition de faire participer les habitants directement à ce projet.

La collectivité portera un projet sur l'apiculture à St-Niau, lauréat du budget participatif 2017 avec un meilleur suivi du rucher de la ferme et l'initiation d'un large public.

La collectivité portera la révision du PLU se terminant en Mars 2019.

Le PADD débattu en 2018 a permis de dessiner l'ossature de notre PLU dont l'une des grandes orientations est la sanctuarisation du plateau agro-naturel du Blavet.

La collectivité s'engagera à développer l'approvisionnement de la cuisine centrale en circuits courts locaux et bio, tout ceci en relation avec la charte de l'agriculture et de l'alimentation, à laquelle je travaille personnellement avec Jean-Yves Le Gal.

M. LE STRAT entre en séance.

M. PERON continue : En soutenant le monde associatif, la culture, le sport et la jeunesse, Lanester place l'humain au cœur de son projet. La ville mise sur l'intelligence collective et la capacité des citoyens de tous les âges à participer au dynamisme du territoire.

La 3ème édition du Budget Participatif consacre 100 000 € du budget d'investissement de 2019 à des projets portés par des habitants. Elle a rencontré un succès grandissant. Cette nouvelle forme de participation a mis en avant l'importance d'impliquer les habitants dans la vie locale et a contribué à renforcer le lien entre les citoyennes et citoyens et le service public. Europe Écologie – Les Verts, les écologistes de la Municipalité soutiennent les orientations budgétaires présentées pour 2019. Elles visent à assurer un service public ajusté à ses missions, un service au plus près des usagers, un service public qui se donne les moyens d'agir et se transforme. Merci.

Mme La Maire : Merci Maurice. D'autres interventions ?

M. L'HENORET : Avant de commencer, je remercie aussi les services pour le travail réalisé et concernant le document qui nous a été présenté.

Actuellement le pays vit une crise difficile qui ne doit pas occulter certains résultats positifs avec :

- ✓ la baisse du chômage de moins 1,2 % sur un an
- ✓ la hausse du pouvoir d'achat moyen : + 1,3 % en 2018
- ✓ la création de 240 000 emplois marchands depuis début 2018
- ✓ la hausse des investissements des étrangers en France : + 16 %.
- ✓ et le déficit de la Sécurité sociale qui a diminué de 92 % en 2018 (5,1 milliards en 2017, 400 millions en 2018)

Avec des mesures importantes et multiples comme le plan pauvreté qui mobilisera 8,5 milliards sur 4 ans avec les 4 axes suivants :

- un investissement massif pour la petite enfance
- l'accompagnement des jeunes et les bénéficiaires du RSA vers l'emploi
- la simplification de notre système social
- et la résorption des bidonvilles

Un plan qui n'est probablement pas suffisant mais qui a eu un accueil positif d'association comme ATD quart monde.

Entre autres mesures que l'on peut retenir, c'est aussi le plan santé, la loi contre la fraude fiscale (verrou de Bercy), les mesures pour le pouvoir d'achat avec la suppression de cotisations chômage et maladie pour les salariés, la revalorisation de l'allocation adulte handicapé, la diminution de la taxe d'habitation.....

Les actions liées à la transition énergétique ou écologiques (dont les aides pour les économies d'énergie, la transition énergétique, la fin des centrales à charbon en 2022, l'arrêt de Notre-Dame des Landes, l'arrêt programmé de 14 réacteurs nucléaires à l'horizon 2035), qui pour certaines, tout le monde l'a bien compris, sont très compliquées à mettre en oeuvre et qui ont été le déclencheur de la crise actuelle avec l'alignement de la fiscalité du diesel sur l'essence. Beaucoup de choses ont été faites ou engagées depuis le début du quinquennat du président Macron pour donner une impulsion forte dans notre pays, mener les réformes qui ont souvent trop tardé et trouver les solutions concrètes et efficaces pour redonner de la force à notre pays et retrouver confiance dans notre capacité collective.

Il faut cependant reconnaître que tout cela a été trop vite, souvent avec un mauvais timing ou des mauvais choix et surtout une pédagogie et une communication mal adaptées.

Les mouvements actuels le rappellent sévèrement. Mais les réponses concrètes apportées doivent apporter de l'apaisement aujourd'hui.

La phase de concertation et de dialogue avec les corps intermédiaires avec les maires qui seront d'ailleurs très sollicités doit laisser la place à des orientations moins verticales.

Bien sûr ces réponses ne seront pas recevables ou suffisantes pour une partie de l'opposition qui ont leur part de responsabilité dans la situation actuelle.

Le dialogue démocratique qui va avoir lieu dans les semaines à venir ne sera jamais du goût des ultras, voire des complotistes et surtout pas des incendiaires qui pensent qu'affaiblir la république serait le plus sûr moyen d'imposer leurs visions extrémistes : C'est d'autant plus inadmissible quand ce sont des Elus de la république qui appellent à la quasi-insurrection.

Ils instrumentalisent souvent nos concitoyens en colère qui sont plutôt à entendre et qu'il faut aider à entrer dans cette phase démocratique de façon apaisée !

En effet la majorité des gilets jaunes ou de ceux qui les soutiennent sont pacifistes, sont respectueux des fondamentaux de notre pays, ils sont dans une colère que l'on peut souvent comprendre car notre société les a souvent laissés de côté, voire oubliés !

Nous ne devons pas les assimiler aux casseurs, les pillards qui profitent de la détresse de certains pour de plus sombres desseins !

A cet égard, il faut saluer les Forces de l'Ordre, qui assurent la sécurité des mouvements sociaux actuels, qui effectuent un travail énorme pour éviter que le désordre orchestré par les extrémistes et les casseurs détruise notre pays. Tout cela alors qu'elles sont mises sous pression par la menace terroriste qui, elle, n'a pas disparu, et la tragédie de Strasbourg est là pour nous le rappeler!

Je regrette de le dire mais si notre démocratie représentative n'est pas la plus parfaite, elle reste quand même la moins mauvaise des solutions pour notre pays, quand bien même on doit évoluer sur la représentativité des citoyens et favoriser le débat constructif et raisonné.

Pour revenir à Lanester, je retiendrai 2 chiffres :

- le nombre de foyers imposables qui se stabilise autour de 36 % qui doit nous interroger sur l'assiette de l'imposition en termes d'égalité vis à vis de l'impôt
- l'autre chiffre est le taux de chômage dans la zone d'emploi de Lorient qui était en diminution est de 8,6 % fin 2017. Avec une baisse plus forte de près de 21 % qui profite aux moins de 25 ans. Ce qui est à ce niveau un bon signe de reprise sur le pays de Lorient. On peut saluer l'action positive de Pôle Emploi et de la Mission Locale qui travaillent souvent en complémentarité.

Quelques commentaires sur le document présenté ce soir

Maintien de la DGF

La DGF est maintenue, augmentera peut être grâce à la DSU comme s'était engagé le gouvernement.

Maintien des taux d'impôt et revalorisation des bases fiscales

Nous maintenons les taux d'impôt ce qui est une bonne chose : ces taux n'ont pas changé depuis 2009 et il faut saluer la poursuite de l'exonération de la Taxe d'Habitation qui est un impôt particulièrement injuste fiscalement.

Quant à l'incertitude quant à la pérennité de la compensation auprès des collectivités locales, évidemment on peut le dire, comme on peut tout mettre en doute mais je resterai prudent vis à vis de ce type de procès d'intention qui met de la suspicion quand c'est une bonne mesure de justice fiscale qui est appréciée de nos concitoyens assujettis.

Sur la perte de marge de manœuvre fiscale et du manque de dynamisme, tout le monde l'entend mais je dirais que depuis 2009 nous n'en avons pas eu recours puisque les taux sont restés nuls d'une part alors que nous aurions pu tout à fait pour plus de dynamisme augmenter les taux comme nous pourrions pu compenser par la baisse d'augmentation des bases ce qui aurait vraiment pour effet de ne pas augmenter les impôts.

Produits d'activité

On nous indique un complément de ressources concernant l'occupation du domaine public, j'ai une question : pourrait-on avoir quelques précisions sur ce complément de ressources puisqu'il n'est pas envisagé de voter une tarification particulière lié au règlement de voirie que nous avons adopté au dernier conseil.

Masse salariale

A l'instar de l'exercice 2018, l'objectif pour 2019 et les années à venir est de maîtriser cette dépense qui est fortement contrainte et peu flexible. En 2018 elle était de 1,2 %, il nous est proposé d'augmenter cette masse à 1,5 %, nous n'en sommes pas forcément favorables même si nous comprenons la difficulté de maîtriser cette masse salariale qui est souvent le résultat de mesures que nous ne contrôlons pas toujours.

Je pense qu'une des possibilités de maîtrise restant la gestion des effectifs au vu des départs et assurer l'adéquation de notre effectif avec les besoins d'un service public de qualité. Nous manquons par ailleurs d'indicateurs pour évaluer la qualité de notre service public et surtout nous n'avons toujours pas été entendu sur l'évaluation de nos politiques publiques qui permettrait aux élus d'avoir une réelle visibilité sur leur action.

Au chapitre des dépenses, on peut regretter l'augmentation des dépenses de fonctionnement avec une évolution de 1 % à 1,5 %.

On peut noter la baisse des charges de la dette pour près de 30 000 € ce qui est là un bon signe pour l'avenir et une stabilité des subventions aux associations avec sur un budget de 2,9 M€ près de 40 % qui ira au CCAS (1,16), 20 % aux associations (580 000 €), 11 % à la piscine (320 000 €), 10 % aux écoles privées (290 000 €), 6 % au Casc.

Choix d'évolution des tarifs municipaux

Il nous est proposé de maintenir une dynamique sur ce chapitre de recette en arrêtant un taux de progression de 1 % et de poursuivre les études liées aux grilles tarifaires. Les réflexions sur les grilles tarifaires ont dû débiter lors du dernier mandat donc pourrait-on avoir une idée de

la date de fin de cette réflexion ?

En effet elles restent complètement désuètes de sens aujourd'hui car elles sont souvent incohérentes en fonction des services proposés à la population. Elles ne sont pas équitables en termes de tarifs en autres parce que les augmentations ne touchent que les tarifs maximum (qui ne sont d'ailleurs pas impactés lorsqu'ils atteignent le plafond du tarif). Elles sont économiquement peu adaptées car elles sont souvent trop en deçà du cout réel des prestations, ce qui n'est pas sans incidence sur le budget de la commune et sur la pérennisation des services et prestations que l'on propose à nos concitoyens.

Il faut noter que l'augmentation de ces tarifs n'apportera en fait peu de recettes à la commune (de l'ordre de 8 k€).

On peut se demander, et ce n'est pas souvent que je rejoins Philippe JUMEAU sur le sujet, quel intérêt a d'ailleurs cette augmentation des tarifs qui n'apporte rien ou presque à la commune si ce n'est de grever le budget des usagers lanesteriens.

Endettement

La Municipalité poursuit un désendettement de 500 000 €, visant ainsi à réduire les charges financières en fonctionnement.

On peut rappeler à ce niveau de la dette que l'Etat a su soutenir les collectivités concernées quand il a fallu les aider à assainir leur dette en éliminant les emprunts toxiques qu'elles avaient pour certaines imprudemment contracté. Cela nous a permis aujourd'hui d'avoir une vision saine de nos finances.

Au final on peut noter certaines orientations que nous partageons :

- la poursuite des actions liées à la transition énergétique avec le réseau chaleur bois, l'extinction partielle de l'éclairage public, la rénovation thermique des logements, avec les actions liées à notre cadre de vie : en autre la protection de celui-ci au travers du PLU, la 4eme fleur,

- les actions liées au Schéma de Développement du Numérique qui fera toute sa place à l'accompagnement pour éviter l'exclusion de certains de nos concitoyens,

- les actions dans le domaine social qui ne peuvent fléchir aujourd'hui,

- les actions au titre de la concertation citoyenne que l'on doit pouvoir développer en particulier au niveau du budget participatif que nous souhaitons voir porter à niveau de 5 % de notre budget d'investissement qui permettraient de faire participer les Lanesteriens à des projets structurants et aux services de s'investir sur des projets probablement d'une autre dimension qu'actuellement.

On peut noter un grand moment de concertation pour 2019 sur « le bien vieillir à Lanester » qui donnera à terme une visibilité à nos structures et abondera la réflexion sur la place de nos aînés à Lanester.

Enfin les investissements que nous pourrions qualifier de fin de mandat seront consacrés à la poursuite des programmes engagés et à la préservation de notre patrimoine communal avec la finalisation de l'espace Mandela, le pole associatif Joliot Curie qui prouve s'il y en était besoin que Lanester soutient ses associations.

On finira par l'entretien des écoles, de divers bâtiments et de nos voies communales.

Pour terminer un dernier mot sur les budgets annexes où nous ne pouvons qu'être satisfaits sur l'effort fait sur le budget de la halte nautique dans la recherche de l'équilibre.

Le budget des pompes funèbres est lui plus aléatoire au vu de son activité, c'est normal : j'en profite pour saluer la prestation des agents des pompes funèbres qui apportent là un service de qualité et d'accompagnement reconnu auprès des familles.

Le budget de la restauration municipale reste en déséquilibre structurel malgré la maîtrise de sa masse salariale. Il faut là aussi saluer les agents de la cuisine centrale pour leur implication dans le maintien et l'exigence d'un service qualité et de développement durable mais il faut être vigilant car notre structure est ancienne et son maintien opérationnel est fragile, même si

aujourd'hui les rapports de la DDPP sont favorables.

J'en aurai terminé maintenant avec les budgets annexes s'il ne manquait un budget annexe que nous avons demandé l'an dernier et qui nous semblait avoir reçu un accueil favorable : c'est la création d'un budget annexe pour QUA19.

Nous l'avions souhaité car il nous semble essentiel d'apporter de la transparence et une visibilité financière sur cet investissement qui structure notre ville.

Aujourd'hui nous ne connaissons pas ni le budget de fonctionnement de cette structure, nous ne connaissons pas les investissements qui y sont liés. En clair nous sommes incapables d'avoir la moindre vision du coût global de cette structure afin de respecter l'engagement de la ville pour la pérenniser dans de bonnes conditions.

J'entends bien que créer un budget annexe n'est pas simple mais il me semble néanmoins essentiel dans le cas présent.

Je vous remercie.

M. SCHEUER : Mme la Maire, cher.e.s collègues,

Je tiens tout d'abord à remercier les services, à commencer par la personne de Stanislas Daviaud, pour la clarté du document mis à notre disposition pour débattre des orientations budgétaires.

La contextualisation sur le plan national et international est vraiment intéressante et révélatrice des problèmes auxquels nous sommes confrontés. L'économie mondiale est en croissance, de 3,7 % en 2018 et 2019 (selon l'OCDE), ce qui n'empêche pas une escalade des tensions entre grandes puissances (États-Unis, Chine, Union européenne) s'accompagnant de risques économiques et géopolitiques d'ampleur. Certains pays ont déjà dépassé le stade du « risque » : le Yémen, la Syrie et tant d'autres où nous ne prenons même pas la peine de compter les morts et la souffrance, tant c'est horrible.

La croissance va bien au niveau mondial, disais-je... On peut se dire qu'en France les centaines de milliards de création de dette publique, en 2008, pour sauver les banques ont fait effet. C'était il y a 10 ans, oui, il y a 10 ans la dette de la France a augmenté d'environ 400 milliard d'euros pour sauver les banques. C'est dix fois le CICE annuel, quatre fois l'évasion fiscale annuelle. Ça n'empêche pas le chômage de rester élevé aujourd'hui. Ça n'empêche pas non plus les puissants de se réjouir, cette année, de tenir des engagements européens budgétaires qui ne reposent sur aucune rationalité : la règle des 3 % est respectée, le déficit public est de + 2,6 % du PIB cette année. Le mois dernier l'Union européenne a retoqué le budget italien, c'était inédit : la souveraineté des États prend cher en Europe. Ça fait des années que la Grèce est assassinée par les mêmes, mais je ne vais pas redire ce qu'il est aisé de constater : la politique de fric se fait au détriment de l'humain, de l'environnement et du bon sens.

C'est maintenant au tour des collectivités de trinquer. Aux baisses de dotations, ces dernières années, s'ajoute un renforcement de la maîtrise des dépenses publiques des collectivités locales. L'État fait de l'ingérence dans le principe de décentralisation en limitant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement et, pour les plus grandes collectivités dont font partie Lorient et Lorient Agglomération, en les contractualisant. Lorient Agglomération s'est engagée à limiter à 1,3 % l'augmentation de ses dépenses réelles de fonctionnement pour les années 2018, 2019 et 2020, tout en reconnaissant que ce n'est pas très constitutionnel. La Macronie semble bien se porter à Lorient Agglomération... Tout cela pour forcer la réduction du « besoin de financement » des collectivités et leur amputer 2,6 milliards d'euros supplémentaires par an, soit 13 milliards d'ici 2022.

On peut espérer que Macron et sa bande dégageront avant...avant qu'on s'interroge sur « l'opportunité » de ne pas remplacer les agents de Lanester partant à la retraite « et en même temps » qu'on trouve une combine pour maintenir la « qualité de service public ». Choix

difficile. C'est tout autant difficile de savoir si l'État se décidera à compenser l'exonération de la taxe d'habitation au-delà de 2020. Restons prudent...on en arrive à s'interroger sur l'opportunité de démarches de mécénat privé pour compenser la baisse de moyens publics, comme l'Université, comme un peu tous nos services publics qui sont attaqués.

Pendant que le gouvernement sert de plus en plus la ceinture aux collectivités et que, pour faire court, Macron promet 100 balles et un mars aux gilets jaunes, on peut s'interroger sur les marges de manœuvre dont nous disposerons encore dans les prochaines années pour être acteur des grandes transitions. On fait de belles choses à Lanester : 2nd réseau de chaleur bois en régie, réflexion sur les circuits courts avec la Charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient, coupures partielles de l'éclairage public, PLU axé sur la densification plutôt que sur l'étalement urbain, nouveaux logements, budget participatif, nouveau parc Mandela-Dulcie September... On fait de belles choses à Lanester et dans le Pays de Lorient. Mais allons-nous pouvoir continuer et allons-nous pouvoir faire de plus belles choses encore ? Ça me semble complexe, compromis, d'autant plus quand on jette un œil sur l'avenir. Je vous invite à ce sujet à consulter le dernier hors-série de la revue Socialter : « Et si tout s'effondrait ? » Sommes-nous prêt à rebondir localement ? Nationalement ? Je n'en suis pas sûr, je l'espère, je nous le souhaite et peut être que le Peuple en action renversera la table pour un avenir meilleur.

Et je souhaitais, non pas réagir aux propos de « En Marche » dans la majorité, mais aux propos de « En Marche » dans la minorité. J'ai été assez choqué des propos de Joël Izar, qui pense qu'il y a « trop de logements sociaux à Lanester » : 29 % alors que 70 % de la population peut y prétendre. Ça a été mon cas, pendant longtemps, j'ai demandé un logement social, je ne l'ai jamais eu parce qu'il n'y a pas assez de logement social en France. Il est temps de faire quelque chose. Le CCAS... il y aurait « trop de subvention » : c'est malin de dire ça en pleine mobilisation des gilets jaunes. Et il n'y aurait « pas assez de policiers ». Je pense que la police nationale devrait faire son travail. Je pense que certains n'ont rien compris aux gilets jaunes, d'autant plus quand ils soutiennent Macron. Et sur la question de l'optimisme et du pessimisme, j'avais déjà fait une citation par le passé et je vais en faire une autre : l'optimiste c'est celui qui voit le verre à moitié plein, le pessimiste c'est celui qui voit le verre à moitié vide, le réaliste c'est celui qui voit le verre à moitié rempli d'eau et à moitié rempli d'air. Je pense qu'en ce moment, la coupe, elle est pleine et on en a tous ras-le-bol. »

Mme La Maire : Merci Alexandre. On poursuit avec Annaïg ?

Mme LE MOEL-RAFLIK : Mme La Maire, Cher(es) Collègues,

A l'heure où un fanatique barbare court toujours, que des familles sont endeuillées, je voulais rappeler que le terrorisme ne doit pas nous faire peur, que nous avons besoin d'unité nationale, républicaine et que même si les minutes de silence se multiplient ici, il ne faut pas qu'elles deviennent banales.

Le Parti socialiste de Lanester et ses 3 élues de la majorité municipale partagent le sentiment d'injustice sociale à l'origine du mouvement des gilets jaunes. Ce mouvement dont les acteurs sont d'origines très diverses, complètement hétéroclite est pour nous, une conséquence du rejet par le Président de la République des corps intermédiaires et de l'absence de réforme fiscale sous le précédent mandat (il faut aussi savoir faire son bilan). Les syndicats et les associations constituent autant de forces de propositions représentatives et d'instances de réflexion que le pouvoir a choisi de négliger. Il en a été de même envers les élus locaux lors du dernier congrès des maires de Versailles. Un autre mouvement social s'amplifie aujourd'hui avec près de 500 lycées perturbés sur 2500. Dois-je vous rappeler combien il faut entendre les mobilisations des jeunes et combien ils peuvent faire reculer un gouvernement, à l'instar des jeunes de ma génération lors de la mobilisation contre le CPE.

Cette crise souligne le besoin de pédagogie vis à vis de l'impôt qui est l'outil des démocraties européennes pour permettre les redistributions. Il apparaît nécessaire d'expliquer ce que finance l'argent des contribuables et que la réduction des taxes induira mécaniquement la suppression de services publics.

L'acceptation de l'impôt sera possible que si nos concitoyens constatent son utilisation à leur service et non pour des redistributions vers les plus aisés. Dans ce contexte, maintenir la suppression de l'ISF devient irresponsable. L'accès de tous aux services publics de proximité, à l'éducation, la santé, la sécurité et l'actualité nous l'a hélas rappelé lors de l'attentat de Strasbourg sont les fondements de notre pacte social. On ne peut pas en effet réclamer la baisse des taxes et exiger en même temps des dépenses publiques supplémentaires.

Le consentement à l'impôt est à la base des démocraties modernes et permet, après redistribution, de contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales. L'effort de pédagogie est un devoir pour les forces politiques et citoyennes. Et nous pouvons encore nous améliorer.

Le gouvernement en place n'a probablement pas mesuré les efforts déjà consentis par les plus modestes et les classes moyennes avec la réduction des allocations logement et familiales notamment qui s'appliquent depuis le 1^{er} avril 2018. Désormais, il faut aller chercher l'argent là où il est et donc chez les 10 % de la population les plus aisés qui continuent à s'enrichir, à spéculer, et sur les produits du capitalisme financier qui manque cruellement de régulation.

Pour autant, nous ne saurions tolérer les violences qui ont émaillé certaines manifestations, notamment à Paris lors de l'acte 3. Les gilets jaunes ne sont pas réductibles à ces violences. Leur manque d'organisation fait cependant ressentir l'absence à leur côté des syndicats, véritables forces vives du pays, souvent négligés ces derniers mois, qui auraient constitué des partenaires de négociations susceptibles de trouver une porte de sortie à cette crise. D'autant plus, que malgré un taux de participation qui reste à améliorer les élections du 6 décembre dans les fonctions publiques se sont bien déroulées mais ont été occultés par le mouvement qui s'enkyste des gilets jaunes. Alors des points de convergences peuvent-ils être trouvés ? Doivent-ils poursuivre seuls au risque de se radicaliser ? Les annonces du lundi 10 décembre, dans un exercice de communication maîtrisé, ne touchent pas aujourd'hui les personnes privées d'emploi, les familles monoparentales et les enfants, les fonctionnaires avec un bas salaire notamment ceux de la catégorie C qui ont constaté la baisse de leur pouvoir d'achat et l'augmentation des charges fixes de leur foyer.

Revenons-en au débat d'orientation budgétaire de notre commune, le groupe socialiste se félicite de l'augmentation du nombre d'habitants qui vont nous l'espérons nous apporter de nouvelles recettes pour les années à venir. Nous saluons l'engagement fort de notre contrat de mandature concernant la création de nouveaux logements. Objectif atteint ! Plus de 600 nouvelles habitations sur le mandat, véritable réussite de la majorité municipale qui permet de faire face au phénomène inéluctable de dé cohabitation.

En revanche nous avons noté que seuls plus de 36 % de foyers lanestériens sont imposables contre plus de 50 % en 2013. Ce qui nous fait penser que le niveau de revenus par habitant serait à la baisse... ou qu'il existe encore trop de niches fiscales bénéficiant à certains foyers... À vous de voir ! La première option nous semble la plus juste.

Notre niveau d'endettement demeure élevé et partant de là, nous sommes inquiètes sur la capacité d'investissement de la Mairie pour les années à venir, notre capacité d'autofinancement étant en chute libre. Ces inquiétudes apparaissent d'autant plus vives que le contexte des finances publiques locales est incertain. La taxe d'habitation va être supprimée, plus rapidement que prévu, le contribuable respira un peu plus vite mais le Gouvernement s'il a promis de maintenir le même niveau de ressources - mais comme on dit, les promesses n'engagent que ceux qui les croient- n'a pas encore exposé clairement son alternative pour

maintenir le niveau de recettes. Si la tendance est plutôt à préserver le levier fiscal communal, il faut plutôt s'attendre à ce qu'il baisse néanmoins.

En effet, une note de Standard and Poor's d'octobre 2018 souligne que le levier fiscal des communes passerait de 46 % à 39 % avec la future réforme, contre 8 % pour les Régions et 2 % pour les départements qui apparaissent comme les victimes probables des mesures à venir. Vous l'aurez compris, notre environnement fiscal, et donc budgétaire, reste entouré de flous, à l'instar du débat de l'an dernier...

Mme la Maire, nous souhaiterions soulever une interrogation qui n'a pas vocation à trouver une réponse immédiate. Au contraire, c'est plutôt un questionnement qui appelle une réflexion collective. Car si le conseil municipal est une instance de délibération, il constitue également un lieu de réflexion où la confrontation des points de vue peut faire émerger des solutions nouvelles et innovantes pour notre territoire. Notre interrogation est donc la suivante : Comment maintenir la qualité des services publics locaux ? Comment en garantir l'accès au plus grand nombre ? Ils font aussi l'attrait de Lanester, notamment en matière de petite enfance, enfance, jeunesse ou d'accompagnement du vieillissement. Qu'est-ce qu'un service public local et de proximité aujourd'hui ? A qui doit-il rendre service en priorité ? Quels en sont ses contours ? Quelle articulation à l'heure des mutualisations avec l'Agglomération et du désengagement de l'Etat (scolarité des enfants de 2 ans ?) ? Doivent-ils être rentables ? Ou, au contraire, doit-on les restreindre à la sphère non productive ? Est-il pertinent de les évaluer avec les mêmes critères que le secteur privé ? Le Parti Socialiste, au sein de la majorité municipale insiste sur la nécessité d'évaluation de nos politiques publiques notamment lorsque des changements impactent les services de la Ville ou leur accès aux contribuables lanestériens.

Le Parti Socialiste réaffirme qu'il souhaite garantir le principe de continuité de service pour l'ensemble de nos structures tout en contrôlant la masse salariale, qui représente encore, en dehors du CCAS, 57 % du budget global.

Nous souhaitons ainsi pour plus de pédagogie, encore plus de transparence et de lisibilité dans nos budgets, même si nous saluons la qualité du travail présenté dans ce document ce soir par les services et l'adjoint aux finances que nous remercions pour sa présentation et sa disponibilité pour répondre à nos questions, les 3 élues socialistes ne disposant actuellement que d'une vision parcellaire au regard des répartitions actuelles dans les commissions et de son absence en bureau municipal.

Nous souhaiterions à terme mieux comprendre comment est ventilé et utilisé la subvention d'1,1 millions d'euros vers le CCAS, dans lequel le Parti Socialiste n'a hélas plus de représentant. Nous exprimons notre souhait d'obtenir sur un document unique, au moment du vote des comptes administratifs : budget principal et budgets annexes, au conseil de février récapitulatif l'ensemble des subventions versées par la ville aux associations. Nous travaillons aussi à des propositions pour créer de nouvelles recettes. Nous continuerons à veiller à l'équilibre pour ne pas accroître les déficits. Il ne faudrait pas à terme que la seule variable d'ajustement de nos budgets soit uniquement la masse salariale (tout comme dans les hopitaux), au risque de dégrader les conditions de travail des agents, d'augmenter leur précarité et de réduire l'impact auprès des citoyens des services publics locaux. Car finalement les services publics contribuent à la réduction des inégalités et constituent une forme de richesses pour les plus modestes et les classes moyennes. Nous voterons ce document de débat d'orientations budgétaires 2019 car nous sommes dans l'ensemble en accord avec les grands principes retenus et ces arbitrages politiques (cf vignette jaune). Ces derniers sont conformes au contrat de mandature, signé par le PS en 2014.

Pour conclure, notre commune et notre pays font face à de multiples fractures : sociale, territoriale, communautaire. Il est plus que nécessaire de s'appuyer sur les syndicats, sur les associations et sur les élus locaux, l'ensemble des corps intermédiaires qui constituent autant

de relais d'opinions et qui s'efforcent de faire vivre au quotidien les valeurs qui sont au fondement de notre pacte social et républicain : Liberté, Egalité, Fraternité. Le sentiment de ras le bol social et fiscal renforce la morosité ambiante. Pour cela, ces forces ont besoin d'être écoutées, appuyées et non pas négligées.

Aucun laboratoire d'idées ne saurait les remplacer, qu'elle qu'en soit sa composition régionale ou locale. Il en va de la cohésion de notre pays, de notre contrat social entre les générations et de l'avenir du projet républicain.

Mme La Maire : Merci Annaïg. D'autres interventions ?

M. LE GAL : J'espère que vous avez gardé un peu d'énergie !

Mme La Maire : C'est plutôt toi qui devez en avoir !

Rires dans la salle.

M. LE GAL : On s'étonne après que certains parlementaires s'endorment mais on finit par comprendre... ! Et moi, je vous le promets, j'ai fait plus court cette année.

Mme La Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Ce moment particulier du débat d'orientation nous permet d'échanger sur les choix proposés par la majorité pour construire le budget de l'année à venir.

La période est à nouveau dramatique suite aux événements de Strasbourg. Elle est aussi par ailleurs globalement inquiétante au niveau diplomatique, économique et écologique. De graves crises se profilent sur la planète.

Ce contexte global et mondial conditionne bien entendu notre situation nationale.

Les derniers événements en lien avec le mouvement des gilets jaunes traduisent l'immense souffrance de nos concitoyens des catégories populaires et des territoires périphériques et ruraux.

Leurs attentes et leurs revendications devraient être entendues par l'exécutif. Le Président a-t-il apporté les réponses à leurs demandes ? Nous pensons que son intervention n'a pas été à la hauteur des problèmes soulevés par cette crise et les enjeux de société mis en évidence.

Il est bien évident que cette situation n'est pas apparue depuis l'arrivée de Monsieur MACRON à l'Élysée.

Son programme se voulait pourtant reposer déjà à l'époque sur la base d'un mouvement de dégagisme qui devait permettre l'avènement d'un nouveau monde.

Son élection s'est faite au final par la cristallisation de la démocratie face au populisme.

Les français subissent depuis une politique néo libérale qu'ils n'avaient pas souhaitée.

Pour les plus riches c'est la suppression de l'ISF mais aussi le prélèvement forfaitaire plafonné à 30 % sur les revenus du capital. Pour les autres ce sont les mauvaises conditions de travail, les bas salaires, les taxes, la CSG et la pression fiscale.

Où est le principe d'équité ? Voulant que les impôts soient en lien avec le niveau, le patrimoine et les revenus.

En France, actuellement, la cinquième puissance mondiale, on dénombre 9 millions de précaires et 5 millions de personnes qui vivent avec moins de 855 € par mois.

Une société ne peut pas avancer en oubliant autant de monde en chemin. Cette politique des premiers de cordée et du ruissellement cristallise les souffrances et finira par servir l'idéologie des populistes que nous avons repoussés au deuxième tour de la présidentielle en 2017.

Une majorité de français soutient le mouvement des gilets jaunes qui rejettent maintenant avec force, dans la rue, les institutions, les élites et tous ce qui symbolise l'Etat et le pouvoir.

La souveraineté du peuple est à réinventer car trop de décisions échappent à l'action directe des citoyens et de leurs représentants.

Les moyens existent pour financer un nouveau modèle économique, social et environnemental.

Au-delà des cadeaux fiscaux accordés aux plus riches, l'état peut réorienter les 40 milliards du CICE qui profitent aux grands groupes et multinationales. Ce dispositif ne produit aucun effet sur la création de nouveaux emplois (*).

Ces moyens doivent permettre de répondre aux revendications et attentes des français et permettre maintenant la refondation complète du contrat social pour empêcher que cette crise profonde ne s'enlise dans un conflit permanent.

Ils doivent aussi permettre de financer les politiques publiques, la revitalisation des territoires, les services publics et les collectivités locales.

Actuellement on en est très loin puisque c'est 13 milliards d'économie qui sont demandés aux collectivités territoriales (2,6 milliards par an sur la durée du quinquennat).

Ces 13 milliards d'euros vont s'ajouter aux pertes de dotations déjà accumulées ces dernières années.

Pour la commune c'est 1 500 000 € en moins chaque année (par rapport à 2014) pour un cumul de plus de 5 millions depuis le début du mandat municipal. Le gel actuel des dotations pour Lanester ne permet pas de combler cette perte de financement.

Dès cette année (2018) le gouvernement a contractualisé les dotations avec les plus grandes collectivités conditionnant ainsi leur versement.

Lorient Agglomération est concerné et procèdera à des coupes drastiques dans son budget prévisionnel 2019.

On imagine l'impact de cette nouvelle gestion inédite et déconnectée des besoins sur les volets solidarité territoriale et qualité du service public local.

Ce service public local qui voit ses moyens financiers et humains s'appauvrir au grès de ces politiques d'austérité. Ce même service public qui est mis en souffrance pour mener à bien nos ambitions du contrat de mandature sur la commune.

Mme Florence LOPEZ-LE GOFF entre en séance.

M. LE GAL continue : Et si je rejoins le vœu d'Annaïg, de réévaluer les politiques publiques pour faire en sorte que nos finances soient réorientées de manière pertinente, je m'oppose complètement à une nouvelle évaluation qui ne tiendrait pas compte de ses engagements de la collectivité, et notamment de ses services.

Une autre inquiétude à prendre en compte est le flou budgétaire des années à venir. Au-delà de 2019, nous ne savons pas qu'elles seront nos dotations à Lanester, ni comment, ni sous quelles conditions sera compensé la taxe d'habitation.

C'est donc dans ce contexte flou et contraint que nous devons envisager notre construction budgétaire pour 2019.

Le travail important mené par les élus et les services ces dernières années sur notre budget, nous permet de maîtriser notre dette et notre budget de fonctionnement.

Nous économisons, optimisons et mutualisons ce qui est possible en veillant à ne pas dépasser la limite supportable pour préserver le fonctionnement de la collectivité.

Nous stabilisons donc toujours la pression fiscale, contenons la dette et nos dépenses de fonctionnement afin de préserver nos équilibres :

- La dette sera en baisse à 39 millions d'euros pour une mobilisation réelle de 37 millions.
- L'effort de désendettement de 500 000 € sera poursuivi et ce jusqu'à la fin du mandat.
- La baisse des charges de la dette de 30 000 € sera encore réelle en 2019.

- Le soutien à l'économie locale est préservé par un programme d'investissement annuel de plus de 4 millions d'euros.
- Les taux d'impôt communaux ne progresseront pas en 2019.
- L'augmentation des tarifs municipaux sera contenue à 1 %, moins que les prévisions de l'inflation
- L'évolution des dépenses de fonctionnement sera inférieure à 1,5 %.

Dans le même temps nous continuons à construire pour la ville :

- Nous poursuivons la structuration de la ville avec les travaux de réhabilitation sur Joliot Curie (700 000 €) et la finalisation de ceux de l'Espace Mandela, Dulcie September (250 000 €).
- Nous maintenons et continuons à moderniser et adapter le service public qui assure notre politique de solidarité.
- Nous poursuivons la transition numérique et digitale qui transforme les usages, facilite les démarches, consolide le lien habitants/collectivité et contribue aux économies de la ville (150 000 €).
- Le pointage connecté pour les centres de loisirs mettra en évidence cet effort en 2019.

Par ailleurs, nous agissons pour le renforcement de l'attractivité de la ville :

- Nous sommes très actifs à la stimulation du tissu économique.
- Nous continuons à soutenir les projets pour la construction de nouveaux logements.
- Nous provisionnerons notamment 500 000 € pour le projet ambitieux de rénovation urbaine de Kerfréhour.
- Nous entretenons et valorisons nos nombreux équipements communaux :
Un effort sur les gymnases en 2019 et plus particulièrement sur l'espace Jo Hocher en (200 000 €).
- Nous améliorons le cadre de vie.

Ce qui fait l'attractivité de notre ville c'est aussi le dynamisme du monde associatif qui contribue à la vitalité de la ville :

- Nous lui maintenons son niveau de subventionnement.
- Nous lui mettons à disposition de nombreux locaux et continuons à améliorer l'accueil par la mise à disposition de nouveaux locaux.

L'écologie et le développement durable sont au cœur de notre politique communale.

Nos orientations budgétaires s'inscrivent pleinement dans notre Agenda 21 et notre PADD.

Notre poursuivons les économies d'énergie et nous rationalisons nos consommations.

Le travail fait sur l'éclairage public et la mise en service du nouveau réseau de chaleur bois en témoignent.

La vitalité des dispositifs de démocratie locale renforce notre démarche politique.

Le budget participatif a été à nouveau plébiscité cette année. Les 3 projets retenus et tous les autres ont fortement mobilisé les Lanestériens.

Nos prévisions budgétaires sur le moyen terme ne peuvent donc pas s'appuyer sur des orientations gouvernementales lisibles mais elles nous permettent malgré tout d'anticiper et préparer l'avenir par la poursuite des actions engagées et par l'anticipation dans les grandes transitions.

Les élus de Lanester Nouvelle Citoyenneté revendiquent les orientations budgétaires 2019 présentées ce soir qui tendent vers des équilibres et des objectifs essentiels au développement de la commune.

Ceux-ci sont évidemment bien en lien avec notre contrat de mandature.

Nous tenons à remercier les services, le service financier et son directeur Ludovic CATROS, toujours disponible pour répondre à nos questions.

Mme La Maire : Merci Jean-Yves. Philippe JESTIN va peut-être répondre aux questions posées par différents intervenants ?

M. JESTIN : Je vais essayer de synthétiser. Je vais répondre aux uns et aux autres suivant leur ordre de passage.

Concernant le Groupe de Joël Izar, je n'ai pas compris certains points mais nous avons quelques instituteurs en retraite dans la salle qui pourront lui expliquer le mécanisme de la soustraction pour qu'il sache combien nous avons d'habitants en plus ou en moins sur la Commune ! Personnellement j'en compte 220 en plus. Je veux bien aller en formation si je me suis trompé.

Sur le nombre de logements sociaux, apparemment nous en aurions trop. Je vais rappeler ce qui a été dit par Alexandre d'ailleurs, c'est que 70 % peuvent en bénéficier, que les logements sociaux servent aussi aux familles modestes à s'installer, d'avoir un logement convenable pour y vivre. Ne tapons pas de trop sur les logements sociaux qui ont une utilité pour tout le monde.

Quant à la dette, apparemment elle serait trop importante. J'aimerais bien savoir ce qu'il aurait fallu faire les années précédentes pour que cette dernière diminue. Pourtant je pense que tout ce que nous avons réalisé a été utile pour les habitants, pour les Lanestériens. Si nous regardons le rapport de la dette en annexe, vous pouvez vous apercevoir que nous sommes considérés en risque faible. Nous sommes quand même à des taux fixes à plus de 97 %. Nous avons donc une situation bien maîtrisée et nous pouvons avoir une vision d'avenir sur cette dette. Ce sujet revient tous les ans et ma réponse est à peu près la même tous les ans.

Quant à trop de dotations pour le CCAS, 1,100 million, c'est vrai, mais nos aînés sont bien contents que nous soyons là pour les aider, les enfants aussi. C'est un besoin actuellement d'aider les gens qui sont en difficulté, nous le voyons avec les gilets jaunes, qui réclament aussi des besoins. Heureusement que nous avons un CCAS fort et présent sur le territoire.

Quant au montant de 45 % pour les Ressources Humaines, j'aimerais bien que nous en parlions car je ne sais pas où vous avez trouvé ce chiffre. Cela me paraît très faible.

M. IZAR : Cela ne sert à rien de discuter avec des gens qui sont bornés. Nous avons toujours l'impression...

Mme La Maire : Attendez, je ne vous ai pas donné la parole.

M. IZAR : J'ai mes sources.

M. JESTIN : Quand vous annoncez des chiffres tel que 45 % de dépenses de fonctionnement pour la masse salariale, j'aimerais bien connaître vos sources.

M. IZAR : Cherchez bien, vous trouverez !

M. JESTIN : Cela me paraît très peu et lors d'une réunion avec la Cour des Comptes, ce n'était pas leur opinion. Ils ont même pensé que nous n'étions pas si mal que cela. Il ne faut pas oublier qu'une collectivité, c'est d'abord du service public et que le service public demande de l'humain pour l'accompagner.

Quant à doubler le nombre de policiers, je veux bien mais comme l'a dit Alexandre aussi, la police municipale est là aussi pour palier à certaines difficultés mais pas pour remplacer la police nationale.

Concernant l'intervention de Philippe JUMENTEAU qui demandait des explications sur la compensation de la taxe d'habitation notamment, nous n'en savons rien. Il faut attendre le 1^{er}

trimestre pour voir ce que va donner la Loi. Pour le moment, nous ne le savons pas. Si le nombre d'habitants supplémentaires qui vont s'installer bientôt seront concernés, j'espère que oui.

Sur la diminution des demandeurs d'APL, c'est une question que nous nous sommes posées. Il faudra examiner le sujet pour voir pourquoi moins de personnes bénéficient de cette allocation. Est-ce que les personnes ne se présentent plus au service parce qu'elles se disent qu'elles n'en auront pas le droit et que cela ne sert à rien ou sont-elles désespérées ? Il faut que nous creusions la question.

Sur l'augmentation des prix, c'est vrai, Jean-Yves l'a dit, pour les tarifs qui sont calculés en fonction des revenus, cela ne concerne que les revenus les plus importants. A titre d'exemple, pour la cuisine centrale, le prix du repas sera au maximum de 4,20 euros et cela ne concernera que le couple avec un enfant qui gagnera plus de 4 500 €. Cela ne jouera pas sur les petits revenus.

Concernant les TAP, Mme La Maire a peut-être une réponse sur le sujet pour savoir si l'Etat continuera à subventionner les communes.

Comme il est dit dans le rapport sur les Orientations Budgétaires, nous avons beaucoup d'incertitudes pour les années à venir.

Pour le Groupe d'Alain l'Hénoret, j'ai eu un peu de mal à comprendre le début du discours où il est dit qu'au niveau national, tout va bien et que vous ne compreniez pas qu'il y ait autant de monde dans la rue et autant de gens qui les soutiennent.

M. L'HENORET : Je n'ai pas dit cela ! Je ne suis pas d'accord sur ce que vous venez de dire !

M. JESTIN : Vous l'avez dit au départ.

Mme La Maire : Vous n'avez pas la parole.

M. L'HENORET : Ce sont des procès d'intention, je ne dis pas que tout va bien !

Mme La Maire : J'aimerais bien que Philippe JESTIN garde la parole et ensuite je laisserai Alain L'HENORET intervenir.

M. L'HENORET : Il n'a qu'à répondre aux questions que j'ai posées !

M. JESTIN : Je vais y répondre, j'y arrive !

Mme La Maire : Essaie de faire bref parce que l'heure tourne !

M. JESTIN : Sur les compléments de ressources, nous en avons parlé au bureau municipal dont vous en faites partie et dont Eric Mahé connaît bien le sujet. Nous reportons la tarification, et peut-être que tout le monde ne le sait pas, mais nous sommes dans l'obligation de faire payer l'utilisation de l'espace public soit par les commerces concernant leurs terrasses ou par des particuliers pour des besoins de travaux. Nous sommes en train de discuter des prix, de regarder quels seront les tarifs les plus judicieux.

Sur les grilles tarifaires, l'augmentation de 1 % cela ne fait pas beaucoup sur une année mais sur un mandat, cela donne à peu près 50 000 euros de recettes supplémentaires sur un mandat. Sur les emprunts toxiques, l'Etat nous a aidé mais pas trop quand même car cela nous a coûté quand même assez cher. Mais nous n'avions pas trop le choix si nous voulions avoir une vision de la dette plus lisible sur les années suivantes.

Sur le budget participatif, 5 % de l'investissement je veux bien mais comme l'a dit Jean-Yves, il faut que nous trouvions 100 000 euros ailleurs. En ce moment, quand nous parlons de l'investissement et quand nous regardons comment cela se passe tous les ans, chacun a du mal à joindre l'équilibre entre les deux.

Sur le budget annexe de Quai 9, nous en avons parlé au COPIL, c'est un sujet que nous avons en tête, nous avons dit déjà d'attendre un an d'exploitation pour voir ce qu'il en était. Après, il faut en voir l'intérêt, personnellement je veux bien que nous en fassions un mais il faut en tirer des objectifs positifs. Je dirais en plus qu'il n'est pas nécessaire de donner du travail supplémentaires aux services, ménageons les aussi. Même si c'est une proposition que nous pourrions voir dans le courant de l'année pour savoir s'il est nécessaire d'en établir un.

Quant à l'intervention d'Annaïg Le Moël, je suis un peu surpris que son groupe soit inquiet par la dette car vous faites partie de la majorité depuis longtemps, même avant 2001, alors pour moi nous la maîtrisons.

Mme La Maire : Merci Philippe, je ne vais pas en rajouter, l'essentiel a été dit. Ce que je voudrais partager avec vous, c'est que globalement, nous partageons tous la même vision de la ville qui préserve ses équilibres et qui a des objectifs essentiels de développement de la Commune. C'est vrai, Joël, on a remarqué que vous n'aviez pas la même vision de la ville que nous, nous le notons, les orientations budgétaires sont là aussi pour mesurer cela et mesurer qu'il y a des visions différentes, la nôtre n'est pas la tienne.

M. IZAR : Il y a une façon de le dire Mme La Maire.

Mme La Maire : Je suis la Maire, c'est normal que je dise des choses aussi. Autre point que je voulais dire aussi, que j'ai bien noté, comme Philippe Jestin l'a fait, un certain nombre de questions, les réponses viennent d'être données. En tous les cas, je suis persuadée que les uns comme les autres, ce que l'on souhaite, c'est de la transparence, c'est-à-dire de la visibilité, de la précision. Je voudrais prendre à mon compte, ce qui a été dit, et je ne sais plus lequel d'entre vous l'a formulé, quelqu'un a dit que le document sur lequel nous avons travaillé était un document clair, précis, synthétique et accessible...

M. JUMEAU : C'est moi ! Je reconnais mes propos.

Rires dans la salle.

Mme La Maire : Vous reconnaissez votre signature ! En tous les cas, je pense que tout ce qui a été dit par les uns et les autres en remerciements et en félicitations par rapport au travail du service financier et des services en général, finalement en disant cette phrase, nous en faisons la synthèse de ce qui est dit ici, c'est encore une fois un travail énorme de qualité, Philippe Jestin a parlé de la masse de travail qui était celle des services, la qualité du document des orientations budgétaires, c'est une volonté politique que la majorité municipale revendiquons et visiblement quelques autres qui pensent la même chose de dire que nous réalisons de belles choses à Lanester, j'ai repéré que c'était Alexandre qui l'avait dit, mais ce n'est possible que parce que nous avons des services particulièrement actifs, investis, mobilisés, sous la conduite de Sophie Lefevre. Et finalement c'est à elle aussi que l'on peut rendre compte de la qualité de ce travail.

Des questions très précises ont été posées et je vois que Claudine a allumé son micro et j'imagine que son intervention fait partie des réponses que je voulais apporter concernant le CCAS.

La question du CCAS est remontée à plusieurs reprises et elle mérite en effet toute notre attention. Beaucoup a été dit sur le contexte des gilets jaunes. Nous voyons bien que la question sociale est au cœur des préoccupations d'aujourd'hui. La réponse sur les questions sociales, c'est entre autre le CCAS. Je me suis fait rappeler que nous avons eu l'occasion ici même de partager le bilan d'activités et que nous avons demandé de le refaire. Ce sera noté dans la liste des courses de l'année.

Nous n'aurons pas le temps de tout faire en 2019, je vous le dis tout de suite : la révision de la politique tarifaire, l'évaluation des politiques publiques, etc... Mais c'est cela qui est bien, nous sommes dans une histoire, nous avons des racines profondes, une ville qui est en développement avec ses habitants en plus. Et nous continuerons après en 2020. D'autres années viendront. C'est ce que je voulais partager avec vous, en vous remerciant en tous les cas, nous parlions d'un débat, d'échanges, il y a eu des échanges. Merci à toutes et à tous.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (moins 1 Elu ne participant pas au vote), en prend acte et adopte le présent rapport du débat des Orientations Budgétaires 2019.

V - AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLE AU VOTE DU BUDGET 2019

Rapport de M. LE GUENNEC

Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Pour 2019, les montants autorisés s'établiraient comme suit :

Chapitre - libellé nature	Budget 2018 (BP et BS hors reports)	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif 2019
20 - Immobilisations incorporelles	131 445,28 €	32 861,32 €
204 - Subventions d'équipement versées	27 000,00 €	6 750,00 €
21 - Immobilisations corporelles	5 647 144,22 €	1 411 786,06 €
23 - Immobilisations corporelles en cours	111 250,00 €	27 812,50 €
Total	5 916 839,50 €	1 479 209,88 €

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 5 décembre 2018,

Considérant l'intérêt pour la collectivité et les services municipaux, d'assurer une continuité budgétaire tant en investissement qu'en fonctionnement,

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article Unique – d'AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements du budget principal de la Ville dans la limite des crédits indiqués ci-dessus

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

VI - DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Rapport de M. JESTIN

BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative s'équilibre à 64 719,38 € en fonctionnement et 158 029,46 € en section d'investissement.

Principaux ajustements en section de fonctionnement :

Un réajustement de la masse salariale est opéré à hauteur de 60 000 €, compensé par les remboursements perçus dans le cadre des congés maladie et accidents du travail.

Des crédits supplémentaires de 6 000 € sont ajoutés dans le cadre de l'organisation du marché de Noël pour la location de barnums.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public pour l'exploitation d'une fourrière automobile qui a été contractualisée cette année, une dépense à hauteur de 1 000 € est à prévoir pour l'enlèvement des voitures ventouses.

Principaux ajustements en section d'investissement :

La Direction Générale des Finances Publiques indique, tout d'abord, que les recettes de taxe d'urbanisme sont insuffisantes pour couvrir les dégrèvements accordés. Aussi, il convient à la ville de rembourser les dégrèvements accordés pour un montant de 10 993,00 € (somme arrêtée au 31/12/17). Par ailleurs, suite à une campagne de régularisation des indus de taxe d'aménagement qu'elle a mené au niveau national, elle fait part d'un trop versé à la ville à hauteur de 19 464,21 € (il s'agit de remboursement de redevables dont les permis de conduire ont été modifiés ou annulés au titre des exercices précédents).

La mise aux normes de la sirène d'alerte à la population qui se trouve sur la tour au 80 avenue Kesler Devillers nécessite une dépense supplémentaire de 1 500 €.

L'implantation d'une signalétique (deux enseignes extérieures) sur le bâtiment pôle jeunesse requiert un ajout de crédits de 6 000 €.

Enfin, la décision modificative intègre un crédit de 15 000 € d'acquisitions foncières ayant vocation à solder l'acquisition du 18 rue Alfred de Musset.

L'équilibre est obtenu par l'ajustement à la hausse du FCTVA.

Vu l'article L.1612-11 du CGCT, relatif modifications budgétaires réalisées en cours d'exercice comptable,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 5 décembre 2018,

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 – de se PRONONCER sur la décision modificative n° 2 du budget principal

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Des observations ? Des questions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

BUDGET CUISINE CENTRALE

La décision modificative du budget annexe *Cuisine Centrale* intègre un ajustement de 15 000 € en achat d'alimentation et de 15 000 € sur la masse salariale.

L'équilibre de la DM est obtenu par la reprise sur l'excédent cumulé

Vu l'article L.1612-11 du CGCT, relatif modifications budgétaires réalisées en cours d'exercice comptable,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 5 décembre 2018,

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 2 – de se PRONONCER sur la décision modificative n° 1 du budget Cuisine Centrale

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Des observations ? Des questions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL VILLE - 2018 - DECISION MODIFICATIVE - DM 2

Gest	Rub.	Svce	Nature	Libellé Inscription	Investissement		Fonctionnement	
					Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ENSEIGNT	212	ENSG	2031	Etude acoustique restaurant scolaire PPL+PRO	2 280,62			
PERSONNEL	020	ENTR	60631	Etude acoustique restaurant scolaire PPL+ PRO			-2 280,62	
NUMERIQUE	020	INFO	2051	Licences Edutab	720,00			
NUMERIQUE	020	INFO	2183	Licences Edutab	-720,00			
LOGISTIQUE	20	ATEL	6135	Organisation du Marché de Noël / Location barnums			6 000,00	
DGS	112	POLI	611	Enlèvement des voitures ventouses			1 000,00	
PERSONNEL	020	PERS	64131	Provision / Rémunération budget principal			60 000,00	
PERSONNEL	020	PERS	64198	Remboursement sur rémunération IJ AT				61 028,38
FINANCES	01	FINA	10223	Régularisation Taxe Locale d'Equipeement	10 993,00			
FINANCES	01	FINA	10226	Régularisation indus taxe d'aménagement	19 464,21			
FINANCES	01	FINA	2046	Attributions de compensation d'investissement	93 307,00			
BATIMENTS	020	BATI	21311	Etude panneaux photovoltaïques HDV	1 560,00			
BATIMENTS	020	BATI	2031	Etude panneaux photovoltaïques HDV	-1 560,00			
VOIRIE	821	VOIE	2051	Logiciels info géographique SIG	21 893,80			
VOIRIE	821	VOIE	21578	Autre matériel et outillage de voirie	-21 893,80			
JEUNESSE	422	BATI	21318	Signalétique / Pôle Jeunesse	6 000,00			
ENSEIGNT	212	BATI	21312	Analyse sol/ Ecole élémentaire Barbusse 2	1 440,00			
URBANISME	73	URBA	20422	Prêts Lanester Access	4 000,00			
URBANISME	820	URBA	20422	Subventions ravalement Personnes	4 044,63			
URBANISME	824	URBA	21318	Solde acquisitions mobilières (18 rue Alfred de Musset)	15 000,00			
BATIMENTS	20	BATI	21318	Mise au normes de l'alimentation de la sirène à la population / 80 tour av Kesler Devillers	1 500,00			
FINANCES	01	FINA	10222	FCTVA		158 029,46		
FINANCES	01	FINA	744	FCTVA				3 691,00
Equilibre de la décision modificative								
FINANCES			020	Dépenses imprévues d'investissement				
FINANCES			022	Dépenses imprévues de fonctionnement				
FINANCES			023	Virement à la section d'investissement				
FINANCES			021	Virement à la section de fonctionnement				
					158 029,46	158 029,46	64 719,38	64 719,38

CUISINE CENTRALE - 2018 - DECISION MODIFICATIVE - DM 1

Nature	Libellé Inscription	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
64111	Provision sur masse salariale			15 000,00	
60623	Achat d'alimentation			15 000,00	
21318	Travaux sur bâtiment	-30 000,00			
023	Virement à la section d'investissement			-30 000,00	
021	Virement à la section de fonctionnement		-30 000,00		
		-30 000,00	-30 000,00		

VII - ADMISSION EN NON-VALEUR SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE

Rapport de M. JESTIN

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle a pour résultat d'apurer les comptes de la collectivité, mais ne libère pas pour autant le redevable.

Le Comptable propose d'admettre en non-valeur les listes suivantes :

	Budget Principal	Budget Cuisine Centrale					
	Liste						
	833660115	83360215	971320615	2287800215	3130120215	3028740215	648922515
TOTAL	459,33	1 347,97	10 142,44	3 456,06	165,26	457,57	852,31
2003		7,50					127,16
2004		7,50		34,19			67,83
2005		26,93		29,69	165,26		78,70
2006		10,14		54,18			53,76
2007		3,50	1 159,39	176,34		70,21	97,88
2008		186,92	3 114,50	132,47		235,17	62,73
2009	245,18	311,78	4 279,73	812,09			67,37
2010	126,17	373,96	1 143,02	858,09			59,04
2011	87,98	404,50	445,80				22,00
2012						110,99	
2013						39,20	
2014							
2015							
2016							
2017						2,00	
Nombre de débiteurs	3	154	37	62	1	9	42

Vu l'article L 1617-5 du Code Général des Collectivités qui précise le cadre juridique du recouvrement des produits locaux,

Vu l'instruction codificatrice N° 11-022-M0 du 16 décembre 2011, relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales,

Vu les états de demande d'admission en non-valeur présentés par le Comptable,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 5 décembre 2018,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le Comptable dans les délais réglementaires,

Il est demandé au conseil municipal

Article 1 – De se PRONONCER sur l'admission en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation des demandes en non-valeur ci-dessus désignées,

Article 2 – D'IMPUTER ces dépenses aux budgets concernés à l'article 6541 : créances admises en non-valeur

DECISION DU CONSEIL

Mme La Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

VIII - ADMISSION DE CREANCES ETEINTES

Rapport de M. JESTIN

Les créances éteintes sont des créances dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Elle peut notamment résulter :

- d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (article 643-11 du code de commerce)
- de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (article L332-5 du code de la consommation)
- de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (article L332-9 du code de la consommation)
-

La collectivité est sollicitée pour l'admission des créances éteintes suivantes :

Nature	Exercices concernés	Nombre	Montant
Budget principal de la ville			
Procédure de redressement personnel (surendettement)	2009 à 2017	16	6 071,16 €
Budget Cuisine centrale			
Procédure de redressement personnel (surendettement)	2015 à 2016	1	120,47 €
Budget Pompes Funèbres			
Procédure de redressement personnel (surendettement)	2017	1	1 876,43 €

Vu l'article L 1617-5 du Code Général des Collectivités qui précise le cadre juridique du recouvrement des produits locaux,

Vu l'instruction codificatrice N° 11-022-M0 du 16 décembre 2011, relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales,

Vu la demande du comptable, par transmission des différents dossiers individuels concernés,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 5 décembre 2018,

Considérant que, après avoir fait l'objet d'une procédure légale de recouvrement par le Trésor Public et au terme des démarches qui n'ont pu aboutir, il s'avère impossible de recouvrer les titres et produits.

Il est demandé au conseil municipal :

Article 1 – D'ADMETTRE en créance éteintes les titres ou produits irrécouvrables ci-dessus désignés,

Article 2 – D'IMPUTER ces dépenses aux budgets concernés à l'article 6542 : créances éteintes.

DECISION DU CONSEIL

Mme La Maire : Pas de questions sur ce bordereau ? Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

IX - REAMENAGEMENT D'EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COLLECTIVITE POUR LE LOGIS BRETON

Rapport de M. LE GUENNEC

En 2018, l'Etat a engagé une réforme du financement du logement social qui s'est traduite, notamment pour les locataires du parc social, par une baisse de leur APL qui a été toutefois intégralement compensée par une réduction de leur loyer, dite « Réduction de Loyer de Solidarité » et pour les bailleurs par une baisse de leurs recettes.

Pour atténuer l'effet de cette baisse massive de ses ressources, LE LOGIS BRETON a choisi de réaménager une partie de sa dette.

LE LOGIS BRETON a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières d'un prêt référencé en annexe 1. Ce prêt était initialement garanti par la Commune de LANESTER à hauteur de 50% et par LORIENT AGGLOMERATION également à 50 %.

Pour ce prêt le réaménagement consiste à la fois en un allongement de la durée d'amortissements et en une baisse du taux d'intérêt.

La durée est allongée de 10 ans et l'Index du Livret est fixé à 0.75 % + 0.60 % de marge.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2252-1, L.2252-2 et L.2252-5 ;

Vu le Code Civil et notamment ses articles 2288 et suivants,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 5 décembre 2018,

Considérant que LE LOGIS BRETON a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignation (C.D.C.) qui a accepté le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières un emprunt référencé en annexe de la présente délibération.

Considérant que la Ville de Lanester est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de l'emprunt réaménagé,

Il est demandé au conseil municipal

Article 1 – DE REITERER sa garantie pour le remboursement du prêt réaménagé, initialement contracté par LOGIS BRETON auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et référencé à l'annexe 1 de la présente délibération.

La garantie est accordée pour le prêt réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 – DE CONSTATER que les nouvelles caractéristiques financières du prêt réaménagé sont indiquées à l'annexe 1 qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Le prêt réaménagé à taux révisables est indexé sur le taux du livret A sachant que le taux du Livret A effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent au prêt réaménagé référencé à l'Annexe 1 à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 - D'APPROUVER la garantie de la collectivité jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par LOGIS BRETON dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 4 – D’ACCEPTER que la ville, sur notification de l’impayé par simple lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, s’engage à se substituer à LOGIS BRETON pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement.

Article 5 – D’ENGAGER la ville pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Article 6 - D’AUTORISER Madame La Maire en qualité de garant, à intervenir à ce contrat de prêt réaménagé qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et LOGIS BRETON et à signer tous les documents relatifs à cette décision.

DECISION DU CONSEIL

Mme La Maire : Rappelez-vous, au conseil municipal dernier, nous avons adopté le même bordereau pour la société Aiguillon Construction et Bretagne Sud Habitat. C’est une suite des décisions de 2018 concernant le financement du logement social qui amène les bailleurs à modifier leurs emprunts. Pas de questions ? Pas d’abstention non plus ? Pas de vote contre ?

Bordereau adopté à l’unanimité.

ANNEXE N° 1									
N° contrat CDC	N° contrat Mairie	Objet	Montants réaménagés	Quotité garantie	Montants garantis	Taux révisable		Durée de rembt du prêt	
						Avant réaménagement	Après réaménagement	Durée restante avant réaménagement	Durée après réaménagement
1309402	20603	Construction : 20 logts - La Grande Lande	888 824,43	50,00%	444 412,22	Livret A 0,75% + 0,95% (marge)	Livret A 0,75% + 0,60% (marge)	23	33
							(*)		
MONTANT TOTAL DU REAMENAGEMENT			888 824,43		444 412,22				
(*) Index Livret A au 29-06-2018									

X - VOTE DES TARIFS DES POMPES FUNEBRES POUR L'ANNEE 2019**Rapport de M. JESTIN**

Par délibération en date du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal avait voté de nouveaux principes de calcul des tarifs du service des Pompes funèbres dans un objectif de cohérence.

Les éléments retenus étaient le respect de la réglementation interdisant de vendre un article en-dessous de son coût d'achat, les modalités de refacturation au prix d'achat des services effectués par des prestataires extérieurs, l'harmonisation des marges sur la vente des articles et de services en régie, la prise en compte des charges supportées par le service (coût salarial et prix des fournitures).

Les propositions tarifaires pour 2019 tiennent compte de ces nouveaux principes, soit :

1. FOURNITURES (annexe 1 à 4)

Seuls quelques articles ont augmenté, notamment certains cercueils crémation dont nous avons demandé à changer le capiton initial contre un capiton plus épais. Afin de conserver un tarif d'entrée de gamme très accessible, la marge appliquée sur le cercueil crémation parisien 1^{er} prix passe de 1,75 à 1,55.

Le tarif des urnes a également augmenté, parfois de façon importante, nos achats étant hors marché. Un appel d'offre est prévu en 2019 afin d'encadrer davantage cette hausse de tarif.

2. SERVICES (annexe 5)

Le forfait cérémonie (maître de cérémonie + porteurs) est détaillé en 2 parties :

- forfait maître de cérémonie seul
- forfait 1 porteur.

Cette modification permet d'adapter la facturation en fonction du nombre d'agents présents lors de la cérémonie, qui varie en fonction du type d'obsèques et des éventuelles absences de certains agents.

Concernant les transports de corps, et par souci d'équité, il est proposé de retenir un tarif identique « horaires normaux » et « hors horaires » en appliquant un prix moyen, afin de ne pas pénaliser les familles dont le décès a lieu la nuit.

Concernant les mises en bières, la distinction se fait en fonction du contexte (lors des cérémonies, ou en dehors) et non plus en fonction des horaires, pour correspondre d'avantage au fonctionnement du service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 5 décembre 2018,

Considérant les engagements pris et les prix d'achats présentés,

Considérant les coefficients appliqués,

Il est demandé au Conseil Municipal

Article Unique – de VOTER les tarifs présentés dans les tableaux annexés pour l'année 2019.

ANNEXE 1 - TARIFS 2019 URNES

Modèle	Prix achat HT 2018	Prix achat TTC 2018	coef	2019		Tarif 2018 TTC
				Prix vente HT	Prix vente TTC	
carton	10,20 €	12,24 €	2,50 €	25,50 €	30,60 €	27,00 €
Aluminium uni	16,56 €	19,87 €	2,50 €	41,40 €	49,68 €	43,00 €
Laque uni	31,67 €	38,00 €	2,50 €	79,18 €	95,01 €	92,00 €
Aluminium peinte	35,40 €	42,48 €	2,75 €	97,35 €	116,82 €	74,00 €
Laque peinte	44,71 €	53,65 €	2,75 €	122,95 €	147,54 €	158,00 €
granit	50,49 €	60,59 €	2,75 €	138,85 €	166,62 €	163,00 €
immersion	28,31 €	33,97 €	3,00 €	84,93 €	101,92 €	93,00 €
laiton	86,70 €	104,04 €	3,00 €	260,10 €	312,12 €	275,00 €
céramique	89,00 €	106,80 €	1,50 €	133,50 €	160,20 €	160,00 €

ANNEXE 2 - TARIFS 2019 CERCUEILS (équipés de cuvette et 4 poignées)

Inhumation					2019		
forme	Modèle	Prix achat HT	Prix achat TTC	coef	Prix vente HT	Prix vente TTC	rappel 2018 TTC équipés
parisien	parisien 1er prix	181,71 €	218,05 €	2,5	454,28 €	545 €	545 €
parisien	sans socle	224,67 €	269,60 €	2,5	583,85 €	701 €	674 €
parisien	paray	309,74 €	371,69 €	2,75	862,33 €	1 035 €	1 022 €
tombeau	raincy	353,86 €	424,63 €	2,75	975,04 €	1 170 €	1 168 €
parisien	versailles	377,79 €	453,35 €	3	1 133,37 €	1 360 €	1 360 €
tombeau	neige	399,73 €	479,68 €	3	1 248,03 €	1 498 €	1 439 €
tombeau	amsterdam	383,34 €	460,01 €	3,5	1 341,69 €	1 610 €	1 610 €
tombeau	vilnius	426,41 €	511,69 €	3,5	1 552,25 €	1 863 €	1 791 €
tombeau	cluny	495,35 €	594,42 €	3,5	1 733,73 €	2 080 €	2 080 €
Crémation							
parisien	pin	134,45 €	161,34 €	1,55	236,28 €	285 €	282 €
parisien	aix	175,88 €	211,06 €	2,5	454,48 €	545 €	528 €
tombeau	breze	244,21 €	293,05 €	2,75	712,61 €	855 €	806 €
tombeau	azay	251,26 €	301,51 €	3	771,51 €	926 €	905 €
tombeau	planol	352,69 €	423,23 €	3	1 049,07 €	1 259 €	1 270 €
tombeau	sirocco	354,27 €	425,12 €	3	1 211,22 €	1 453 €	1 275 €
Hors gabarit							
parisien	parisien pin	302,50 €	363,00 €	2,5	756,25 €	908 €	908 €
parisien	Parisien teinté ciré	308,00 €	369,60 €	2,5	843,00 €	1 012 €	924 €
tombeau	Athos	334,86 €	401,83 €	3	1 126,29 €	1 352 €	1 205 €

ANNEXE 3 - TARIFS 2019 CAPITONS

Inhumation				2019		<i>rappel 2018 TTC</i>
Modèle	Prix achat HT	Prix achat TTC	coef	Prix vente HT	Prix vente TTC	
Centaurea	34,46 €	41,35 €	2,50 €	86,15 €	103,38 €	103,00 €
Arméria	41,73 €	50,08 €	2,75 €	114,76 €	137,71 €	138,00 €
Nymphéa	60,52 €	72,62 €	3,00 €	181,56 €	217,87 €	218,00 €
Lobélia	61,73 €	74,08 €	3,50 €	222,57 €	267,08 €	259,00 €

Crémation

Pétunia hors gabarit	27,68 €	33,22 €	2,50 €	69,20 €	83,04 €	83,00 €
Pétunia	22,14 €	26,57 €	2,50 €	55,35 €	66,42 €	66,00 €

ANNEXE 4 - TARIFS 2019 ACCESSOIRES

	Prix achat HT	Prix achat TTC	coef	2019		Rappel 2018 TTC
				Prix vente HT	Prix vente TTC	
coffret de condoléances	15,83 €	19,00 €	2,50 €	39,58 €	47,49 €	47,00 €
housse	8,39 €	10,07 €	2,50 €	20,98 €	25,17 €	25,00 €
housse exhumation	25,30 €	30,36 €	2,50 €	63,25 €	75,90 €	76,00 €
plaque identification	2,38 €	2,86 €	2,50 €	5,95 €	7,14 €	7,00 €
emblème enfant inhumation	14,56 €	17,47 €	2,50 €	36,40 €	44,12 €	44,00 €
Poignée cercueil lierre nickelée	2,98 €	3,58 €	2,50 €	7,45 €	9,03 €	9,00 €
Poignée courante zamac vieux bronze	4,19 €	5,03 €	2,50 €	10,48 €	12,70 €	13,00 €
Poignée Lelie crémation or	1,50 €	1,80 €	2,50 €	3,75 €	4,55 €	5,00 €
poignée bois verni crémation	2,32 €	2,78 €	2,50 €	5,80 €	7,03 €	7,00 €
Poignée crémation BZ8 or	2,32 €	2,78 €	2,75 €	6,38 €	7,73 €	8,00 €
Poignée exclusive 1699 vieux bronze	4,59 €	5,51 €	2,75 €	12,62 €	15,30 €	15,00 €
Poignée 1308 avenir vieux bronze	6,86 €	8,23 €	3,00 €	20,58 €	24,94 €	25,00 €
Poignée harmonie zamac nickelé	7,38 €	8,86 €	3,00 €	22,14 €	26,83 €	27,00 €
Poignée Zamac or	4,10 €	4,92 €	3,00 €	12,30 €	14,91 €	15,00 €
Poignée exclusive 169 or	4,68 €	5,62 €	3,50 €	16,38 €	19,85 €	20,00 €
cache vis inhumation	0,47 €	0,56 €	3,50 €	1,65 €	1,99 €	2,00 €
cache vis crémation	1,24 €	1,49 €	3,50 €	4,34 €	5,26 €	5,00 €
emblème religieux inhumation	4,27 €	5,12 €	3,50 €	14,95 €	18,11 €	18,00 €
emblème religieux crémation	2,19 €	2,63 €	3,50 €	7,67 €	9,20 €	9,00 €
rose inhumation et crémation	5,62 €	6,74 €	3,50 €	19,67 €	23,60 €	24,00 €

ANNEXE 5 - TARIFS DES SERVICES 2019

	2018 TTC	2019 HT	2019 TTC
LES SERVICES (TVA 10 %)			
CONVOIS			
Convoi adulte (corbillard)	121,0	110,00	121 €
Convoi enfant	55,0	50,00	55 €
Convoi indigents			
adulte	55,0	50,00	55 €
enfant	55,0	50,00	55 €
TRANSPORT (TVA 10%)			
Transport avant mise en bière			
adulte		142,73	157 €
enfant		70,00	77 €
Supplément déplacement hors commune (2), le km	1,11	1,01	1,11 €
Transport effectué par un prestataire extérieur	PRIX COUTANT	PRIX COUTANT	
Transport après mise en bière			
déplacement après mise en bière par corbillard, le km	1,06	0,97 €	1,06 €
déplacement pour démarches administratives ou dépôt urne hors Lanester, le km	1,74	1,58 €	1,74 €
SERVICES (TVA 20 %)			
Forfait Maître de cérémonie adulte		59,66	72 €
Forfait porteur (par porteur) adulte		44,65	54 €
Forfait Maître de cérémonie enfant (prix coûtant)		38,43	46 €
Forfait porteur (par porteur) enfant		28,82	35 €
Transport enfant mort-né au cimetière	41,6	34,70	42 €
Heure de porteur	30,4	25,30	30 €
Démarches administratives	121,2	101,00	121 €
SERVICES (20%) KERLETU - REFACTURES PRIX COUTANT			
Dépôt de corps en salon à Lorient Kerletu		PRIX COUTANT	
Location salle technique Lorient Kerletu horaires normaux			
Hommage civil Lorient Kerletu (salle, sono, video, maître de cérémonie)			
Hommage civil Lorient Kerletu hors maître de cérémonie			
Recueillement civil Lorient Kerletu (salle d'hommage et sono)			
Taxe de crémation Lorient Kerletu cercueil>1m50			
Taxe de crémation Lorient Kerletu cercueil<=1m50	PRIX COUTANT		
Crémation cercueil bois tendre>1m50			
Crémation cercueil bois tendre>0,80 et <=1m50			
Crémation cercueil bois tendre<=0m80			
Crémation cercueil chêne			
Dispersion des cendres jardin du souvenir de Kerletu			
Frais de dossier Lorient Kerletu			

	2018 TTC	2019 HT	2019 TTC
INHUMATIONS (TVA 20 %)			
Inhumation	80,9	67,43	81 €
Dépôt d'urne dans un columbarium ou jardin cinéraire	78,1	65,10	78 €
Dépôt d'urne dans une concession	98,3	81,90	98 €
Dispersion des cendres	57,8	48,20	58 €
DIVERS (TVA 20 %)			
Hommage civil	60,6	50,50	61 €
Prise en charge du défunt hors horaires normaux	40,4	Dans tarifs chambre funéraire	
Toilette mortuaire (facturé au prix coûtant)	60,0	50,00	60,0
Toilette mortuaire hors semaine (1) (facturé au prix coûtant)	96,0	80,00	96,0
Soins de thanatopraxie (facturé au prix coûtant)	162,0	135,00	162,0
Soins de thanatopraxie hors semaine (1) (facturé au prix coûtant)	180,0	150,00	180,0
Retrait pace-maker (facturé au prix coûtant)	60,0	50,00	60,0
Forfait table réfrigérante	72,8	60,68	73 €
location table les jours suivants	26,0	21,68	26 €
Frais parution presse	PRIX COUTANT	PRIX COUTANT	
MISE EN BIÈRE (distincte de la levée du corps) TVA 20%			
a) lors des cérémonies			
Cercueil bois adulte	70,8	59 €	71 €
" " enfant	42,8	36 €	43 €
Cercueil doublé zinc	84,9	71 €	85 €
b) hors cérémonies			
semaine	104,4	87 €	104 €
dimanches et jours fériés	125,31	104 €	125 €

(1) samedi après-midi, dimanche et jours fériés

(2) transports sur Lanester et entre l'hôpital du Scorff et Lanester

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Y-a-t-il des questions concernant ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XI – VOTE DES TARIFS DU CIMETIERE POUR L'ANNEE 2019

Rapport de Mme HEMON

Les orientations budgétaires pour 2019 ont fixé à 1 % l'augmentation des tarifs municipaux pour l'année 2019. Les tarifs 2019 proposés pour le cimetière tiennent compte de cette augmentation de 1 %, soit :

Concessions dans les cimetières	2017	2018	2019
Pleines terres - 15 ans 2 m²			
1ère demande & renouvellement	166 €	168 €	170 €
Caveaux - 30 ans - 1ère demande et renouvellement			
2m ²	414 €	419 €	423 €
3m ²	621 €	627 €	633 €
le m ² supplémentaire	265 €	267 €	270 €
Caveaux - 50 ans - 1ère demande et renouvellement			
2m ²	846 €	855 €	864 €
3m ²	1 275 €	1 288 €	1 300 €
le m ² supplémentaire	523 €	528 €	533 €
100 ans - m² supplémentaire	922 €	931 €	940 €
Perpétuelle - m² supplémentaire	3 027 €	3 057 €	3 087 €
Case de colombarium			
10 ans - 1ère demande	384 €	388 €	392 €
10 ans - renouvellement	211 €	213 €	215 €
30 ans - 1ère demande	807 €	815 €	823 €
30 ans - renouvellement	633 €	640 €	646 €
changement de plaque	173 €	175 €	177 €
Jardin cinéraire			
10 ans - 1ère demande & renouvellement	261 €	264 €	266 €
30 ans - 1ère demande	783 €	791 €	799 €
30 ans - renouvellement	783 €	791 €	799 €

Autres	2017	2018	2019
Dépositaire			
Séjour cercueil ou reliquaire / jour <i>gratuit en attente des inhumations pleine terre pendant la période de la Toussaint</i>	15 €	15 €	15 €
Taxe d'inhumation cercueil	62 €	62 €	63 €
Taxe d'inhumation urne	26 €	26 €	27 €
Taxe d'inhumation reliquaire	62 €	62 €	63 €
Cession des caveaux			
1 place	397 €	401 €	405 €
2 places	494 €	498 €	503 €
3 places profondeur	654 €	661 €	668 €
4 places	665 €	672 €	678 €
6 places	880 €	889 €	897 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 5 décembre 2018
Considérant les orientations budgétaires pour 2019,

Il est demandé au Conseil Municipal

Article Unique – de VOTER les tarifs proposés ci-dessus concernant le cimetière municipal, pour l'année 2019.

DECISION DU CONSEIL

Mme La Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XII – VOTE DES TARIFS DE LA CHAMBRE FUNERAIRE POUR L'ANNEE 2019

Rapport de Mme HEMON

Les orientations budgétaires pour 2019 ont fixé à 1 % l'augmentation des tarifs municipaux pour l'année 2019.

Les tarifs 2019 proposés pour les chambres funéraires tiennent compte de cette augmentation de 1 %, soit :

Tarifs Chambres funéraires 2019

	2018 HT	2018 TTC	2019 HT	2019 TTC
Dépôt de corps sans mise en bière	67,15 €	80,58 €	67,82 €	81,39 €
Par jour supplémentaire (toute journée commencée est due en entier)	49,83 €	59,79 €	50,33 €	60,39 €
Dépôt de corps sans exposition par jour	35,72 €	42,87 €	36,08 €	43,30 €
Location salle technique aux entreprises	61,26 €	73,51 €	61,87 €	74,24 €
Frais d'admission en chambre funéraire	28,80 €	28,80 €	29,09 €	34,91 €
Forfait table réfrigérante	66,09 €	79,31 €	66,75 €	80,10 €
Location table les jours suivants	23,61 €	28,33 €	23,84 €	28,61 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 5 décembre 2018

Considérant les orientations budgétaires pour 2019,

Il est demandé au Conseil Municipal

Article Unique – de VOTER les tarifs proposés ci-dessus concernant les chambres funéraires pour l'année 2019.

DECISION DU CONSEIL

Mme La Maire : Des voix contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas.

Bordereau adopté à l'unanimité.

XIII – GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS POUR LES ACCORDS-CADRES A MARCHES SUBSEQUENTS RELATIFS A LA FOURNITURE ET A LA LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN, DE CONSOMMABLES ET DE MATERIELS DE NETTOYAGE**Rapport de M. JESTIN**

Les accords-cadres relatifs aux prestations de fourniture et de livraison de produits d'entretien, de consommables et de matériels de nettoyage pour les besoins de la Commune et du CCAS arriveront à leur terme en mai 2019.

Il est proposé, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, de mettre en place un groupement de commandes ayant pour membres la ville et le CCAS et ayant pour objet les achats concernant les produits d'entretien, les consommables et les matériels de nettoyage.

Le groupement de commandes évite à chaque entité de lancer une consultation individuelle et permet de réaliser des économies d'échelle en obtenant des tarifs préférentiels et en mutualisant les procédures de passation.

La Ville de Lanester ayant sur l'ensemble de cette famille le volume d'achat le plus important, elle assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et procédera ainsi à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélections selon ses propres modalités.

Conformément à l'article 28-II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, elle sera chargée de signer et notifier les accords-cadres.

Chaque personne morale, membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de la bonne exécution des marchés et du respect de l'application des tarifs obtenus.

Les accords-cadres seront conclus pour une durée de quatre années. Le groupement prendra fin au terme de ces accords-cadres.

Considérant que la ville de Lanester a des besoins communs avec le CCAS de la ville en matière de produits d'entretien, de consommables et de matériels de nettoyage,

Il est demandé au conseil municipal

Article 1 – D'APPROUVER le principe de la mise en œuvre d'une convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de LANESTER et le CCAS de la ville de LANESTER

Article 2 - D'AUTORISER Mme la Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tous les documents relatifs à ce groupement

Article 3 - D'ACCEPTER que Mme la Maire soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé

Article 4 - D'AUTORISER Mme la Maire à signer et à notifier les accords-cadres à bons de commandes à venir

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
Fourniture et livraison de produits d'entretien,
de consommables et de matériels de nettoyage

ENTRE,

La Ville de LANESTER représentée par son Maire, Mme THIERY, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2018,

ET

Le CCAS de Lanester, représentée par délégation par la Vice-Présidente, Mme DE BRASSIER, dûment habilitée aux fins de signature de la présente convention, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 11 décembre 2018.

désignés ci-après «Membres du groupement ».

PREALABLEMENT, IL EST EXPOSE QUE :

Les membres du présent groupement de commande publique ont des besoins similaires dans le domaine de la fourniture et livraison de produits d'entretien, de consommables et de matériels de nettoyage.

Vu les similitudes de ces besoins, des perspectives d'économies financières et de l'homogénéité de gestion en découlant, la Ville de Lanester et le CCAS de la ville de Lanester ont souhaité constituer un groupement de commande publique pour la consultation de ce marché public.

DANS CE CONTEXTE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention s'inscrit dans le cadre juridique des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Elle a pour objet de constituer un groupement de commandes et de définir :

- la dénomination du groupement,
- l'objet du groupement,
- les modalités de fonctionnement du groupement,
- la durée du groupement,
- l'identification du coordonnateur et l'étendue de ses prérogatives,
- les modalités d'attribution des marchés du groupement.

ARTICLE 2 : DENOMINATION DU GROUPEMENT

La dénomination du groupement est : Groupement de commandes de la ville de LANESTER et du CCAS de la Ville de Lanester en matière de fourniture et livraison de produits d'entretien, de consommables et de matériels de nettoyage.

ARTICLE 3 : OBJET DU GROUPEMENT

Le présent groupement de commandes est constitué en vue d'assurer l'attribution d'accords-cadres à marchés subséquents relatifs à la fourniture et livraison de produits d'entretien, de consommables et de matériels de nettoyage.

ARTICLE 4 : DUREE DU GROUPEMENT

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les parties jusqu'à sa résiliation.

Elle perdurera jusqu'à l'échéance des marchés et accords-cadres concernés.

ARTICLE 5 : IDENTIFICATION ET ATTRIBUTIONS DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur chargé de la gestion du présent groupement de commandes est la Ville de LANESTER, représentée par son Maire, Mme Thérèse THIERY, et ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Dans le respect de l'article 28-II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le coordonnateur du groupement de commandes assume les missions suivantes :

- centralisation des besoins ;
- gestion de l'ensemble de la procédure de consultation pour le choix des entreprises dans le respect des dispositions de la réglementation en matière de marchés publics ;

- signature et notification de l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement ;
- transmission si besoin au contrôle de la légalité avec rapport de présentation
- règlement à ce titre de l'ensemble des frais de procédure.

Chaque collectivité membre du groupement pour ce qui la concerne et en fonction de ses besoins, s'assurera de la bonne exécution des marchés subséquents, notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

ARTICLE 6 : FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

Les accords-cadres objet de la présente convention feront l'objet d'une procédure d'appel ouvert en application des articles 25, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes est chargée d'attribuer les marchés d'un montant supérieur aux seuils européens passés selon une procédure formalisée conformément aux dispositions de l'article L1414-2 du CGCT.

ARTICLE 7 : CHOIX DES TITULAIRES ET ATTRIBUTION DES MARCHES

La Commission d'Appel d'Offres interviendra dans les conditions fixées par l'article 101 de l'ordonnance sur les marchés publics renvoyant aux articles 1414-2 à 1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les parties conviennent que la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle du coordonnateur.

La commission d'appel d'Offres du coordonnateur se réunira en tant que de besoin.

ARTICLE 8 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS MATERIELS DE FONCTIONNEMENT

Les frais liés à la procédure de désignation des cocontractants et autres frais éventuels de fonctionnement ainsi que les frais de publicité liés à la passation des marchés sont supportés le coordonnateur.

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement et prendre la forme d'un avenant écrit et signé par les parties.

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable et, autant que de besoin, avant toute procédure contentieuse, fait appel à une mission de conciliation du Tribunal Administratif de Rennes dans le cadre des dispositions de l'article L 211-4 du Code de Justice Administrative.

Fait à LANESTER, le

Pour le CCAS de la Ville de Lanester
La Vice-Présidente,

Claudine DE BRASSIER

Pour la ville de LANESTER
La Maire
1^{ère} Vice-Présidente de Lorient
Agglomération

Thérèse THIERY

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XIV – APPEL D'OFFRES OUVERT – MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CARBURANTS ET DE COMBUSTIBLES POUR LES BESOINS DE LA VILLE

Rapport de M. LE GUENNEC

Le marché actuel pour la fourniture et la livraison de carburants et de combustibles arrivera à son terme le 31 décembre 2018.

Une consultation pour renouveler ce marché pour l'année 2019 a été lancée suivant la procédure d'appel d'offres ouvert par l'envoi en date du 17 septembre 2018 d'un avis d'appel à publication au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

Ce marché est reconductible tacitement pour trois périodes d'un an (pour les années 2020, 2021 et 2022) sans modification des caractéristiques.

Entreprise attributaire : BRETECHE OUEST (85 150 La Chapelle Achard)

Montant annuel du marché: sans minimum ni maximum.

Vu l'article 16 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 novembre 2018,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 5 décembre 2018

Il est demandé au conseil municipal

Article 1 – D'AUTORISER Mme La Maire à signer l'accord-cadre à bons de commande,

Article 2 – D’IMPUTER ces dépenses au budget Ville – Nature 60621 et 60622.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Des questions ? Il n’y en a pas. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s’abstiennent ?

Bordereau adopté à l’unanimité.

XV – GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHÉ DE TELEPHONIE MOBILE

Rapport de M. JESTIN

Le marché de télécommunications mobiles des Villes et CCAS de Lanester et de Lorient prend fin au second trimestre 2019. Il est proposé de constituer un groupement de commandes afin d’assurer la continuité du service et de poursuivre la fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes. Les besoins étant identiques, il paraît opportun pour des raisons économiques de constituer un groupement de commandes entre ces quatre entités.

Un marché public prenant effet à compter du mois d’avril 2019 pour une durée maximale de quatre ans sera par conséquent lancé.

En application des dispositions de l’article 28 de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, une convention constitutive de groupement sera rédigée entre les membres afin d’en définir les modalités de fonctionnement. Il est proposé que la Ville de Lorient organise la consultation jusqu’à l’attribution des marchés en qualité de coordonnateur.

Chaque entité signera ensuite avec l’attributaire un marché à hauteur de ses besoins et règlera les dépenses correspondantes.

Une commission d’appel d’offres ou de marché à procédure adaptée spécifique sera constituée pour ce groupement de commandes.

La commission des marchés à procédure adaptée sera composée de représentants de chacune des entités.

Si les besoins estimés dépassent les seuils de procédures formalisées, la Commission d’appel d’offres sera composée de :

- deux représentants (un titulaire + un suppléant) élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d’appel d’offres de la Ville de Lorient ;
- deux représentants (un titulaire + un suppléant) élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d’appel d’offres de la Ville de Lanester ;
- deux représentants (un titulaire + un suppléant) élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d’appel d’offres du CCAS de Lorient ;

- deux représentants (un titulaire + un suppléant) élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres du CCAS de Lanester ;

Le représentant de la Ville de Lorient sera, en sa qualité de coordonnateur, Président de la Commission susvisée.

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 5 décembre 2018,

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Lanester, le CCAS de Lanester, la Ville de Lorient et le CCAS de Lorient.

Article 2 : d'AUTORISER Madame la Maire à signer la convention constitutive du Groupement de commandes,

Article 3 : de DESIGNER M..... Titulaire, et M..... suppléant, pour représenter la Ville au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Tout à l'heure je vous parlais de notre capacité à jouer collectif avec l'agglomération mais aussi avec les autres communes. Ici nous jouons collectif avec la ville de Lorient et son CCAS. C'est-à-dire Ville de Lorient-Ville de Lanester-CCAS de Lanester et de Lorient. Dans ce cadre, il nous faut désigner 2 représentants et je vous propose les noms des Elus suivants : Philippe JESTIN, comme titulaire et Jean-Yves LE GAL, comme suppléant pour représenter la ville au sein de la commission d'appel d'offres du groupement. Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XVI – CONSULTATION SUR LA MODIFICATION DU PERIMETRE NATURA 2000 « RIVIERE DU SCORFF, FORET DE PONT-CALLECK, RIVIERE SARRE »

Rapport de M. Nicolas BERNARD

Le site Natura 2000 « Rivière Scorff, Forêt de Pont Calleck, Rivière Sarre » a été désigné par arrêté ministériel en février 2014 après avoir été proposé à la Commission européenne en décembre 1998.

Le projet de modification du périmètre du site Natura 2000 « Rivière Scorff, Forêt de Pont Calleck, Rivière Sarre » a été engagé en 2010 et validé par le comité de pilotage lors de sa réunion du 22 juin 2015.

Vu les articles L. 414-1 et R. 414-3 du code de l'environnement,

Vu l'avis favorable de La Commission Développement Territorial en date du 21 novembre 2018,

Considérant que ce nouveau périmètre répond à la fois, aux intérêts liés à une meilleure gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site, mais également à ceux des acteurs locaux directement concernés,

Le Conseil municipal est appelé à :

Article 1 : VALIDER la modification du périmètre du site Natura 2000 « Rivière Scorff, Forêt de Pont Calleck, Rivière Sarre ».

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Y-a-t-il des observations sur ce bordereau ? Des questions ? Pas d'observation ? Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XVII – ACQUISITION D'UNE PROPRIETE SISE 18 RUE ALFRED DE MUSSET, PARCELLE AL 638

Rapport de Mme COCHÉ

Par décision de Madame La Maire en date du 27 mars 2018, la propriété sise 16, rue Alfred de Musset à Lanester, correspondant aux parcelles AL 639 et AL 899, a été préemptée.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision par délibération en date du 17 Mai 2018.

Monsieur Georges BAUDET, propriétaire de la maison mitoyenne, sise 18 rue Alfred de Musset, parcelle AL 638 a fait part de sa volonté de céder son bien au prix de 85 000 euros.

Le notaire, contacté par la ville, a confirmé l'évaluation du bien à 85 000 €. Le bien étant inférieur à 180 000 €, il n'y a pas obligation à consulter les Domaines.

La parcelle cadastrée AL 638 est d'une surface de 298 m². Sur cette parcelle, se dresse une maison de plain-pied avec jardin, propriété d'une surface habitable de 45 m².

Les crédits pour cette acquisition ont été inscrits au budget supplémentaire 2018, à l'article 824-21318 du budget de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2241-1,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Territorial en date du 21 novembre 2018,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir la parcelle AL 638 située au nord-est de la parcelle dite du Parc à huiles, cadastrée AO 31, propriété du Ministère de la Défense, faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en cours. L'OAP est définie à l'échelle du quartier intégrant le Parc à huiles et le Penher, et permettra de cadrer une future opération immobilière selon un cahier des charges Etat-Ville.

Considérant que l'acquisition de cette parcelle permet de constituer une réserve foncière qui sera précieuse au moment de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de ce secteur.

Le Conseil municipal est appelé à

Article 1 - DECIDER de l'acquisition de la propriété sise 18 rue Alfred de Musset selon les modalités ci-dessus,

Article 2 - AUTORISER la Maire à signer tout document administratif s'y rapportant.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Nous avons déjà délibéré pour une acquisition au 16 rue Alfred de Musset par la Ville. A la suite de cette acquisition, le propriétaire du n° 17 nous a contactés pour nous informer qu'il était également vendeur. Il vend donc une petite maison à 85 000 euros. Le plan joint au bordereau est intéressant car nous voyons bien que ce lieu est un coin stratégique dans le cadre du projet parc à huiles qui verra un jour se construire un certain nombre de logements et d'enseignes commerciales, voire une petite supérette à cet endroit. En tous les cas, nous sommes quelques-uns à y travailler. Evidemment quand M. BAUDET nous l'a proposé, nous l'avons étudié et nous vous proposons d'acquérir cette propriété. Comme le prix n'est pas excessif, cela nous évite de consulter les Domaines, ce qui nous permet de gagner du temps. S'il n'y a pas de questions, je mets ce bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XVIII – BILAN 2018 DE LA CAMPAGNE DE RAVALEMENT ET CONDITIONS DE LA CAMPAGNE POUR L'ANNEE 2019

Rapport de Mme COCHÉ

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil municipal a élargi le périmètre de la campagne de ravalement. La campagne de ravalement 2018 concernait donc les rues Jean Jaurès, Ambroise Croizat, Gabriel Péri, Général Leclerc, François Billoux, Marcel Sembat, François Mauriac, Kesler-Devillers, François Mitterrand, Camille Pelletan, République, Jules Guesde, Stalingrad, Colonel Fabien, Général de Gaulle, Emile Combes, Marcel Cachin, Marat, de la Guern et le boulevard Normandie Niemen.

En 2017, les conditions d'attribution de la subvention accordée par immeuble ont été revues et se sont faites suivant les modalités indiquées dans le règlement ci-annexé, avec les critères suivants :

- Visa préalable et favorable de l'architecte urbaniste de la ville
- Vérification in situ de la conformité des travaux réalisés avant attribution de la subvention
- Modulation du montant accordé sur la base d'une tarification au m² de surface ravalée avec une subvention renforcée sur la rue Jaurès et l'avenue Croizat (Modalités de calcul en annexe)

Le plafond est resté fixé à 1600 € pour une opération de ravalement seul et à 2500 € pour une opération de ravalement couplée à une isolation extérieure.

La campagne de ravalement 2018 s'est traduite, au 8 novembre, par 20 demandes et dépôts de dossiers pour des travaux d'embellissement d'immeubles pour un montant total de 19044.63 € (sur une enveloppe disponible de 15 000 €). 4 dossiers émanent de copropriétés pour un montant de 6400 €.

Hors copropriété, le montant moyen de subvention s'établit à 903.18 € pour une surface ravalée de 121.40 m² en moyenne.

Bilan des dossiers traités et montant des subventions accordées depuis 2005

	Nombre de dossiers	Montant des subventions accordées
2005	14	12 039,11
2006	6	5 391,05
2007	22	12 620,97
2008	14	13 367,19
2009	14	13 125,60
2010	15	14 097,90
2011	4	7 501,52
2012	4	3 900,14

2013	17	15 820,82
2014	11	17 235,79
2015	6	6 970.81
2016	10	8 325.84
2017	5	4 442.11
2018	20	19 044.63

Compte tenu de ce bilan positif, il est proposé de reconduire la campagne 2019 selon les mêmes conditions que celle de 2018 et d'ajuster l'enveloppe budgétaire aux besoins.

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 820-20422 du budget de la ville.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Territorial en date du 21 novembre 2018,

Le Conseil municipal est appelé à :

Article 1 : DECIDER de la poursuite de l'opération de la campagne de ravalement pour l'année 2019

Article 2 : VALIDER le maintien du périmètre de l'opération

Article 3 : VALIDER l'augmentation de l'enveloppe à hauteur de 20 000 euros pour l'année 2019

Article 4 : VALIDER le règlement et les critères d'attribution de la subvention accordée par immeuble tels que proposés en annexe.

ANNEE 2019
MONTANT DE LA SUBVENTION en € - TOUTES RUES (HORS JEAN JAURES ET AVENUE CROIZAT)
EN FONCTION DU REVENU NET IMPOSABLE ET DU NOMBRE DE PARTS DECLARE
(dernier avis d'imposition connu)

CATEGORIE DE MENAGE	ACTIVITE DU CONJOINT	SUBVENTION 17,18 €/m ²	SUBVENTION 15,62 €/m ²	SUBVENTION 12,5 €/m ²	SUBVENTION 10,93 €/m ²	SUBVENTION 9,37 €/m ²	SUBVENTION 7,81 €/m ²	SUBVENTION 6.25 €/m ²
Personne seule		6 129 €	7 355 €	8 591 €	10 420 €	12 265 €	14 765 €	Supérieur à 14 765 €
Ménage sans enfant	Inactif	7 229 €	8 675 €	10 121 €	12 122 €	14 458 €	16 958 €	Supérieur à 16 958 €
	Actif	8 964 €	10 757 €	12 550 €	15 239 €	17 928 €	20 428 €	Supérieur à 20 428 €
Ménage avec 1 enfant à charge	Inactif	8 695 €	10 434 €	12 173 €	14 781 €	17 390 €	19 890 €	Supérieur à 19 890 €
	Actif	10 781 €	12 937 €	15 093 €	18 327 €	21 561 €	24 061 €	Supérieur à 24 061 €
Ménage avec 2 enfants à charge	Inactif	10 159 €	12 191 €	14 223 €	17 270 €	20 318 €	22 818 €	Supérieur à 22 818 €
	Actif	12 595 €	15 114 €	17 633 €	21 411 €	25 190 €	27 690 €	Supérieur à 27 690 €
Ménage avec 3 enfants à charge	Inactif	11 629 €	13 955 €	16 280 €	19 769 €	23 258 €	25 758 €	Supérieur à 25 758 €
	Actif	14 417 €	17 300 €	20 184 €	24 509 €	28 834 €	31 334 €	Supérieur à 31 334 €
Ménage avec 4 enfants à charge	Inactif	13 091 €	15 709 €	18 328 €	22 255 €	26 182 €	28 682 €	Supérieur à 28 682 €
	Actif	16 247 €	19 496 €	22 790 €	27 619 €	32 493 €	34 993 €	Supérieur à 34 993 €

CAMPAGNE DE RAVALEMENT 2019
RUES JEAN JAURES, AMBROISE CROIZAT, GABRIEL PERI,
GENERAL LECLERC, FRANCOIS BILLOUX, MARCEL SEMBAT, FRANCOIS
MAURIAC, KESLER DEVILLERS, FRANCOIS MITTERRAND, GUESDE, LENINE,
FABIEN, DE GAULLE, REPUBLIQUE, PELLETAN, COMBES, NORMANDIE
NIEMEN, STALINGRAD, MARCEL CACHIN, MARAT, DE LA GUERN

SUBVENTION DE LA VILLE

PREAMBULE :

Les rues Jean Jaurès, Ambroise Croizat, Général Leclerc, François Billoux, Marcel Sambat, François Mauriac, Kesler Devillers, François Mitterrand, Gabriel Péri (une partie de la rue), Jules Guesde, Lénine, Fabien, Général de Gaulle, République, Pelletan, Combes, Normandie Niémen, Stalingrad, Marcel Cachin, Marat et de la Guern ainsi que les entrées de ville représentent des voies très fréquentées de la Commune. Elles ont un rôle structurant dans l'organisation de la Ville et traversent les quartiers en même temps les plus anciens et les plus densément bâtis.

Les immeubles qui les bordent sont souvent anciens et typiques de la période de la reconstruction. Leur ravalement, conformément aux principes retenus dans l'étude de colorisation réalisée par la Ville, permettrait d'embellir ces rues et d'améliorer le paysage comme son cadre de vie.

ARTICLE 1 – OBJET DU REGLEMENT

La Ville de Lanester met en place une opération de ravalement des façades et pignons visibles donnant sur les rues précitées en préambule. Ces ravalements pourront donner lieu à des subventions dans les conditions décrites ci-après.

A titre exceptionnel, il pourra être attribué une subvention pour un immeuble situé en lisière de ce périmètre pour des raisons d'intérêt architectural, ainsi que pour un immeuble remarquable recevant du public.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

Pour ouvrir droit à la subvention, l'immeuble doit être situé en bordure de ces voies, et compris dans le périmètre indiqué au plan joint.

Le subventionnement des travaux est établi au m² de façade réalisé.

a) PERIMETRE - HORS RUE J JAURES ET AVENUE A CROIZAT

Le subventionnement correspond à :

- un montant de 6,25 € / m² de surface ravalée des façades et pignons visibles de la rue quels que soient les revenus des propriétaires et pour les immeubles gérés par une copropriété ou un syndic, la subvention totale n'excédant pas 1 600 €, versée au copropriétaire ou au syndic.

- Ce montant peut être modulé jusqu'à 17,18 € / m² de surface ravalée pour les propriétaires dont les revenus nets imposables figurent dans le tableau ci-après.

La subvention globale ne pourra excéder la somme de 1 600 € pour les propriétaires bailleurs comme pour les propriétaires occupants.

S'agissant d'une copropriété ou d'un syndic, la subvention versée au syndic ou à la copropriété est fixée à 6,25 € / m² de surface ravalée avec une subvention n'excédant pas 1 600 € par immeuble.

Lorsque l'opération de ravalement est couplée à une opération d'isolation extérieure, le plafond de la subvention octroyée est relevé à 2500 €.

b) PERIMETRE DE LA RUE J JAURES ET L'AVENUE A CROIZAT

Le subventionnement correspond à :

- un montant de 10,20 € / m² de surface ravalée des façades et pignons visibles de la rue quels que soient les revenus des propriétaires et pour les immeubles gérés par une copropriété ou un syndic, la subvention totale n'excédant pas 1 600 €, versée au copropriétaire ou au syndic.

- Ce montant peut être modulé jusqu'à 22,10 € / m² de surface ravalée pour les propriétaires dont les revenus nets imposables figurent dans le tableau ci-après.

La subvention globale ne pourra excéder la somme de 1 600 € pour les propriétaires bailleurs comme pour les propriétaires occupants.

S'agissant d'une copropriété ou d'un syndic, la subvention versée au syndic ou à la copropriété est fixée à 10,20 € / m² de surface ravalée avec une subvention n'excédant pas 1 600 € par immeuble.

Lorsque l'opération de ravalement est couplée à une opération d'isolation extérieure, le plafond de la subvention octroyée est relevé à 2500 €.

ARTICLE 3 - NATURE DES TRAVAUX

Ouvriront droit à la subvention :

- tous les travaux de ravalement permettant d'aboutir au but général poursuivi : lavage, sablage, peinture, réfection éventuellement des enduits,
- tous les travaux de peinture des menuiseries extérieures de la façade sur rue, y compris les ferronneries,
- le ravalement des entourages de pierres s'il en existe : piliers, linteaux ...,
- la peinture sur enduits

L'intervention sur les vitrines et la partie essentiellement commerciale du bâtiment ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 4 - DOSSIER DE SUBVENTION

Les dossiers de demandes de subventions seront présentés à Madame ou Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme et au Service Urbanisme-Foncier de la Ville qui jugeront si les travaux envisagés peuvent entrer dans le cadre des travaux permettant d'aboutir au but général poursuivi. Le dossier de demande de subvention devra comporter les pièces suivantes :

- lettre signée du propriétaire demandeur, adressée à Mme Le Maire de Lanester ;
- déclaration de non opposition de la ville aux travaux datée et signée (ou permis de construire dans le cadre d'une opération globale);
- l'indication de la surface ravalée en m² ;
- dernier avis d'imposition sur le revenu ;
- s'agissant d'une copropriété, le procès-verbal de l'Assemblée Générale ;
- dans le cas d'une société ou d'une association, extrait des statuts permettant d'attester le but non lucratif de l'opération de ravalement, relevé d'identité bancaire, postal ou de compte de Caisse d'Epargne.

Le dépôt du dossier de subvention vaut accord du demandeur du présent règlement.

ARTICLE 5 - INFORMATION DU DEMANDEUR

Le demandeur pourra obtenir tout renseignement auprès du Service Urbanisme-Foncier de la Ville chargé de l'instruction de la demande.

Lors du dépôt de la demande de subvention, le demandeur sera informé de la procédure appliquée pour l'instruction de son dossier.

Tous travaux engagés avant autorisation de la ville datée et signée (sous forme de déclaration préalable ou permis de construire) ne permettront pas d'accès à un subventionnement de la ville.

ARTICLE 6 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de la subvention se fera par mandatement sur présentation des factures acquittées pour les travaux effectués par une entreprise, ou d'une attestation de fin de travaux en ce qui concerne les travaux en régie et du dernier avis d'imposition reçu.

Les travaux devront être conformes à l'autorisation mentionnée dans l'article précédent.

ARTICLE 7 - DUREE DE L'OPERATION

Cette opération prendra fin le **31 décembre 2019**

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Ce bordereau mérite que nous nous y arrêtions un instant. C'est un bordereau décisionnel mais en même temps qui nous apporte des informations sur la manière dont cela s'est passée. Tout le monde a noté que l'année 2018 a été une bonne année pour les ravalements à Lanester. C'est bon signe pour la qualité du paysage urbain et c'est bon signe

pour le travail des artisans peintres. Puisque de 4 400 € environ en 2017 à plus de 19 000 euros en 2018. En moyenne, je vous précise que de 2005 à 2018, c'est à peu près entre 10 et 11 000 euros de moyenne à l'année, ce qui est tout à fait cohérent par rapport à la volonté qui est la nôtre. Y a-t-il des observations sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous allons donc le voter. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XIX – COMMERCIALISATION D'UN BIEN COMMUNAL – MANDAT DE GESTION CONFIE A DES AGENCES

Rapport de M. LE GAL

La ville de Lanester est propriétaire de biens communaux actuellement non affectés ou non utilisés à des fins de services publics.

Une réflexion actuelle porte sur leur mise sur le marché pour une éventuelle cession ou location à des tiers. Afin d'être accompagné dans la démarche, il est proposé de s'attacher les services de professionnels de l'immobilier.

Leur mission serait de rechercher des acquéreurs et /ou locataires dont le projet est compatible avec les objectifs de développement de la ville, et d'avoir une mission de conseil sur les modalités de commercialisation.

Ce bordereau vise particulièrement le plateau de bureaux d'environ 700 m² à l'étage du bâtiment des Halles galerie au 76, rue Marcel Sembat, en plein centre-ville de Lanester.

Afin d'assurer une diffusion la plus large possible, il est proposé de consulter l'ensemble des agences immobilières lanestériennes ainsi que les études notariales de la Commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Territorial du 21 novembre 2018,

Considérant que certains biens communaux sont actuellement non affectés ou non utilisés à des fins de service public,

LE CONSEIL MUNICIPAL est appelé :

Article 1 : A AUTORISER Mme La Maire de Lanester à confier un mandat de gestion pour la commercialisation du bien communal situé à l'étage des halles galeries au 76 rue Marcel Sembat, aux agences immobilières et aux études notariales situées sur la commune éventuellement intéressées.

DECISION DU CONSEIL :

M. LE GAL : Je vous précise que ce bordereau devait normalement être adopté en conseil municipal plus tôt mais il englobait au départ des biens que la commune souhaitait mettre en vente dans le cadre de l'opération des terrains de Lann Gazec et ces terrains ont été classés en zones humides depuis.

M. IZAR : Je ne participerai pas au vote de ce bordereau.

Bonne note est prise.

Mme La Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité (un élu ne participant pas au vote).

XX – OPERATIONS DE DRAGAGES D'ENTRETIEN DES PORTS DE LA RADE DE LORIENT ET CLAPAGE DES SEDIMENTS DE QUALITE IMMERGEABLE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport de Mme La Maire

La rade de Lorient, située au confluent du Blavet et du Scorff est sujette à un envasement naturel, compliquant parfois significativement le bon fonctionnement des différents ports.

Pour garantir l'accessibilité aux infrastructures portuaires et leur exploitation optimale, les quatre maîtres d'ouvrages portuaires de la rade de *Lorient* - la Région Bretagne, Naval Group, Lorient Agglomération et la Compagnie des Ports du Morbihan - ont élaboré un plan de gestion opérationnelle des dragages (PGOD) de la rade de Lorient.

Cette démarche a permis la réalisation d'une étude d'impact globale des dragages d'entretien, étude soumise à enquête publique (*du 5 novembre 2018 au 7 décembre 2018*), dans le cadre réglementaire de demandes d'autorisations préfectorales.

Dans ce cadre, les opérations de dragages d'entretien de tous les ports lorientais sont programmées sur une période de dix ans, de 2018 à 2027.

14 sites sont concernés par ces opérations de dragage (*liste et cartes en annexes*).

Ces dragages d'entretien se feront en préservant l'environnement marin de la rade et des coureux de Groix, les maîtres d'ouvrages portuaires s'engagent ainsi à ne claper en mer que des sédiments dont la qualité n'est pas préjudiciable pour la faune et la flore marines.

Les suivis environnementaux annuels déjà existants pour le site d'immersion sont renforcés.

Les conséquences de cette stratégie de gestion différenciée et planifiée des dragages sont explicitement chiffrées : alors que les besoins annuels moyens en dragage d'entretien sont estimés à 140 000 m³, les prévisions de clapage sur le site d'immersion situé au Nord-Ouest de l'île de Groix sont évaluées à 95 000 m³ par an. Cela correspond sensiblement au volume annuel moyen immergé sur ce même site entre 1997 et 2016.

Les sédiments dont la qualité est susceptible de générer des impacts néfastes sur l'environnement seront gérés dans des filières de gestion à terre, en cours d'étude (*ports de Keroman, du centre de Lorient ou certains secteurs de Lorient-La Base*).

Les sables du chenal intérieur et de la passe Ouest seront, quant à eux, valorisés en priorité dans des opérations de rechargement de plages, dans le cadre des programmes de maintien du trait de côte et de lutte contre les risques de submersion marine.

L'ensemble du processus opérationnel de dragage, depuis les analyses sédimentaires avant chaque dragage jusqu'aux suivis de chantier, ainsi que les suivis environnementaux du site d'immersion seront systématiquement contrôlés par les services de l'Etat (Police de l'Eau) et régulièrement présentés et discutés en comité de suivi des dragages du Morbihan, instance qui réunit services de l'Etat, élus locaux, maîtres d'ouvrages portuaires, professionnels et usagers des installations portuaires, associations de protection de l'environnement, et experts scientifiques indépendants.

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2018 autorisant l'organisation de l'enquête publique unique concernant la réalisation des opérations de dragage d'entretien de la rade de Lorient et de clapage des sédiments de qualité immergeable au titre de la loi sur l'eau,

Vu les éléments du dossier enquête publique « dragages d'entretien dans la rade de Lorient et clapage des sédiments de qualité immergeable »,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources en date du 5 Décembre 2018,

Considérant que les opérations de dragages d'entretien des ports de la rade de Lorient sont indispensables pour maintenir une exploitation optimale des ports et garantir la vitalité économique des secteurs du commerce, de la construction navale, de la pêche et du nautisme,

Considérant les conditions des opérations de clapage des sédiments de qualité immergeable, énoncées ci-dessus,

Le Conseil Municipal est appelé à

Article unique : APPROUVER le dossier de demandes d'autorisations de dragages d'entretien des ports de la rade de Lorient et clapage des sédiments de qualité immergeable, présenté par la Région Bretagne, Naval Group, Lorient Agglomération et la Compagnie des Ports du Morbihan.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Toutes ces questions liées au dragage sont des questions hyper sensibles et sont justifiées. Elles font l'objet d'un partage au sein de notre assemblée ce soir mais aussi d'une manière régulière de contrôle par les services de l'Etat et d'un suivi et de discussions en comité de suivi de dragage du Morbihan. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce bordereau ?

M. LE STRAT : Les ports d'une grande partie du littoral français ont tendance à s'envaser naturellement car ils constituent des zones de calme hydraulique. En effet, les courants dans les ports sont très faibles et ne permettent pas d'éroder les dépôts, qui sont en grande partie définitivement piégés.

Tous les ports bretons, qu'ils soient militaires, de pêche, de commerce ou de plaisance doivent régulièrement draguer les boues qui s'accumulent et les rendent impraticables.

La situation du pôle de construction navale militaire en bordure du Scorff subit à peu près la même situation sous l'influence de la marée.

Ces boues représentent des volumes considérables : entre 35 et 40 millions de m³ pour l'ensemble de la France métropolitaine ! 90 % de ces boues sont immergées. Or elles sont souvent contaminées, en particulier par les résidus de peinture et les métaux lourds, notamment le tri-butyl étain (TBT) qui perturbe la reproduction et la croissance des coquillages.

Aujourd'hui, malgré des normes qui fixent des seuils de contaminants à ne pas dépasser (mais qui le sont parfois), les perturbations sur l'environnement côtier et les pêcheries sont réelles.

C'est ce qui a amené les Elu(es) de Groix ainsi que les pêcheurs à s'inquiéter par rapport aux boues saines qui sont caplées dans les coureaux.

Les rejets en mer sont en contradiction avec la Directive cadre européenne sur l'eau de 2000 qui fixe à 2015 la date butoir pour la reconquête de la qualité de l'eau (des dérogations jusqu'à 2027 sont déjà prévues pour les eaux bretonnes) et la Directives cadre Stratégie pour le milieu marin de 2008 qui vise le bon état écologique du milieu marin.

Ces rejets sont également en contradiction avec le Grenelle de la Mer qui ambitionne notamment de protéger 20 % des eaux françaises (eaux territoriales et ZEE) d'ici 2020. Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bassin Loire-Bretagne prévoit d'ailleurs la suppression pour 2026 des rejets de boues de dragage des ports, considérés comme des déchets.

Le Groupe des Ecologistes du conseil municipal se félicite de la rédaction de ce bordereau puisqu'en 10 ans, nous avons vu l'évolution avec la centrifugation des boues les plus polluées avec un stockage sur le site de la Becquérie à Hennebont. Mais nous nous interrogeons toujours sur le clapage « des boues saines » en Mer. Nous avons bien noté également le travail de mutualisation des différents opérateurs sur les ports pour travailler sur des projets plus durables et puis également sur la volonté de voir stocker les boues polluées à terre. Néanmoins l'enquête publique s'est achevée le 7 décembre 2018 et il est difficile pour nous de se prononcer favorablement ou défavorablement, aussi nous préférons attendre l'avis du commissaire-enquêteur. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce bordereau.

Mme La Maire : Très bien. D'autres interventions ?

M. GARAUD : C'est vrai que le dragage des boues du port de Lorient, est un sujet dont moi, Noël et quelques-uns avons eu connaissance depuis 2012, lors des conseils de quartiers existants, où il nous était été annoncé des informations pas très sympathiques. C'est vrai que depuis le dossier a sérieusement évolué. Le fait de draguer aussi plus régulièrement permettra moins d'envasement. Je regrette que dans le bordereau il n'est pas fait état du traitement qui sera réalisé aux boues polluées à terre. Comme j'ai suivi le dossier, j'ai eu l'occasion de participer à un certain nombre de réunions. Ce qui était prévu, c'était que les boues seraient traitées et séchées à la Becquerie à Hennebont sur un terrain d'environ 13,5 hectares. Le ruissellement des traitements serait récupéré et re-traité aussi. Ce sont des déchets, et comme vient de le dire Philippe, qu'en fait-on ? C'est le même problème que pour nos déchets ménagers. Et puis, c'est peut-être la pollution des villes ? On critique beaucoup les agriculteurs par rapport à la pollution. On peut se poser la question de la pollution des villes aussi qui arrive directement dans des lieux où il n'y a pas de ressac et où l'eau stagne.

Mme La Maire : D'autres interventions ? C'est vrai que la question et les 2 Philippe viennent de le souligner, est une question sensible et qui mérite une grande vigilance et une grande

attention. Le sujet aujourd'hui est de se demander si la décision sur laquelle nous sommes amenés à délibérer, va-t-elle dans le bon sens ou pas ? C'est sûr que la vigilance doit être extrêmement forte, en particulier sur les faits des clapages et le bordereau dit bien « que l'on ne clape en mer que des sédiments dont la qualité n'est pas préjudiciable pour la faune et la flore marine et sur les suites qui sont données au traitement des boues dites toxiques ». Le choix de la Becquerie est revenu à 2 reprises. Il est prévu en 2019 une enquête publique sur le choix du lieu. Ce qui veut dire que la décision n'est pas encore validée définitivement. Sur le vote du coup, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

10 abstentions (MM. PERON. LE STRAT. SCHEUER. Mme LE BOEDEC. MM. JUMEAU. IZAR. GAUDIN. THOUMELIN. MUNOZ. Mme GUENNEC)

Bordereau adopté à l'unanimité, moins 10 abstentions.

XXI – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS 2019 AU REPOS DOMINICAL

Rapport de M. LE GAL

Depuis la loi « Macron » de 2015, le nombre d'ouvertures dominicales des commerces ne peut dépasser 12 par an. Lorsque le nombre d'ouvertures excède 5 dimanches, la décision du maire est prise après avis conforme de Lorient Agglomération.

Les enseignes DARTY, CASA, TATI, STOCKOMANI, PICARD, LIDL, LA HALLE Chaussures et Modes, CASINO de la zone commerciale de Kerrous ont sollicité la ville pour des demandes de dérogations au principe du repos dominical.

La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre 2018, après une consultation des organisations syndicales et l'avis du Conseil Municipal.

Pour l'année 2019, il est proposé d'autoriser quatre dérogations au repos dominical sur la commune de Lanester selon le calendrier ci-dessous :

- 13 janvier 2019
- 08 décembre 2019
- 15 décembre 2019
- 22 décembre 2019

Ces dates correspondent au 1er week-end des soldes d'hiver qui débutent le 9 janvier et se terminent le 12 février 2019 et aux fêtes de fin d'année.

Vu les dispositions du Code du Travail et notamment les articles L 3132-26 et 27,
Vu la consultation des organisations syndicales et employeurs par courrier en date du 20 novembre 2018,
Vu l'avis défavorable émis par la CFDT ;
Vu les avis favorable émis par la CPME, la CGC-CFC
Vu l'avis favorable de la commission Développement Territorial du 21 novembre 2018 ;
Considérant les demandes collectives des enseignes commerciales de la commune ;

Il est proposé au Conseil municipal :

Article 1 : d'approuver l'autorisation d'ouverture exceptionnelle des commerces pour l'année 2019 aux 4 dimanches suivants :

- 13 janvier 2019, 08 décembre 2019, 15 décembre 2019, 22 décembre 2019

DECISION DU CONSEIL :

M. LE GAL : Nous vous proposons donc ces dates d'ouverture, s'agissant des ouvertures des dimanches pour l'année 2019. Vous savez que la loi nous impose de statuer l'année précédente pour l'année suivante, ce qui n'est pas toujours évident. Nous avons des événements exceptionnels comme ceux que nous connaissons actuellement. Nous nous rendons bien compte que la pertinence des dates que nous choisissons un an auparavant n'est pas toujours en adéquation avec l'actualité.

En l'occurrence, les échanges initiés par Lorient Agglomération suite à une sollicitation communale, sur la possibilité éventuellement, dans le cadre de la loi Macron, de passer de 5 à 12 dates, ont provoqué le débat et la concertation a eu lieu.

Il en est ressorti la volonté des uns comme des autres avec un relatif consensus de ne surtout pas sortir du périmètre de la commune pour les ouvertures qui reste sous l'autorité du Maire. C'est pourquoi, nous restons aux dispositions qui existaient auparavant.

Ce que l'on vous propose, c'est de repartir sur les dates arrêtées l'année dernière, soit sur la 1^{ère} date des soldes d'hiver, le 13 Janvier 2019 et sur celles des 8, 15 et 22 Décembre précédant les fêtes de Noël.

En commission, nous avons souhaité avoir des éléments sur la concertation, imposée par la loi, avec les syndicats salariés et patronaux. C'est ce qui figure dans le bordereau avec les éléments de retour. Il vous est donc proposé d'arrêter ces 4 dates dans la limite des 5 dates autorisées par la Maire.

Mme La Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ?

M. JUMEAU : Comme cela a été dit, règlementairement, ce bordereau revient tous les ans, à la même période. J'ai vu que certains conseillers municipaux s'étaient déjà prononcés. Au-delà de l'avis qui a été exprimé par un certain nombre d'organisations, personnellement nous serions assez curieux de savoir si l'ouverture de ces chaînes de la distribution, le fait d'ouvrir le dimanche leur assure un rapport économique intéressant. Je me dis que la situation sociale actuelle montre un certain nombre de choses. Ce que nous n'avons pas en semaine, je ne vois pas comment nous pourrions aller le dépenser le dimanche, mais ... ! Et vice et versa. Par ailleurs, vous savez que nous sommes attachés à ce que nous fassions attention au droit des salariés. Nous savons que tant dans la grande distribution, celles qui seront le plus concerné par les sollicitations qui parfois sont très incitatives pour travailler le dimanche, ce sont les femmes, ce qui n'est pas forcément une forme de progrès intéressant dans la situation du monde du travail. Nous ne sommes pas sûrs que cette coupure dominicale n'ait pas un impact sur le climat familial. Quand nous parlons du mieux vivre ensemble, je pense que ce sont des positions auxquelles il faut que nous restons attachés. Vous connaissez tous notre opinion. Nous serions pour que nous n'acceptions plus les demandes d'ouvertures dominicales, même si la loi aujourd'hui contraint chaque conseil municipal à se prononcer sur cette question. Comme tous les ans, nous proposons et nous incitons les lanestériennes et les lanestériens à ne pas déplacer dans les grandes surfaces au cours des 4 dimanches qui sont proposés dans le

bordereau, puisque nous sommes contre l'ouverture des magasins le dimanche et des jours fériés. Nous voterons contre cette proposition qui nous est faite ce soir.

Mme La Maire : Merci. D'autres interventions ?

Mme HANSS : Le travail dominical est un sujet qui fait débat. Il y a les «pour » avec leurs arguments :

- travailler ces jours peuvent offrir certains avantages et normalement, le salarié doit être volontaire.

- Certains se fichent de se reposer le dimanche ou le lundi et ne comprennent pas que l'on puisse les empêcher de faire ce dont ils ont envie....

- Il est pratique pour certains de pouvoir faire leurs emplettes le dimanche faute de temps ou d'énergie le reste de la semaine, sans oublier que le commerce physique est aujourd'hui en concurrence avec Internet qui est accessible en continu et livrable sous 24 heures

Et il y a aussi les « contre » qui ont également leurs arguments :

- ne pas travailler le dimanche est un acquis et doit le rester

- les familles peuvent rester ensemble ce jour de repos commun et profiter de ce temps pour des activités diverses (sportives, associatives...)

- et ils nous interpellent aussi sur une question : la consommation est-elle devenue si importante qu'elle devient la variable d'ajustement de notre société ?

Et si pour trouver un compromis l'ouverture du dimanche devait rester une exception dans l'année comme les 4 dimanches dérogés dans ce bordereau qui peuvent se justifier avec les soldes d'hiver et les fêtes de fin d'année.

Mme La Maire : Merci. D'autres interventions.

M. IZAR : Sur le bordereau, il faudrait retirer le nom du magasin Tati qui n'existe plus.

Mme La Maire : Nous avons noté. D'autres interventions ?

M. SCHEUER : Pour exactement les mêmes raisons que mes ami(es) communistes depuis 2014, je vais voter également contre cette proposition. Je pense que le dimanche, nous avons mieux à faire que d'effectuer ses courses ou de travailler. Les dimanches sont faits pour être en famille, pour aller dehors, pour aller se balader. Il y a plein d'autres moments dans la semaine pour faire ses courses et je pense que les salariés qui travaillent toute la semaine aimeraient aussi profiter de leur Noël et avoir aussi un peu de temps avec leurs familles.

Mme La Maire : C'est noté. Des réponses Jean-Yves, sur ce dossier ?

M. LE GAL : D'un point de vue politique, je peux comprendre les arguments des uns et des autres. Vous comprendrez bien de par ma délégation que je réponds aussi à un principe de réalité économique. Pour répondre à Joël TATI, il faut savoir que bon nombre de ces demandes...

Mme La Maire : Joël IZAR !

Rires dans la salle.

M. IZAR : C'est Jacques TATI !

M. LE GAL : Pour répondre à Joël Izar, la chaîne TATI et c'est commun à beaucoup de chaînes, sont des demandes émanant des sièges parisiens et elles nous arrivent souvent bien en amont des dates demandées. Il ne faut surtout pas s'imaginer que cette demande est venue du TATI local qui depuis, a fermé.

Il faut savoir que la zone de chalandise n'est pas suffisamment dynamique pour permettre l'ouverture à l'infini des dimanches. C'est pourquoi les demandes de ces enseignes ne sont pas déposées à l'infini. Il faut savoir également que les rétributions salariales dissuasives obligent les enseignes à réaliser le ratio, retombées économiques et frais pour les dimanches d'ouvertures.

Il faut savoir également que sur cette année, 2 dimanches ont été proposés, notamment le 2 Décembre et le 9 Décembre –le 9 faisant partie des dates que nous avons autorisées- mais le 2/12, c'était une demande particulière liée aux événements des Gilets Jaunes, et que nous n'avons pas autorisé. Nous nous sommes renseignés sur nos possibilités. Nous n'avons donc pas la possibilité de revenir sur cette décision prise l'année précédente. Par contre le Préfet s'est saisi de cette demande qui émanait de plusieurs communes et le Préfet a décidé de statuer pour 2 dimanches supplémentaires, les 2 et le 9 Décembre. Et pour information, les enseignes qui avaient demandé cette ouverture le 2 Décembre n'ont pas ouverts. La balance entre la rentabilité d'une ouverture le dimanche, les rétributions et les contraintes liées à l'utilisation de personnels ces jours, a conduit les enseignes à ne pas ouvrir. Quelque part, c'est une loi qui régule assez bien les choses. Et puis pour dire simplement que les Elu(es) lanestériens sont assez raisonnables car il n'y a pas eu de surenchère par rapport aux 4 dimanches qu'on autorisait les autres années, sachant que la Maire a la possibilité d'autoriser 5 ouvertures des commerces le dimanche. Nous sommes donc restés sur 4 dimanche puisque c'est la volonté politique de la majorité municipale.

Mme La Maire : Merci Jean-Yves. Je vous propose de voter. Quels sont ceux qui sont contre ?

7 voix contre (MM. THOUMELIN. JUMEAU. Mme LE BOEDEC. MM. BERNARD. LE BLE. Mme DUMONT. M. SCHEUER)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

8 abstentions (Mme COCHE. HEMON. HANSS. MM. PERON. LE STRAT. JESTIN. Mmes ANNIC. GALAND)

Bordereau adopté à la majorité.

XXII – RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS 2019

Rapport de Mme JANIN

Les orientations budgétaires 2019 ont fixé à 1 % le taux d'augmentation maximum des tarifs des différents services municipaux pour l'année 2019.

Les tarifs proposés pour 2019 tiennent compte de cette augmentation, soit :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Enfants de Lanester*		
Repas : - tarif minimum	0,60 €	0,61 €
- tarif maximum	4,16 €	4,20 €
Petit déjeuner : - tarif minimum	0,18 €	0,18 €
- tarif maximum	1,01 €	1,02 €
* à savoir qu'une famille habitant Lanester à la rentrée bénéficie jusqu'à la fin de l'année scolaire du tarif "Lanester" même si elle quitte la commune		
Correspondants de classes maternelles ou élémentaires publiques de la commune	3,64 €	3,68 €
Enfants extérieurs à la commune : - repas (sauf enfants fréquentant les filières CLIS et bilingue et les enfants en garde alternée si un des parents est domicilié hors Lanester)	5,12 €	5,17 €
- petit déjeuner	4,16 € 1,35 €	4,20 € 1,36 €
Stagiaires de Lanester, les AVS et les services civiques	2,97 €	3,00 €
Personnel municipal, enseignants subventionnés conseillers municipaux	3,88 €	3,92 €
Stagiaires extérieurs	2,97 €	3,00 €
Apprentis	0,60 €	0,61 €
Personnel en contrat aidé avec la Ville	0,60 €	0,61 €
Enseignants non subventionnés et conjoints personnel municipal	5,21 €	5,26 €
Adultes extérieurs	7,37 €	7,44 €
Membres associations locales : - repas	3,94 €	3,98 €
- petit déjeuner	1,04 €	1,05 €
- goûter	0,57 €	0,58 €
Membres associations extérieures	7,98 €	8,06 €

Taux d'effort appliqués durant l'année 2018

Quotients familiaux (Q.F.)	Taux d'effort	Observations
Repas		
QF < 183,00 €	0,0042	prix du repas = QF x 0,006 - 30 %
183,00 € ≤ QF < 260,00 €	0,0051	prix du repas = QF x 0,006 - 15 %
260,00 € ≤ QF < 575,00 €	0,006	prix du repas = QF x 0,006
QF ≥ 575,00 €	0,1% + 2,87	prix du repas = QF x 0,1% +2,87

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation, articles R 531-52 et R 531-53,

Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée des affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse réunie le 27 Novembre 2018,

Considérant les quotients familiaux et les taux d'effort appliqués pour la détermination des tarifs de la restauration scolaire municipale,

Il est demandé au Conseil Municipal,

Article Unique – de VOTER les tarifs proposés ci-dessus qui seront applicables à la restauration municipale pour l'année 2019.

DECISION DU CONSEIL :

Mme JANIN : Nous allons entamer un certain nombre de bordereaux avec des augmentations de tarifs à 1 %. Il faut regarder tout ce que la Municipalité met à la disposition de la Jeunesse. Il suffit de voir le nombre de personnes encadrant les enfants à la restauration scolaire, que ce soit les animateurs, ceux travaillant dans le service, la qualité des repas servis, etc... Quand vous regardez toutes les prestations proposées en centres de loisirs, pour les vacances, pour les séjours à l'étranger, elles sont de qualité. Quand on regarde ce qui est réclamé comme participation pour les familles, le quotient familial adopté pour les familles est bien plus favorable aux familles que celui de la CAF. Et comme disait Philippe Jumeau, il serait intéressant de comparer ce qui est réalisé dans les autres communes, au niveau de leur restauration scolaire et au niveau de la mise en place de l'encadrement. Ce que nous pouvons rapporter de l'opinion du service Jeunesse, c'est la fierté des agents de ces services quand ils rencontrent leurs collègues d'autres communes qui sont regardés avec envie par rapport à tout ce qui est fait par la ville de Lanester auprès de sa jeunesse.

Mme La Maire : Politique connue et reconnue. D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXIII – ACTIVITES ENFANCE – TARIFS 2019

Rapport de Mme JANIN

Les orientations budgétaires 2019 ont fixé à 1 %, l'augmentation de l'ensemble des tarifs pour l'année 2019.

Il y a lieu, sur cette base, de fixer les tarifs qui seront applicables en 2019, pour les activités enfance, soit :

1 -ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS / PETITES VACANCES

	Tarifs 2018	2019
Quotient inférieur ou égal à 300 €	1.52 €	1.54 €
Quotient supérieur à 300 €	2.72 €	2.75 €
Extérieur à la commune, tarifs avec repas	12.68 €	12.81 €

Pour les enfants Lanesteriens, il convient d'ajouter au tarif journalier le prix du repas.

Majoration pour le non-respect des règles de réservations :

	TARIFS 2018	Propositions 2019
	LANESTER	LANESTER
	€/jour	€/jour
Préinscrit mais non présent	2.71 €	2.74 €
Non préinscrit mais présent	0.50 €	0.50 €

2 -FORFAIT PAUSE MERIDIENNE :

DROIT D'ACCES ACTIVITE PAUSE MERIDIENNE	Tarifs 2018	2019
Tarif mini	0.60 €	0.61 €
Tarif maxi	4.16 €	4.20 €
Extérieur à la commune	5.12 €	5.17 €
Extérieur à la commune filière ULIS et bilingue	4.16 €	4.20 €

3 -ACCUEIL PRE ET POST SCOLAIRE, ALSH ET ETUDES SURVEILLEES

Tarifs à la ½ heure	Tarifs 2018	2019
Quotient inférieur ou égal à 300€	0.50 €	0.50 €
Quotient supérieur à 300€	0.71 €	0.72 €
Extérieur à la commune	1.42 €	1.43 €

Les recettes sont inscrites à l'article 7067, du budget 2019 de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission chargée des affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse réunie le 27 Novembre 2018, a émis un avis favorable.

Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2019,

Il est demandé au conseil municipal,

Article Unique – de VOTER les tarifs énoncés ci-dessus concernant les activités enfance pour l'année 2019.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : S'il n'y a pas d'interventions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXIV – FERME PEDAGOGIQUE DE SAINT-NIAU – ACCUEIL D'ECOLES ET STRUCTURES EDUCATIVES EXTERIEURES – TARIFS 2019**Rapport de Mme JANIN**

La ville de Lanester accueille sur le site de la ferme pédagogique de Saint Niau de nombreuses écoles et structures éducatives extérieures.

Certaines activités sont effectuées avec un encadrement municipal, moyennant une contribution financière par les utilisateurs extérieurs.

Conformément aux orientations budgétaires pour 2019, augmentation de 1 % est appliquée au tarif 2018 (28.93 €), soit un taux horaire proposé de 29,21€ par encadrant municipal mobilisé en 2019.

Les recettes seront versées au chapitre 7067.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée des affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse réunie le 27 Novembre 2018,

Considérant l'investissement en personnel communal pour l'encadrement de ces activités,

Il est demandé au Conseil Municipal,

Article Unique – de VOTER le taux horaire de 29,21 € par encadrant municipal mobilisé en 2019 dans le cadre des activités pratiquées sur le site de la ferme pédagogique de Saint Niau par les écoles et structures éducatives extérieures.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : S'il n'y a pas d'interventions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXV – SEJOUR NEIGE – TARIFS 2019

Rapport de Mme JANIN

Le séjour de neige, organisé par la ville pour les enfants et les jeunes se déroulera à Autrans (Isère) du 9 au 17 février 2019.

Les enfants et les jeunes seront accueillis dans un centre de la Ligue de l'Enseignement de l'Isère.

Le coût du séjour 2019 est de 577 euros, le coût du transport étant pris en charge par la ville pour les Lanestériens.

Les 56 places sont réparties en 2 classes d'âge :

- 44 enfants de 8 à 13 ans
- 12 jeunes de 14 à 17 ans

Compte tenu du prix du séjour et des orientations budgétaires 2019, les tarifs proposés pour 2019 intègrent une augmentation de 1 %, soit :

	minimum	maximum	Extérieurs
TARIFS 2018	9,09 €	61,82 €	82,42 €
PROPOSITIONS 2019	9.18 €	62.44 €	83.24 €

Le tarif maximum Lanester correspond au prix réel du séjour - 25 % de prise en charge par la commune. Le taux d'effort appliqué sera de 0,078.

Le tarif extérieur correspond au prix réel du séjour plus le coût du transport.

Les recettes seront versées au chapitre 70632 du budget 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée des affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse réunie le 27 Novembre 2018,

Considérant le coût du séjour 2019, la prise en charge de 25 % par la commune et le taux d'effort appliqué,

Considérant les orientations budgétaires 2019,

Il est demandé au Conseil Municipal,

Article Unique – de VOTER les tarifs énoncés ci-dessus pour le séjour de neige à Autrans (Isère) du 9 au 17 février 2019.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : S'il n'y a pas d'interventions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXVI – ACCUEIL DE LOISIRS PASSEPORTS PETITES VACANCES – TARIFS 2019

Rapport de Mme JANIN

Les orientations budgétaires 2019 ont fixé à 1 %, l'augmentation de l'ensemble des tarifs pour l'année 2019.

Les tarifs proposés pour 2019, pour l'accueil de loisirs Passeports durant les petites vacances scolaires intègrent cette augmentation, soit :

	TARIFS 2018 /Jour		PROPOSITIONS 2019/Jour	
	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Lanestériens	2.72 €		2.75 €	
Extérieurs (journée avec repas)	12.68 €		12.81 €	
Supplément Activité °	3.47 €		3.50 €	
Sorties Hors Agglo	3.33 €		3.36 €	
Activités Spécifiques°°	5.10 €	17.60 €	5.15 €	17.78 €
Extérieurs	25.08 €		25.33 €	

° Sorties Cinéma, Bowling, Patinoire

°°Autres activités spécifiques avec facturation d'un prestataire extérieur (Ty Nadan, Laser Blade, parc d'activités) : Application du tarif « Passeports Spécifiques sans hébergements »

Pour les Lanestériens, il convient d'ajouter au tarif journalier le prix du repas.

Les recettes seront versées à l'article 7067 du budget 2019 de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission chargée de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse réunie le 27 Novembre 2018,
Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2019,

Il est demandé au conseil municipal,

Article Unique – de VOTER les tarifs 2019 énoncés ci-dessus pour l'accueil de loisirs Passeports durant les petites vacances scolaires.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : S'il n'y a pas d'interventions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXVII – CENTRES MUNICIPAUX D'HEBERGEMENT COLLECTIF LOCUNEL ET PEN MANE – TARIFS 2019

Rapport de Mme JANIN

La Ville de Lanester dispose de structures d'hébergement collectif à Locunel et Pen Mané, qui sont mises à disposition des associations.

Ces hébergements sont concernés par 2 types d'utilisations :

- * Stage en interne pour les associations lanestériennes
- * Accueil d'une association extérieure dans le cadre d'un stage, d'une compétition ou d'un festival, avec ou sans valorisation financière.

Ces mises à disposition nécessitent l'intervention de plusieurs agents municipaux pour :

- * préparation des couchages (livraison puis nettoyage du linge pour la literie) :
2 heures
- * Etat des lieux : 1heure
- * Nettoyage : 2 heures

Les tarifs proposés pour 2019 aux associations extérieures à la commune tient compte de ces contraintes et intègre l'augmentation de 1 % prévue par les orientations budgétaires 2019, soit :

Type d'accueil	2018	proposition 2019
stage interne associations lanestériennes	gratuit	gratuit
Accueil Associations extérieures	3,31€/couchage/nuit	3,34€/couchage/nuit

Les recettes seront versées au chapitre 70631 du budget 2019 de la Ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée des affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse réunie le 27 Novembre 2018,

Considérant l'investissement en personnel communal pour le bon fonctionnement de ces hébergements,

Il est demandé au Conseil Municipal,

Article Unique – de VOTER, pour 2019, les tarifs proposés pour l'utilisation des hébergements collectifs de la Ville de Locunel et Pen Mané.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : S'il n'y a pas d'interventions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXVIII – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION JALMALV (Jusqu'à La Mort Accompagner la Vie)

Rapport de Mme DE BRASSIER

L'association JALMALV (Jusqu'A La Mort Accompagner La Vie) du Morbihan accompagne les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie grave, les personnes en fin de vie et leurs proches. Elle intervient notamment à l'EHPAD Jean Le Coutaller et à la résidence Les Hermines de Lanester, où ses bénévoles réalisent un travail d'accompagnement important.

L'association organise le 30ème congrès national JALMALV les 29, 30 et 31 mars 2019 sur la thématique suivante : « Vieillir bien et mourir : tous concernés. Un défi collectif pour la société et les associations d'accompagnement » (intitulé provisoire).

Ce congrès va permettre de réunir environ 400 participants dont 78 associations JALMALV de toute la France.

Pour assurer la tenue du congrès, l'association JALMALV Morbihan demande des aides financières auprès des villes, des particuliers, des organismes privés et institutionnels. Au total, la somme demandée aux donateurs est de 43 898 euros. Dans ce cadre, l'association JALMALV Morbihan sollicite une aide financière auprès de la ville de Lanester.

Le budget prévisionnel de la manifestation est joint en annexe.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à JAMALV Morbihan pour l'organisation du Congrès d'un montant de 1 000 euros.

Les crédits sont inscrits au budget 2018 de la ville, fonction 020, art. 6574.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses art. L 1111-2, L 2121-29 et L 2122-22,

- Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Sociales du 6 décembre 2018,

- Considérant le rôle important joué à Lanester par l'association auprès des personnes âgées, atteintes de maladies graves, en fin de vie et de leurs proches,

- Considérant le caractère exceptionnel de la manifestation et de la subvention demandée,

- Considérant le budget prévisionnel présenté,

Il est demandé au conseil municipal

Article 1 : De DECIDER du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association JALMALV de 1 000 € pour l'organisation du 30^{ème} congrès national de l'association.

Article 2 : D'AUTORISER Mme La Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Je laisse la parole à Claudine de Brassier.

Mme DE BRASSIER : Quelques mots concernant ce bordereau pour surtout souligner les aspects positifs d'une politique ou d'une action citoyenne ne signifie pas s'en satisfaire sans vouloir progresser encore, n'en déplaise à certains.

De la même manière je vais prendre le temps de vous présenter plus en détail l'association JALMALV pour saluer son action même si elle ne peut pas suffire à elle seule. Cela me permet de redire l'importance du collectif porté par des citoyens dans l'organisation d'un débat apaisé et constructif en lien avec les politiques concernant pour ce bordereau la question de l'accompagnement de la fin de la vie.

Il faut savoir que dans les années 70, on ne parlait pas encore de soins palliatifs en France. C'est très récent, et à cette époque, les progrès de la médecine dans la lutte contre la maladie étaient considérables et faisaient naître des attentes irréalistes et sans limites. C'est vrai que l'on s'imaginait que nous allions peut-être arriver à combattre toutes les maladies.

Dans ce contexte, le « patient » qui ne guérissait pas était perçu un peu comme un échec et finalement sa fin de vie était comme une situation à laquelle personne ne s'intéressait. Nous n'avions, à cette époque, très peu de moyens de soulager la douleur, qui étaient alors très peu connus aussi, voire que nous n'étions pas capables d'entendre ou de prendre en charge la douleur. C'était aussi une époque où par exemple, les enfants, nous disions que les nourrissons n'avaient pas mal. Donc le patient se sentait alors abandonné ou victime au contraire d'un acharnement qui traduisait une fuite devant une réalité : celle de la mort qui approchait.

Les soignants, présents quotidiennement auprès de ces malades et de leur famille, ressentaient bien sûr cette situation comme inacceptable. Ils exigeaient plus de vérité dans ce qui était dit à leurs malades et une meilleure prise en charge de la douleur. Nous sommes vraiment encore dans ces questionnements. Le verbe « Accompagner » désignait pour eux la nouvelle attitude de soins qu'ils appelaient de leurs vœux. Certains se sont rendus en Angleterre où existait déjà un lieu d'accueil et de soins pour des malades en fin de vie, le Saint-Christopher's Hospice.

Dans ce même contexte, la société commençait à exprimer la revendication d'une prise en compte des besoins de la personne en fin de vie, de son droit à être informée et de prendre part aux décisions qui la concernent.

De cette prise de conscience partagée entre soignants et non soignants est née JALMALV en 1983 à Grenoble autour du Dr R.Schaerer et de Janine Pillot, psychologue en cancérologie. Leur but était de créer localement une structure de soins palliatifs et de susciter, dans la société, un changement des attitudes et des mentalités face à la mort. Très vite ont été affirmés le principe de laïcité de ce mouvement et son indépendance également par rapport à l'institution hospitalière. Cette initiative rejoignait celles d'autres associations qui poursuivaient des buts analogues. C'est vrai que le mouvement associatif porté par tous ces citoyens, a joué un rôle moteur dans le développement des soins palliatifs en France. Et en 1986, la circulaire Laroque donnant mission au système national de santé de développer les soins palliatifs. Nous allons dire que c'était un premier objectif pour JALMALV qui a pu être transmis en projet de loi.

En 1987, les huit associations JALMALV existant alors, se réunissent au sein d'une fédération. Ses statuts définissent nettement une action allant dans deux directions : susciter dans la société un changement des mentalités face à la mort et proposer aux malades et à leur famille un accompagnement centré sur une attitude d'écoute. C'est en 1988 seulement, qu'est mise en place à Grenoble, après une formation exigeante, une première équipe de bénévoles accompagnants dans l'esprit des soins palliatifs. Ces bénévoles ne sont pas là et jamais là pour remplacer les soignants mais qui sont toujours en plus pour accompagner les personnes qui arrivent en fin de vie.

Dès 1988, la Fédération JALMALV tiendra un congrès annuel et c'est ce dont il s'agit dans notre bordereau. Les décisions qui y seront prises au fil du temps et qui sont à la base de ses engagements ont toujours été préparées par des échanges approfondis. La question de l'euthanasie, par exemple, a fait l'objet d'une réflexion dès 1987 mais le texte engageant la Fédération ne sera voté qu'en 2001. Nous savons bien que sur ces questions, nous avons besoin de temps de maturation et de réflexion.

En 1989, le mouvement associatif dont fait partie la Fédération, participe aux côtés de professionnels de la santé, à la création de la Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs, la SFAP, qui a pour originalité de réunir à la fois des soignants et des

bénévoles. JALMALV est également, co-fondatrice de l'EAPC : European Association for Palliative Care.

Sous la pression de ce courant, la société elle-même s'est engagée et plusieurs lois ont été votées en 1999, 2002 puis 2005 confirmant l'importance d'une prise en charge respectueuse des besoins et des droits des personnes en fin de vie. Et enfin en 2016, l'adoption d'un nouveau texte appelé loi Claeys-Léonetti traduit la recherche incessante de réponses à des questions fondamentales et complexes. Nous savons que ce sont des questions qui à nouveau ont été soulevées lors des derniers débats qui se sont déroulés ce printemps au niveau éthique.

En mai 1989, s'est créée l'association JALMALV à Lorient. L'originalité de cette association, c'est que les bénévoles peuvent intervenir à l'hôpital, en EPHAD, mais aussi à domicile. C'est en fonction du nombre de bénévoles disponibles par rapport aux situations qu'ils rencontrent. Ils sont sollicités aussi pour intervenir auprès de personnes qui soient, n'ont plus de familles ou en fonction de familles qui sont épuisées parfois en raison d'accompagnements qui durent longtemps. Cela permet d'avoir un renfort et une écoute en plus.

C'est pourquoi, la Fédération JALMALV tiendra son congrès sur la ville de Lorient, la thématique étant : vieillir bien et mourir : tous concernés ». Pour l'instant sur notre commune, nous lançons un site de concertation seulement sur « le bien vieillir à Lanester ».

Je ne vais pas vous refaire la lecture du bordereau. Simplement préciser qu'il y aura le 29 mars 2019 au soir sera une soirée grand public. Le reste du congrès étant réservé aux bénévoles et à tous leurs membres. C'est pourquoi ce bordereau existe pour l'octroi d'une subvention pour l'organisation de leur congrès.

Mme La Maire : Merci Claudine pour ces éléments qui évidemment nous concernent tous. Y a-t-il d'autres interventions ? Des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXIX – VALIDATION DES RESULTATS DU BUDGET PARTICIPATIF 2018 ET BILAN DU DISPOSITIF

Rapport de Mme JANIN

1/ Les résultats du Budget participatif 2018

Le vote final du Budget participatif s'est achevé samedi 17 novembre 2018 à 17 h.

Au total, 1 694 personnes ont voté :

- 1 532 sur Internet entre le lundi 12 et le samedi 17 novembre (1 299 en 2017 et 798 en 2016).
- 162 personnes samedi 17 novembre physiquement au sein du bureau de vote installé à l'Hôtel de ville (241 en 2017 et 292 en 2016).

Rappel du mode de calcul des résultats :

- Les résultats du vote ouvert à tous de la semaine dernière comptent pour 3/4 des résultats
- Un vote a été organisé spécialement pour les 8 porteurs de projet, après échanges lors de 3 réunions, discussions sur les projets et sur les « critères de choix » qui devaient

prévaloir, ainsi qu'avec l'interdiction de voter pour son propre projet. Ce vote compte pour 1/4 du résultat final.

L'ensemble des votes dépouillés et le calcul réalisé font apparaître le résultat final suivant :

RESULTAT FINAL – BUDGET PARTICIPATIF 2018



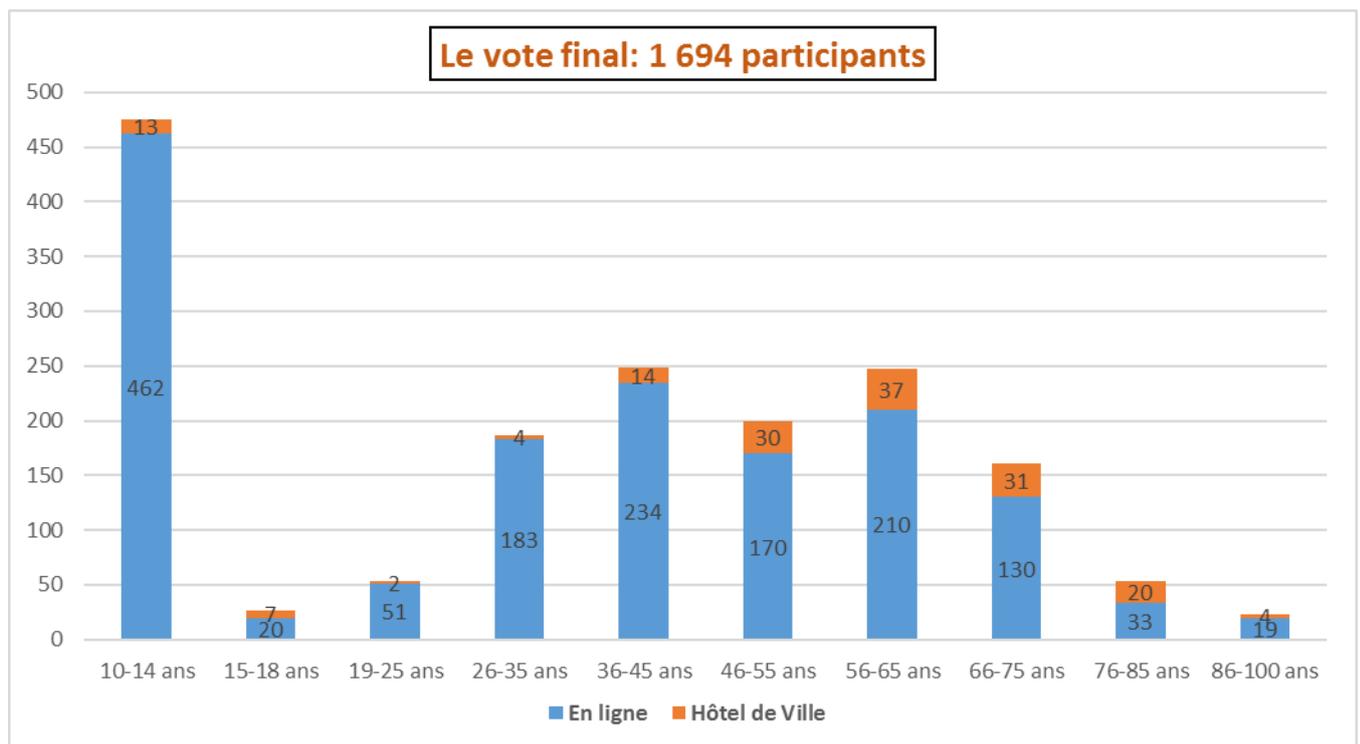
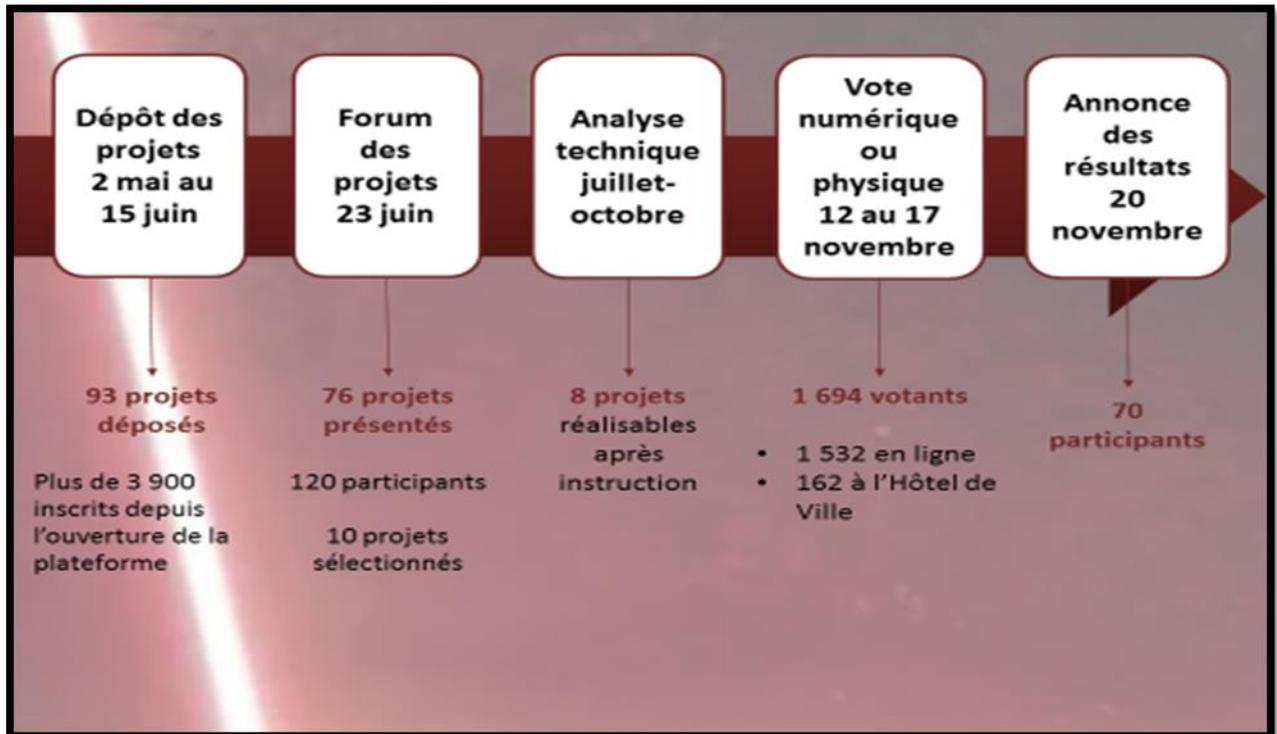
Ordre d'arrivée	Projets	Nombre de points (sur 1 000)	Montant du projet	Reste dans l'enveloppe
1	Projet 2 – Sport et aventure au parc du Plessis	169	45 000 €	55 000 €
2	Projet 1 – Terre vivante chez l'âne Ester	159	20 000 €	35 000 €
3	Projet 5 – A vos vélos, prêts ? roulez !	134	30 000 €	5 000 €
4	Projet 8 – Crotte(s) alors ! Le retour...	121	27 000 €	/
5	Projet 3 – Crapahuter et s'éveiller à Penn Mané !	111	35 000 €	
6	Projet 6 – Des vélos pour tous à l'école Primaire et à l'IME	111	35 000 €	
7	Projet 4 – Chemin de roulement submersible	100	70 000 €	
8	Projet 7 – Bienvenue à Lanester !	95	80 000 €	

Les trois premiers projets dans l'ordre d'arrivée utilisent 95 % de l'enveloppe attribuée soit 95 000 €.

Le montant restant de l'enveloppe s'élevant à 5 000 €, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer cette somme à des actions relevant du projet 8 «Crotte(s) alors ! Le retour... ».

2/ Le bilan annuel du dispositif

Le Budget participatif s'est déroulé pendant presque 8 mois, de mai à novembre 2018. Le document ci-dessous reprend les différentes étapes en présentant notamment des éléments sur la participation.



➤ **Quelques éléments à noter sur la participation**

- Un travail de « terrain » a été effectué toute la semaine du vote par le Service Vie Citoyenne : écoles, collège, lycée mais aussi le marché, l'EHPA Aragon, les maisons de quartier ou encore l'Épicerie solidaire,... sont autant de lieux qui ont permis de toucher une diversité de publics, une diversité de générations. Le format a été identique à chaque fois :

- Présentation du dispositif
- Présentation des 8 projets en lice
- Vote pour ceux qui le souhaitent

Outre le fait de permettre le vote, ce fut surtout l'occasion d'un temps d'« éducation à la citoyenneté ».

- Une baisse importante de la participation physique : des Lanestériens ont profité du passage des services sur l'espace public pour voter, un certain impact de la manifestation des « gilets jaunes », une meilleure appréhension de la plateforme...
- Des problèmes de connexion, de réinitialisation de mot de passe nous ont été remontés pendant la semaine : un temps de bilan avec le prestataire d'ID City sera mis en place en janvier.

➤ **Les thèmes de 2018 :**

Une nouveauté 2018 fut la répartition des projets par thématique pour offrir une meilleure visibilité et une meilleure lisibilité des projets sur la plateforme.

Les thématiques sont les suivantes pour les 76 projets recevables :

- Solidarité / culture / éducation : 10
- Cadre de vie : 23
- Sport et loisirs : 23
- Transports et mobilité : 10
- Environnement : 10

➤ **Ce qu'on peut retenir des propositions**

L'ensemble des propositions émises fait apparaître une sorte d'expression spontanée des besoins des Lanestériens et fait ressortir, même si une analyse poussée du contenu de ces propositions reste à établir, quelques points intéressants à souligner :

- Des sujets qui suscitent débat voire qui sont polémiques : le projet sur « la protection des biens et des personnes » (vidéo surveillance), par exemple, a généré une trentaine de commentaires passionnés au point que le service a modéré a posteriori certains d'entre eux trop agressifs.
- Des porteurs qui s'associent pour mobiliser davantage autour d'un projet unique :
- Une augmentation du nombre de projets portés par des associations lanestériennes (7 – 3 en 2017)
- 2 projets se voulant des compléments à des projets lauréats des éditions précédentes du Budget participatif :
 - ⇒ « Clôturer l'espace jeux enfants du parc du Plessis » pour finaliser l'aire de jeux des tout-petits (lauréat 2016)
 - ⇒ « Des vélos pour tous à l'école primaire » pensé comme un complément à la piste d'initiation à la circulation à vélo (lauréat du BP 2017 – en cours de réalisation)
- Si quelques porteurs ont participé à l'une et/ou l'autre des deux éditions précédentes, la grande majorité des porteurs 2018 sont « nouveaux » dans le dispositif.

Parmi les propositions refusées car non recevables, on peut souligner 3 éléments revenant à plusieurs reprises :

- L'aménagement et la sécurisation de la rue Zédé – refusé car déjà en cours de réflexion et porté par Lorient Agglomération - projet proposé 3 fois
- Des projets solidaires en direction des Lanestériens les plus âgés autour de l'animation ou de la restauration – refusés car correspondant à des dépenses de fonctionnement.
- La création d'une piste de motocross au niveau du futur « terrain à bosses » du Rohu proposée deux fois.

➤ **Focus sur l'atelier des porteurs**

L'atelier des porteurs et surtout le vote dédié aux porteurs est la marque de fabrique du Budget participatif de Lanester. La dernière séance de l'atelier des porteurs a la volonté de mettre en place un espace de délibération avant le vote des porteurs.

Les onze porteurs de projets et les élus présents ont réfléchi sur les critères qui doivent prévaloir aux choix budgétaires. La priorisation des critères les plus importants donne les résultats suivants :

1. Nombre de personnes touchées → 11 votes
2. Améliorer la qualité de vie/protéger le cadre de vie → 11 votes
3. Amélioration/préservation de l'environnement → 7 votes
4. Simplicité du projet/praticité/fréquence d'usage → 6 Votes
5. Pérennité dans le temps → 6 votes
6. Partage/lien social → 5 votes
7. Améliorer la sécurité (physique, alimentaire, routière, santé) → 4 votes
8. Que le projet puisse évoluer → 4 votes
9. Attractivité (développe l'envie de venir à Lanester, vitrine de la Ville) → 4 votes
10. Budget – Coût limité → 4 votes
11. Visible → 2 votes
12. Coût de fonctionnement limité → 0 vote

Vu l'avis donné par les Lanestériens ayant participé au Budget participatif 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission Citoyenneté du 4 décembre 2018,

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : de valider les résultats du Budget participatif 2018 (crédits inscrits au BP 2019),

Article 2 : de prendre connaissance des éléments de bilan du dispositif.

DECISION DU CONSEIL :

Mme JANIN : Comme vous avez pu le voir, pour le vote final, nous avons connu une meilleure participation en 2018, qu'en 2016 et 2017 puisque c'est 1 694 personnes qui ont voté, en majorité par Internet, et en vote physique moins important que les années

précédentes. Ce que nous pouvons regretter, c'est que plusieurs personnes n'aient pas réussi à confirmer leur vote sur ID City ayant rencontré des difficultés. Le problème technique sera à revoir pour l'année prochaine. Malgré cela, nous arrivons à une participation de 8 %, en retirant les personnes ayant moins de 29 ans, en partant sur une base de 20 000 habitants, alors que la médiane nationale est de 4 %. Nous pouvons nous en féliciter.

Mme La Maire : Bravo !

Mme JANIN continue : Il faut savoir qu'il n'y a que Paris et quelques grandes villes qui arrivent à 10 % de participation mais eux ils ont commencé déjà dès 2014.

Cette participation numérique est liée aussi au travail effectué par le service Citoyenneté qui s'est déplacé dans les écoles, collèges, lycées, maisons de quartiers, sur le marché, au foyer Aragon ainsi qu'à l'Épicerie Solidaire. Je les en remercie vivement. Ce qui a donné d'ailleurs une diversité de public et de génération. Il faut savoir que ce temps offert par les agents, c'est aussi un temps d'éducation à la citoyenneté.

Comme il est écrit dans le bordereau, il est rappelé le principe des résultats, avec $\frac{3}{4}$ pour les habitants et $\frac{1}{4}$ du résultat final pour les porteurs de projets, après un travail sur les critères de choix et interdiction de voter pour son projet. Et ceci est bien une spécificité lanestérienne.

Je vais donc vous donner le résultat final de 2018 que vous connaissez déjà puisque certains étaient présents lors de la présentation du budget participatif.

- Sport et aventure au parc du plessis
- Terre vivante chez l'âne ester
- A vos vélos, prêts ? roulez ! (piste cyclables sécurisées autour des écoles)
- Pistes cyclables sécurisées autour des écoles

Ces projets totalisent un montant de 95 000 euros. La moyenne d'âge des porteurs de ces 3 premiers projets est de 21 ans. Certains savent bien en plus mobiliser du monde autour d'eux. C'est vraiment très jeune. Comme il restait 5 000 euros, le Bureau Municipal avait décidé d'ajouter cette somme pour le 4^{ème} projet « Crottes, alors ! » qui avait déjà concouru en 2017.

Vous avez ensuite le bilan de l'expérimentation du budget participatif, vous savez tous qu'il se déroule sur 8 mois, de mai à novembre et qu'il a permis de mobiliser des personnes qui souvent ne participent pas à d'autres dispositifs de la démocratie participative.

Vous pouvez voir que le vote en ligne est plus important que le vote physique, quelle que soit la tranche d'âge.

Concernant les thèmes, les projets 2018 qui ont concouru étaient surtout axés sur le cadre de vie, le sport et le loisir. Ce dispositif de délégation de la décision aux citoyens témoigne de leur intérêt pour la chose publique. L'ensemble des propositions fait apparaître une expression des besoins des Lanestériens. Certains projets peuvent parfois d'ailleurs être polémiques ou mobiliser des voisins. Certaines personnes aussi se regroupent pour ne proposer qu'un seul projet. Vous avez plusieurs exemples qui sont repris dans le bordereau.

Cette année, nous avons eu plus d'associations à déposer un projet (7 associations contre 3 en 2017).

Quelques porteurs de projets étaient présents l'année dernière mais il faut savoir que la majorité des porteurs sont nouveaux.

Parmi les propositions refusées ou non recevables, nous avons vu la préoccupation des lanestériennes et lanestériens. Ainsi l'aménagement de leur sécurité devrait nous aider : la solidarité en direction des personnes âgées, et ceci doit nous interpeller en tant qu'élus(es).

Le budget participatif est une expression positive et créatrice de la ville. Les porteurs de projets ont le souci d'améliorer ce qui existe déjà dans l'espace public ou d'y créer de nouveaux possibles. C'est un message positif qui est généralement dans l'ensemble, l'expression d'une vision d'une ville plus verte, plus piétonne, plus partagée.

Les lanestériennes et les lanestériens sont des acteurs responsables de leur ville. Ce que nous pouvons souligner, c'est que le travail effectué, les échanges de qualité, après la 1^{ère} sélection, tout au long du processus, entre les Elu(es), les services et les porteurs de projets sélectionnés au mois de Juin. C'est un partage de décision, de co-conception, de co-construction, une belle énergie de part et d'autre.

Merci au service Citoyenneté et aux Services Techniques pour leur investissement auprès des porteurs de projet et aux porteurs de projets pour leur implication.

J'ai bien entendu, pendant le débat des orientations budgétaires, la demande du Groupe EP2M, de passer à 5 % du budget d'investissement pour le budget participatif.

Je dirais que lors de la dernière commission citoyenneté, nous avons eu un échange très intéressant sur ce budget participatif et cette discussion sera poursuivie lors de la réunion avec l'Observatoire de la Démocratie Participative, qui réunit les habitants, les Elu(es), et les porteurs de projets, pour voir ensemble, comment nous pouvons encore faire évoluer ce budget participatif.

Mme La Maire : C'est très bien. Merci Michelle pour ce compte-rendu très positif et à la hauteur de la qualité de la démarche et les conclusions que tu viens d'apporter, positionne bien l'observatoire de la démocratie participative dans la construction de notre démarche et c'est tout à fait cohérent. Il nous reste à le voter. Y a-t-il des interventions ?

Mme DE BRASSIER : Je ne participerai pas au vote.

Bonne note est prise.

Mme La Maire : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. THOUMELIN : Je remarque que nos anciens ne sont pas exclus d'Internet puisque les plus de 86 ans ont voté massivement quand même pour ce système !

Mme La Maire : Très bien. C'est une excellente observation, comme quoi ce n'est pas seulement une fracture intergénérationnelle ! C'est un encouragement pour les anciens à pratiquer Internet. Je reviens au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité (une Elu(e) ne participant pas au vote.

XXX – HALTE-NAUTIQUE DE ST-GUENAEL – BAREME N° 37 – TARIFS 2019

Rapport de M. LE BLE

Les orientations budgétaires 2019 ont fixé à 1 %, l'augmentation de l'ensemble des tarifs pour l'année 2019. Les tarifs proposés pour 2019, pour les activités enfance à la halte nautique intègrent cette augmentation, soit :

	TARIFS 2018		TARIFS 2019	
	HT	TTC	HT	TTC

REDEVANCE ANNUELLE	179,89 €			
Mouillages < 6,5 m	221,48 €	215,91 €	181,69€	218,07€
	262,89 €			
Mouillages 6,5m <...< 8,5 m		265,77 €	223,69€	268,43€
Mouillages 8,5m <...< 10,5 m		315,58 €	265,52€	318,74€
REDEVANCE MENSUELLE HIVERNAGE				
	72,11 € 88,66 €	86,53 €	72,83€	87,40€
Mouillages < 6,5 m		106,38 €	89,55€	107,44€
		126,27 €		
Mouillages 6,5m <...< 8,5 m	105,22 €		106,27€	127,53€
Mouillages 8,5m <...<10,5 m				
REDEVANCE JOURNALIERE PASSAGE				
	17,98 €	21,57 €	18,16€	21,79€
Mouillages < 6,5 m		29,33 €		
	24,40 € 30,61 €		24,64€	29,62€
Mouillages 6,5m <...< 8,5 m		36,74 €	30,92€	37,11€
Mouillages 8,5m <...< 10,5 m				

Les recettes seront inscrites au compte 706 du budget de la Halte Nautique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission chargée des affaires sportives en date du 29 novembre 2018,

Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2019,

Il est demandé au conseil municipal,

Article Unique – de VOTER les tarifs 2019 énoncés ci-dessus pour les redevances de la Halte Nautique.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ?

M. JUMEAU : Ce n'est pas tant sur la proposition d'augmentation, mais c'est quelque chose que j'ai découvert, l'année dernière je n'avais pas été très attentif, j'ai regardé la suite de la dernière commission sportive au cours de laquelle ces tarifs ont été proposés. J'ai cru comprendre que le budget de la halte-nautique n'était pas un exercice des plus simples. J'ai aussi compris qu'à Lanester, quand on stationnait son bateau à la halte-nautique, les conditions tarifaires étaient très, voire extrêmement intéressantes. Je me dis qu'il y a peut-être là une source de financement possible ! Alors je sais que je vais en heurter certains, personnellement je viens de la Beauce, je suis un gars de la terre, je ne sais pas trop ce qu'est le bateau, c'est peut-être pour cela que je me laisse un peu aller... Mais plus sérieusement, je souhaite qu'éventuellement, à l'occasion d'une commission sport, nous puissions avoir un état des lieux des tarifs pratiqués sur les différents lieux de mouillage de la Région. Cela permettrait peut-être justement de faire des propositions. Je ne suis pas fou au point de penser

qu'il faut augmenter de manière démesurée mais entre un tarif extrêmement intéressant et ce qui est pratiqué ailleurs, un juste milieu est peut-être à trouver.

Mme La Maire : Des interventions ?

Mme ANNIC : Alors, d'une manière rapide, le tarif des mouillages a été augmenté de 5 % il y a 3 ans de manière à équilibrer le budget. Ce qu'il faut savoir, c'est que lors de la dernière assemblée générale des plaisanciers de St-Guénaël, nous leur avons fait part de l'étude sur le territoire. En sachant que lorsque vous prenez un mouillage à la halte-nautique de St-Guénaël, il est déjà installé sur le plan d'eau. Ce dernier est pris en charge par le budget annexe de la halte-nautique. Nous avons réalisé un comparatif avec Kervignac qui a un autre mode de gestion, et nous avons fait aussi un comparatif avec le Scorff. La Ville de Lanester est donc la moins chère. Par contre, le suivi est réalisé par l'association des plaisanciers. Je rajoute aussi que par rapport au budget annexe de la halte-nautique, nous comptabilisons 111 mouillages. A la dernière assemblée de l'association, les plaisanciers ont validé le fait de diminuer le nombre de mouillages car aujourd'hui ils ne sont pas tous utilisés du fait de l'envasement aussi. Comme ils ne sont pas tous utilisés, nous sommes quand même obligés de payer les redevances à l'Etat. Même s'il faut savoir quand même que nous ne sommes pas non plus à 100 euros de moins que les autres communes.

Mme La Maire : Autre intervention ?

M. LE GAL : Je rejoins ce que vient de dire Philippe, c'est vrai que nous pouvons tous avoir l'image que quelqu'un qui possède un bateau a forcément les moyens de payer. Il faut savoir que la population concernée n'est pas celle qui installe son bateau à Larmor. C'est vrai que les tarifs ne sont pas les mêmes mais globalement ce sont des catégories sociales qui sont assez proches des nôtres, pour ne pas dire les mêmes que les nôtres. Il faut savoir que la valeur vénale de ces bateaux, car je croyais que c'était des bateaux de 10 m et qu'ils correspondaient à un certain patrimoine, et bien non puisque leur valeur, pour plus de la moitié de ces derniers, est en-dessous de 4 000 euros.

Mme ANNIC : Il faut équilibrer le budget surtout.

M. LE GAL : Il faut comprendre que nous n'avons pas forcément affaire à la même population que dans d'autres ports.

M. JUMEAU : Ce qui compte c'est que le budget soit en équilibre.

M. LE GAL : Oui complètement mais je voulais quand même le préciser.

Mme La Maire : Nous aurons l'occasion d'en reparler. En tous les cas, sur ce bordereau, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXI – PISCINE – UTILISATION PAR LES ECOLES EXTERIEURES – TARIFS 2019

Rapport de Mme ANNIC

Dans le cadre de la délégation de service public, la Ville finance l'utilisation de l'équipement pour les scolaires et les centres de loisirs.

Le planning d'utilisation de ces créneaux est réalisé par la Ville en concertation avec les écoles et structures éducatives de Lanester.

Les créneaux vacants sont ensuite mis à disposition d'écoles extérieures, avec facturation.

Les tarifs proposés ci-dessous pour l'utilisation de la piscine pendant les horaires scolaires par les établissements de l'extérieur, tiennent compte de l'augmentation de 1 % prévue par les orientations budgétaires 2019, soit :

Durée	Tarif par personne	
	2018	2019
	€	€
Pour ½ heure	1,51	1,53
Pour ¾ d'heure	2,27	2,29
Pour une heure	3,03	3,06

Les recettes seront versées au chapitre 70631.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission chargée des affaires sportives en date du 29 novembre 2018,

Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2019,

Il est demandé au conseil municipal,

Article Unique – de VOTER les tarifs énoncés ci-dessus concernant l'utilisation de la piscine par les écoles extérieures à Lanester en 2019.

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXII – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ANNEE 2019 – ATELIER D'ARTS PLASTIQUES ET CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL MUSIQUE ET DANSE

Rapport de Mme DUMONT

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement des enseignements artistiques, le Conseil Départemental du Morbihan peut participer au financement du fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Communal Musique et Danse ainsi que de l'atelier Municipal d'Arts Plastiques.

Le montant global alloué par le Département pour 2018 est de 29 000 € dont :

- 20 880 € pour la musique
- 7 250 € pour la danse
- 870 € pour les arts plastiques.

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2019 de la Ville en recettes de fonctionnement (fonction 311– nature 7473, et fonction 312 - nature 7473).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la commission culture, le 27 novembre 2018,

Considérant les montants annuels alloués par le Département,

Il est demandé au Conseil Municipal

Article Unique - d'AUTORISER Mme la Maire à présenter des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental pour le Conservatoire à Rayonnement Communal Musique et Danse et pour l'Atelier d'Arts Plastiques au titre de l'année 2019.

DECISION DU CONSEIL

Mme La Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ?

Mme PEYRE : Nous avons fait la demande en direct à Marie-Claude GAUDIN, en commission ! Elle a dit oui.

Rires dans la salle.

Mme La Maire : Merci Marie-Claude.

M. JUMEAU : On pourrait profiter de demander à Marie-Claude pour l'hôpital de Guéméné-Sur-Scorff !

Rires dans la salle.

Mme La Maire : Peut-être, c'est possible. Je mets donc le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXIII – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Rapport de Mme PEYRE

Les montants des subventions accordées aux associations culturelles et autres établissements publics locaux (EPCC /Etablissement Public de Coopération Culturelle...) sont examinés annuellement.

Les orientations budgétaires pour 2019 proposent de maintenir le montant des subventions à hauteur des montants attribués en 2018.

1- Propositions de subventions :

a) *Les subventions aux associations suivantes*, pour un montant total de 77 686,04 €.

DESIGNATION	2018	2019
Association des parents d'élèves du conservatoire musique et danse de Lanester	152.00	152.00
Association des Paroissiens de Lanester	277.16	277.16
Atelier scarole	150.00	150.00
Cercle celtique de Lanester Fistouled Lann Ester	1722.63	1722.63
Chœur Diapas'hom	262.72	262.72
Club radio amateur de Lanester	197.29	197.29
Compagnie Askell	1ère demande en 2019	150.00
Compagnie Eskemm	4905.00 en 2017 subvention en biennale	4905.00
Couleurs d'automne	214.60	214.60
Emglev Bro an Oriant (fonctionnement)	700.60	700.60
Festival Interceltique	3849.44	3849.44
Foyer Laïque de Lanester (section photo)	160.00	160.00

Harmonie municipale (fonctionnement) **	4 154.52	4 154.52
Harmonie municipale (chef d'orchestre)	3 337.47	3 337.47
Kabanamuzik *	23 243.90	23 243.90
Kanerion an Oriant	259.84	259.84
Korollerien ar Skorv	903.66	903.66
La compagnie du pré en bulles	150.09	150.09
Fontaine aux Chevaux *	24 553.67	24 553.67
Fontaine aux Chevaux (prix de la Ville)	350.00	350.00
Ligue Enseignement (Salon Livre Jeunesse) **	2 887.08	2 887.08
Phil' Art de Bretagne Sud (fonctionnement)	144.35	144.35
Phil' Art de Bretagne Sud (organisation concert)	336.83	336.83
Phonie douce	326.24	326.24
Radio Bro Gwened	96.24	96.24
Récréation cérébrale	206.91	206.91
Sellit 150 Les Amis du Lieu	1 068.22	1 068.22
Société Archéologie & Histoire du Pays de Lorient	157.82	157.82
Sonerion Lannarster (Bagad)	2 113.35	2 113.35
Théâtre en Do	304.11	304.11
Trait d'Union	350.30	350.30

* Ces subventions font l'objet d'une convention jointe en annexe (référence point 2)

- b) **Subvention à l'association A TEMPO**, pour l'année scolaire 2018/2019, comme suit (17 élèves X 906 €) selon les termes d'une délibération en date du 2 juillet 2015:

DESIGNATION	2018	2019
A Tempo	15 402.00	15 402.00

- c) **Subventions à d'autres établissements publics locaux** (EPCC /Etablissement Public de Coopération Culturelle...)

DESIGNATION	2018	2019
Office de la Langue Bretonne	673.65	673.65

2 – Conventions 2019 pour les subventions supérieures à 23 000 € et les partenariats :

En application de l'article 10 de la loi n° 2000.321 du 12 avril 2000 et du décret du 6 juin 2001, les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € doivent faire l'objet d'une convention entre la ville et l'association concernée. Ces conventions précisent les conditions de versement de l'aide allouée et sont annexées au présent bordereau.

Pour 2019, les associations concernées sont la Fontaine aux Chevaux et Kabanamuzik (montants inclus dans le tableau ci-dessus).

Par ailleurs, pour préciser le partenariat avec ces associations, des conventions sont également à établir avec la Ligue de l'Enseignement (pour l'organisation du salon du livre jeunesse) pour un montant de 2 887,08 € et l'Harmonie Municipale pour un montant de 7 491,99 € (ces montants sont inclus dans le tableau des subventions 2019 ci-dessus); les conventions sont jointes en annexe.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 de la Ville nature 6574 (associations) et 65737 (autres établissements publics locaux) fonction 33.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les articles L2311-7 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture réunie le 27 novembre 2018,

Considérant les orientations budgétaires 2019,

Considérant que les activités des associations subventionnées répondent à un intérêt général,

Il est demandé au Conseil Municipal,

Article 1 – de VOTER l'ensemble des subventions 2019 proposées ci-dessus, pour un montant total de 93 761,69 €

Article 2 – d'AUTORISER Mme La Maire à signer les conventions proposées avec les associations la Fontaine aux Chevaux, Kabanamuzik, la Ligue de l'Enseignement et l'Harmonie Municipale.



CONVENTION
Subventions 2019
Ville de Lanester – Fontaine aux Chevaux

ENTRE

LA VILLE DE LANESTER, représentée par Madame Thérèse THIERY, Maire,

Autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2019

Ci-après dénommée "La Ville de Lanester "

ET

La Fontaine aux Chevaux représentée par Monsieur Jérôme AGUERRE, son Président,

Ci-après dénommée "L'Association"

Vu le décret du 06/06/2001 pris en application de l'article 10 de la loi N° 2000 –321 du 12/04/2000 au terme duquel une obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

PREAMBULE

Le théâtre étant un axe majeur de la politique culturelle menée par la ville de Lanester,

La Fontaine aux Chevaux ayant pour objectif de développer un projet de théâtre amateur en matière de promotion, d'animation et de formation,

Vu ces objectifs, et aux fins de formalisation de leur partenariat, la Ville de Lanester et la Fontaine aux Chevaux ont décidé de conclure la présente convention.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La Ville de Lanester affirme son soutien à la Fontaine aux Chevaux qui par ses actions œuvre à une promotion et à un développement de la vie théâtrale sur la commune, notamment via l'organisation d'un festival de théâtre amateur sur le site de Kerhervy.

ARTICLE 2 : RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE REGISSANT LES RELATIONS.

Il est précisé que la Fontaine aux Chevaux, association régie par la loi du 1er Juillet 1901, a satisfait à son obligation de déclaration à la sous-préfecture compétente, publiée au Journal Officiel.

L'Association poursuit un but non lucratif au regard notamment du caractère désintéressé de la gestion s'appréciant selon trois critères :

- gestion à titre bénévole par des personnes n'ayant pas elles-mêmes ou par personne interposée, un intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation.
- absence de distribution directe ou indirecte de bénéfices
- les membres ou leurs ayants droits ne doivent pas être déclarés attributaires d'une part quelconque de l'actif.

Pour la conduite de ses tâches de gestion et d'animation, l'Association jouit d'une totale autonomie. Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts et le règlement intérieur de l'association, dans les instances décisionnelles et en conformité avec les lois et règlements.

Ceci étant rappelé, le cadre légal des relations entre la Ville de Lanester et l'association est celui défini par les articles L 1611-4 et L 2313-1. A15 du Code Général des Collectivités territoriales, l'Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000 et le décret 2001-495 du 06 Juin 2001.

ARTICLE 3 : APPORTS DE MOYENS PAR LA VILLE DE LANESTER

Les différents apports de la Ville de Lanester peuvent être répertoriés de la manière suivante:

3-1 La mise à disposition de locaux

La Ville de Lanester met gracieusement à disposition de l'Association

- des locaux situés 3 esplanade Jean Claude Perron, Le Ponton à Lanester.
Ces locaux sont à usage de bureaux, d'ateliers et de répétitions. Leur superficie est de 126 m², soit une aide indirecte évaluée à 5 670 €
- des locaux pour le rangement du matériel scénique situé dans la ferme de Kerfréhour ;
rue de Kerfréhour à Lanester
Leur superficie étant de 175 m², l'aide directe est évaluée à 7 875 € / an

La ville de Lanester se réservant le droit de modifier l'affectation de ces locaux pour raisons de service.

3-2 l'entretien des locaux

L'entretien ménager des locaux est assuré par l'association.

La ville prend à sa charge les frais d'assurance des locaux ainsi que les frais de chauffage, d'eau et d'électricité, soit une aide indirecte estimée à 756 €

3-3 Subventions

➤ Subvention Fonctionnement

Au titre de l'exercice 2019, le Conseil Municipal a décidé de l'attribution d'une subvention de **24553.67 €**, destinée au fonctionnement de l'association laquelle s'engageant notamment à organiser, fin juin 2019, le 36^{ème} festival de théâtre amateur de Kerhervy et à contribuer à l'accueil de quatre représentations de théâtre amateur à Quai 9, dans le cadre de la rencontre dénommée « Hiver en scène », co-organisée entre la fontaine aux Chevaux et Quai 9. Le versement de cette subvention est soumis à l'engagement par l'association de respecter les obligations qui lui incombent comme il est dit à l'article 4 de la présente convention.

➤ Subvention « prix de la Ville »

Au titre de l'exercice 2019, le Conseil Municipal a décidé de l'attribution d'une subvention de **350.00 €** destinée à financer l'attribution d'un « prix de la Ville de Lanester », lequel sera remis dans le cadre de l'édition 2019 du Festival de Kerhervy.

Les critères d'attribution de ce prix arrêtés conjointement entre les deux parties, sont fixés dans l'annexe jointe à la présente convention. Le versement de cette subvention est soumis à l'engagement par l'association de respecter les obligations qui lui incombent comme il est dit à l'article 4 de la présente convention. Une représentation de la pièce lauréate sera par ailleurs programmée à Quai 9 dans le cadre d'Hiver en Scène.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

4-1 Production des comptes

Dans l'hypothèse où la subvention versée est supérieure à 75 000 € ou représente plus de 50% des ressources de l'association, celle-ci fournira à la Ville de Lanester avant le 30 juin de chaque année le bilan certifié conforme (par le Président de l'association ou le Commissaire aux comptes) pour permettre une intégration en annexe des documents budgétaires de la Ville de Lanester comme prévu par l'article 2313-1.5° du Code général des collectivités territoriales.

En aucun cas la Ville de Lanester ne sera tenue de prendre à sa charge les déficits apparaissant dans les comptes de l'Association.

4-2 Production du compte rendu financier

Conformément à l'article 10 alinéa 4 de la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 l'Association fournira à la Ville de Lanester, un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée

4-3 Projets d'activité et bilan

La Fontaine aux Chevaux dont les comptes sont établis annuellement devra ;

↳ Formuler, au plus tard le 31 Octobre de l'année N, sa demande de subvention au titre de l'année N+1. Cette demande sera accompagnée des orientations pour l'année à venir,

d'un projet d'activités et d'un budget prévisionnel. Ces derniers seront présentés et discutés lors d'une rencontre annuelle d'information.

↳ Communiquer, au cours du premier semestre de chaque année, ses bilans et comptes de résultats du dernier exercice ainsi qu'un bilan d'activités (programmations, actions, formations, impact, fréquentation, évolution, tarifs pratiqués, coût...). Ces derniers seront présentés et discutés lors d'une rencontre.

4-4 Responsabilités et assurances de l'association

La Fontaine aux Chevaux souscritra toutes les assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile du fait de son activité. Elle paiera les primes et cotisations de ses assurances de façon à ce que la Ville de Lanester ne puisse en être inquiétée.

L'Association s'engage à prendre soin des locaux et éventuellement du matériel mis à sa disposition. Toute dégradation des locaux ou du matériel provenant d'une négligence grave de l'association ou d'un défaut d'entretien devra faire l'objet d'une remise en état à la charge de l'association.

4-5 Administration

La Fontaine aux Chevaux est l'employeur du personnel auquel elle fait appel dans le cadre de ses activités. La Fontaine aux Chevaux s'assure :

- Des frais nécessaires à la présentation des spectacles
- De la perception des recettes
- De la publicité des spectacles
- De toutes les obligations sociales et fiscales attachées à l'organisation des spectacles

4-6 Partenariat

Dans un souci de complémentarité et de cohérence avec le théâtre amateur, la Fontaine aux Chevaux s'attachera à conclure des accords de partenariat avec les différentes troupes notamment celles situées sur la commune de Lanester.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de sa réception en sous-préfecture, son caractère exécutoire conditionnera le versement de la subvention accordée par la Ville de Lanester.

ARTICLE 6 : RESILIATION

En cas de constat de carence, de faute ou de dysfonctionnement au cours de l'année de durée de la convention, la Ville de Lanester se réserve la possibilité de dénoncer ladite convention par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de un mois à compter de la réception dudit courrier.

La résiliation de la convention entraînera de droit l'interruption du versement des financements prévus à compter de la fin du préavis ou au reversement de la subvention au prorata de la durée de la convention restant à courir.

ARTICLE 7 : DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

La dissolution de l'Association met automatiquement fin aux engagements respectifs des parties.

Toutefois une dissolution ne saurait dégager l'Association des obligations contractées antérieurement, notamment des dettes existantes ou générées au moment de la dissolution.

La convention sera alors immédiatement privée d'effet pour l'avenir, sans que la Ville de Lanester soit tenue de reprendre à son compte les engagements éventuels contractés par l'Association à l'égard des tiers, avant la dissolution. La part de subvention communale perçue par l'Association non utilisée, fera l'objet d'un reversement à la Ville de Lanester dès la décision de dissolution.

FAIT A LANESTER,

En deux exemplaires,

Le

POUR LA VILLE DE LANESTER

MME THERESE THIERY

LA MAIRE,

POUR L'ASSOCIATION

M. JEROME AGUERRE

LE PRESIDENT

ANNEXE

Prix de la Ville de Lanester

Festival de Théâtre amateur de Kerhervy

Annuellement, dans le cadre du festival de théâtre amateur de Kerhervy :

- est décerné, par un jury interne à la Fontaine aux Chevaux, le prix dit « coup de cœur », lequel permet à la pièce sélectionnée d'être représentée à l'Espace Jean Vilar dans l'année suivante
- est retenue, par un jury indépendant de l'association La Fontaine aux Chevaux, la pièce qui représentera la Bretagne au festival FESTHEA.

Il est aussi attribué, depuis 2009, un prix de la Ville de Lanester, dont le montant est fixé à 350, 00 €.

Cette récompense tend à distinguer une pièce contemporaine traitant d'un sujet actuel, avec une mise en scène innovante et jouée par une troupe adulte.

Le Jury décernant ce prix sera composé :

- 1 représentant de la Ville de Lanester
- 2 membres du Conseil d'Administration de la Fontaine aux Chevaux
- 1 adhérent de la Fontaine aux Chevaux
- 1 participant de l'atelier adulte de la Fontaine aux Chevaux



CONVENTION 2019

Ville de Lanester – Harmonie Municipale

ENTRE

LA VILLE DE LANESTER, représentée par Madame Thérèse THIERY, Maire,
Autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2019

Ci-après dénommée "La Ville de Lanester "

ET

L'association HARMONIE MUNICIPALE DE LANESTER représentée par Monsieur LE BOUEDEC Gilles, son Président,

Ci-après dénommée "L'Association"

PREAMBULE

L'Harmonie Municipale de Lanester a pour objectif de promouvoir la musique d'ensemble en proposant aux musiciens de pratiquer une activité musicale collective. Elle contribue également au rayonnement culturel de la Ville, par sa présence lors des commémorations et cérémonies officielles, mais aussi en proposant des concerts et en participant à des concours nationaux, festivals et autres manifestations musicales.

Le Conservatoire à Rayonnement Communal – Musique et Danse qui a pour objectif l'apprentissage de la musique et de la danse ne disposant pas d'un tel orchestre, ne pouvait donc pas proposer de pratique collective en orchestre d'harmonie. Aussi, en 2011, il a été arrêté que l'Harmonie Municipale serait dans ce cadre, l'orchestre de référence du Conservatoire à Rayonnement Communal – Musique et Danse.

Vu ces objectifs, et aux fins de formalisation de leur partenariat, la Ville de Lanester et l'Harmonie Municipale de Lanester ont décidé de conclure la présente convention.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre des actions engagées par l'Harmonie Municipale et du partenariat engagé avec le CRC Musique et Danse, la Ville de Lanester s'engage à soutenir l'association par différents moyens.

ARTICLE 2 : RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE REGISSANT LES RELATIONS

Il est précisé que l'Harmonie Municipale de Lanester, association régie par la loi du 1er Juillet 1901, a satisfait à son obligation de déclaration à la sous-préfecture compétente, publiée au Journal Officiel.

L'Association poursuit un but non lucratif au regard notamment du caractère désintéressé de la gestion s'appréciant selon trois critères :

- gestion à titre bénévole par des personnes n'ayant pas elles-mêmes ou par personne interposée, un intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation.
- absence de distribution directe ou indirecte de bénéfices
- les membres ou leurs ayants droits ne doivent pas être déclarés attributaires d'une part quelconque de l'actif.

Pour la conduite de ses tâches de gestion et d'animation, l'Association jouit d'une totale autonomie. Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts et le règlement intérieur de l'association, dans les instances décisionnelles et en conformité avec les lois et règlements.

Ceci étant rappelé, le cadre légal des relations entre la Ville de Lanester et l'association est celui défini par les articles L 1611-4 et L 2313-1. A15 du Code Général des Collectivités territoriales, l'Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000 et le décret 2001-495 du 06 Juin 2001.

ARTICLE 3: APPORTS DE MOYENS PAR LA VILLE DE LANESTER

Les différents apports de la Ville de Lanester peuvent être répertoriés de la manière suivante:

3-1 La mise à disposition de locaux

La Ville de Lanester met gracieusement à disposition hebdomadaire de l'Association, notamment pour ses répétitions, des locaux situés dans le Conservatoire à Rayonnement Communal – Musique et Danse. Ces locaux répondent aux normes de sécurité.

La ville de Lanester se réservant le droit de modifier l'affectation de ces locaux pour raisons de service.

3-2 Subvention de fonctionnement

Au titre de l'exercice 2019, le Conseil Municipal a décidé de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de **4154.52 €**, destinée au fonctionnement de l'association.

Le versement de cette subvention est soumis à l'engagement par l'association de respecter les obligations qui lui incombent comme il est dit à l'article 5 de la présente convention.

3-3 Subvention « direction d'orchestre»

Au titre de l'exercice 2019, le Conseil Municipal a décidé de l'attribution d'une subvention de **3337.47 €** destinée au financement d'un poste de direction d'orchestre

Le versement de ces subventions est soumis à l'engagement par l'association de respecter les obligations qui lui incombent comme il est dit à l'article 5 de la présente convention

ARTICLE 4 : PARTENARIAT AUTOUR DU PROJET PEDGOGIGUE DU CRC MUSIQUE ET DANSE

Le projet pédagogique du CRC privilégie la pratique collective en orchestre pour les élèves, à partir du 2^{ème} cycle d'enseignement.

Dans ce cadre, il est proposé à l'Association d'être l'ensemble de référence sur le module "Pratique collective". Les contenus pédagogiques et les modalités d'accompagnement des élèves sont arrêtés conjointement, dans la mesure où ces deux éléments sont constitutifs de la formation des élèves : formation, in fine, évaluée par le CRC Musique et Danse.

La pratique orchestrale collective, désormais obligatoire pour les élèves à partir du 2^{ème} Cycle, intervient au sein de l'Association. Par conséquent, étant sous la responsabilité de l'Association le temps de la pratique d'ensemble (y compris les concerts et éventuellement les répétitions hors cadre habituel), les élèves doivent obligatoirement et individuellement adhérer à l'Association. Le montant symbolique de l'adhésion des élèves sera voté par le bureau de l'Association sans pouvoir dépasser celui fixé aux autres membres.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

5-1 Production des comptes

Dans l'hypothèse où la subvention versée est supérieure à 75 000 € ou représente plus de 50% des ressources de l'association, celle-ci fournira à la Ville de Lanester avant le 30 juin de chaque année le bilan certifié conforme (par le Président de l'association ou le Commissaire aux comptes) pour permettre une intégration en annexe des documents budgétaires de la Ville de Lanester comme prévu par l'article 2313-1.5° du Code général des collectivités territoriales.

En aucun cas la Ville de Lanester ne sera tenue de prendre à sa charge les déficits apparaissant dans les comptes de l'Association.

5-2 Production du compte rendu financier

Conformément à l'article 10 alinéa 4 de la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 l'Association fournira à la Ville de Lanester, un compte rendu financier attestant de la conformité des

dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée

5-3 Projets d'activité et bilan

L'Harmonie Municipale de Lanester dont les comptes sont établis annuellement devra ;

↳ Formuler, au plus tard le 31 Octobre de l'année N, sa demande de subvention au titre de l'année N+1. Cette demande sera accompagnée des orientations pour l'année à venir, d'un projet d'activités et d'un budget prévisionnel. Ces derniers seront présentés et discutés lors d'une rencontre annuelle d'information.

↳ Communiquer, au cours du premier semestre de chaque année, ses bilans et comptes de résultats du dernier exercice ainsi qu'un bilan d'activités (programmations, actions, formations, impact, fréquentation, évolution, tarifs pratiqués, coût...). Ces derniers seront présentés et discutés lors d'une rencontre.

5-4 Responsabilités et assurances de l'association

L'Harmonie Municipale de Lanester souscrira toutes les assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile du fait de son activité. Elle paiera les primes et cotisations de ses assurances de façon à ce que la Ville de Lanester ne puisse en être inquiétée.

L'Association s'engage à prendre soin des locaux et éventuellement du matériel mis à sa disposition. Toute dégradation des locaux ou du matériel provenant d'une négligence grave de l'association ou d'un défaut d'entretien devra faire l'objet d'une remise en état à la charge de l'association.

5-5 Administration

L'Harmonie Municipale de Lanester est l'employeur du personnel auquel elle fait appel dans le cadre de ses activités. L'association s'assure :

- Des frais nécessaires à la présentation des concours et spectacles
- De la perception des recettes
- De la publicité des spectacles
- De toutes les obligations sociales et fiscales attachées à l'organisation des spectacles

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de sa réception en sous-préfecture, son caractère exécutoire conditionnera le versement de la subvention accordée par la Ville de Lanester.

ARTICLE 7 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de constat de carence, de faute ou de dysfonctionnement au cours de l'année de durée de la convention, la Ville de Lanester se réserve la possibilité de dénoncer ladite convention par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de un mois à compter de la réception dudit courrier.

La résiliation de la convention entraînera de droit l'interruption du versement des financements prévus à compter de la fin du préavis ou au reversement de la subvention au prorata de la durée de la convention restant à courir.

ARTICLE 8 : DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

La dissolution de l'Association met automatiquement fin aux engagements respectifs des parties.

Toutefois une dissolution ne saurait dégager l'Association des obligations contractées antérieurement, notamment des dettes existantes ou générées au moment de la dissolution.

La convention sera alors immédiatement privée d'effet pour l'avenir, sans que la Ville de Lanester soit tenue de reprendre à son compte les engagements éventuels contractés par l'Association à l'égard des tiers, avant la dissolution. La part de subvention communale perçue par l'Association non utilisée, fera l'objet d'un reversement à la Ville de Lanester dès la décision de dissolution.

FAIT A LANESTER,
En deux exemplaires, Le

POUR LA VILLE DE LANESTER

MME THERESE THIERY
LA MAIRE,

POUR L'ASSOCIATION

M. GILLES LE BOUEDEC
LE PRESIDENT



CONVENTION
Subvention 2018 - Salon du livre Jeunesse
Ville de Lanester – Ligue de l'Enseignement du Morbihan

ENTRE

LA VILLE DE LANESTER, représentée par Madame Thérèse THIERY, Maire,
Autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2019

Ci-après dénommée "La Ville de Lanester "

ET

La Ligue de l'Enseignement du Morbihan

Représentée par son Président Stéphane LE GUENNEC

PREAMBULE

La Ligue de l'Enseignement du Morbihan a pour objectif de concourir au resserrement du lien social en développant des actions de proximité et de citoyenneté. Parmi les actions soutenues par la Ligue, le développement des pratiques culturelles constitue un axe majeur.

La Ville de LANESTER a placé depuis plusieurs années la démocratisation de la culture au cœur de sa politique culturelle. Cette volonté s'est notamment traduite par un important travail autour de l'accès du plus grand nombre à la lecture et à l'écriture.

Vu ces objectifs, et aux fins de formalisation de leur partenariat, la Ville de Lanester et la Ligue de l'Enseignement du Morbihan ont décidé de conclure la présente convention.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

Dans un souci partagé d'une complémentarité et d'une mutualisation de leurs compétences la Ville de Lanester et la Ligue de l'Enseignement ont décidé de conclure la présente convention qui a pour objet de :

- définir un cadre général à la mise en place d'une 18^{ème} édition du salon du livre jeunesse en novembre 2019 sur le Pays de Lorient.
- définir le partenariat entre la Ligue de l'Enseignement, la Direction de la Culture et la Médiathèque Elsa TRIOLET de Lanester en précisant les engagements de chacun en termes d'actions, de mise à disposition de moyens financiers, humains et matériels nécessaires à la réussite du salon.

ARTICLE 2 : PARTENARIAT

La Ligue de l'Enseignement coordonne la réalisation de la 18^{ème} édition du « Salon du Livre de Jeunesse » à LORIENT en lien avec la Direction de la Culture et la Médiathèque Elsa TRIOLET de la Ville de Lanester.

Cette manifestation sera ouverte au public.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU MORBIHAN

La Ligue de l'enseignement s'engage à respecter les principes fondateurs de Laïcité et d'Education.

Elle s'engage à :

- Etablir le budget prévisionnel

- Réunir les financements permettant l'organisation de ce salon.
- Accueillir les établissements scolaires de la Ville de LANESTER sans discrimination dans la limite des accueils disponibles en prenant en compte la participation des établissements scolaires des autres villes partenaires
- Préparer la manifestation dans le cadre du plus grand partenariat associatif.
- Arrêter la programmation de la manifestation.
- Valoriser la manifestation en direction du grand public.
- Recruter les personnels en mesure de mettre en œuvre cette action.
- Fournir à la Ville un bilan de la manifestation dans les trois mois suivant la manifestation
- Valoriser dans les outils de communication relatifs au Salon, la participation de la Médiathèque Elsa TRIOLET de Lanester
- Favoriser et contribuer à l'installation d'un « espace -médiathèques » qui valorise les structures de lecture publique, dont la Médiathèque de Lanester.
- Organiser, à moyens constants, un lien entre la Médiathèque de Lanester (ou le cas échéant un autre service municipal) et le Salon, aux fins de réalisation d'une animation ou d'une rencontre entre auteurs / usagers

ARTICLE 4 : APPORTS DE MOYENS PAR LA VILLE DE LANESTER

La Ville de Lanester s'engage à :

- Mettre à disposition pour la préparation, l'organisation et la tenue du Salon, une partie de son personnel municipal (cf annexe n°1)
- Réserver son réseau de panneaux DECAUX en 120 X 176, pour une campagne d'affichage,

ARTICLE 5 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Au titre de l'exercice 2019, aux fins de soutien à la réalisation du Salon, le Conseil Municipal a décidé de l'attribution d'une subvention de **2887.08 €**, son versement est soumis à l'engagement par l'association de respecter les obligations qui lui incombent comme il est dit dans la présente convention.

ARTICLE 6 : ANNULATION DE LA MANIFESTATION

En cas d'annulation du salon à l'initiative de la Ligue de l'Enseignement, la participation financière, prévue à l'article précédent devra être reversée dans son intégralité, à la ville de LANESTER.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, correspondant à l'année 2019 soit la réalisation de la 18^{ème} édition du Salon du Livre de Jeunesse.

ARTICLE 8 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de constat de carence, de faute ou de dysfonctionnement au cours de la durée de la convention, la Ville de Lanester se réserve la possibilité de dénoncer ladite convention par

lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours à compter de la réception dudit courrier.

La résiliation de la convention entraînera de droit l'interruption du versement des financements prévus à compter de la fin du préavis ou le reversement de la prestation au prorata de la durée de la convention restant à courir.

FAIT A LANESTER, En deux exemplaires,

Le

POUR LA VILLE DE LANESTER
MME THERESE THIERY
LA MAIRE,

POUR LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
M. STEPHANE LE GUENNEC
LE PRESIDENT

ANNEXE

Salon du Livre de Jeunesse de Lorient
Ville de Lanester – Ligue de l'Enseignement du Morbihan

Participation du personnel de la Médiathèque Elsa Triolet de Lanester
18^{ème} édition - 2019

La participation du personnel de la Médiathèque Elsa Triolet de Lanester au 18^{ème} Salon du Livre Jeunesse s'effectuera comme suit ;

1 - Préparation & Organisation du Salon :

- Participation de la responsable du secteur Jeunesse de la Médiathèque au Comité de Pilotage
Soit 5 rencontres = 10 heures
- Participation de la responsable de la Médiathèque à 1 réunion de préparation et une réunion bilan = 6 heures
- Participation d'un agent au comité de lecture
Soit 10 rencontres X 1 personne = 20 heures

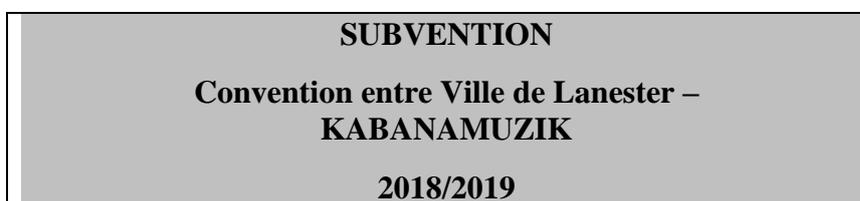
2- Participation au Salon :

- 2 journées de 7.5 heures de 1 agent = 15 heures

au total une mise à disposition de moyens humains correspondant à 51 Heures

3- Participation au rayonnement local du Salon :

- Toute l'équipe de la médiathèque contribue, aussi, par ailleurs, annuellement, in situ, à l'implication locale du Salon du Livre Jeunesse du Pays de Lorient, via l'accueil, en médiathèque de Lanester de différentes manifestations (rencontres d'auteur, accueil de classes, organisation et visites d'exposition)



ENTRE

LA VILLE DE LANESTER, représentée par Madame Thérèse THIERY, Maire,
Autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2019

Ci-après dénommée "La Ville de Lanester "

ET

L'association KABANAMUZI, déclarée en Préfecture le 30 juin 2005, représenté par Mme Marie-Laure BUSSENEAU, agissant en qualité de présidente de l'association,

Ci-après dénommée "L'Association"

Vu le décret du 06/06/2001 pris en application de l'article 10 de la loi N° 2000 -321 du 12/04/2000 au terme duquel une obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

PREAMBULE

L'association Kabanamuzik, créée le 30 juin 2005 (date de dépôt des statuts en sous-préfecture) ayant pour objectif la promotion sur la commune, des pratiques musicales instrumentales ou vocales.

Considérant l'intérêt culturel du projet de l'association qui s'inscrit dans une complémentarité avec les actions musicales et culturelles actuellement présentes sur la commune.

Et aux fins de confirmation de leur partenariat, la Ville de Lanester et Kabanamuzik ont décidé de conclure une convention

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er : OBJET DE LA CONVENTION

La Ville de Lanester verse une subvention de fonctionnement à l'association.

Il est rappelé que cette subvention est destinée au financement des seules activités de base avec le maintien d'un même potentiel de pratiquants et d'adhérents (référence 2005/2006).

Sont constitutives de ces activités dites de référence, activités complémentaires avec celles déjà existantes sur Lanester : le clavier, la flûte traversière, la flûte à bec, la batterie, la guitare, l'éveil musical, les percussions, la découverte instrumentale, la chorale enfant et les groupes musicaux actuels ou traditionnels.

Toute nouvelle activité ou orientation relevant de la liberté associative, ne rentre pas, même par substitution à une activité déjà référencée, dans le cadre de l'engagement et du soutien municipal. Il appartient, en conséquence, à l'association, de la financer par de nouvelles recettes ou par autofinancement.

ARTICLE 2 : RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE REGISSANT LES RELATIONS.

Il est précisé que l'Association Kabanamuzik, régie par la loi du 1er Juillet 1901, a satisfait à ses obligations de déclaration à la préfecture ou sous-préfecture compétente publiée au Journal Officiel.

L'Association poursuit un but non lucratif au regard notamment du caractère désintéressé de la gestion s'appréciant selon trois critères :

- Gestion à titre bénévole par des personnes n'ayant pas elles-mêmes ou par personne interposée, un intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation.
- absence de distribution directe ou indirecte de bénéfices
- les membres ou leurs ayants droits ne doivent pas être déclarés attributaires d'une part quelconque de l'actif.

Pour la conduite de ses tâches de gestion et d'animation, l'Association jouit d'une totale autonomie. Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts et le règlement intérieur de l'association, dans les instances décisionnelles et en conformité avec les lois et règlements.

Ceci étant rappelé, le cadre légal des relations entre la Ville de Lanester et l'association est celui défini par les articles L 1611-4 et L 2313-1. A15 du Code Général des Collectivités

territoriales, l'Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000 et le décret 2001-495 du 06 Juin 2001.

ARTICLE 3 : APPORTS DE MOYENS PAR LA VILLE DE LANESTER

Les différents apports de la Ville de Lanester peuvent être répertoriés de la manière suivante:

3-1 La mise à disposition de locaux

La Ville de Lanester met gratuitement à disposition de l'Association les locaux situés 16 rue Jean Marie Le Hen à Lanester (cf. la convention de mise à disposition des locaux signée entre l'association et la Ville de Lanester), soit une subvention pour 300m² évaluée à 13 500 € par an.

La ville de Lanester se réservant le droit de modifier l'affectation de ces locaux pour raisons de service.

3-2 Subvention de fonctionnement

Le Conseil Municipal a décidé de l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2018/2019, d'un montant global de **23243.90 €**.

Le versement total de cette somme est subordonné à la remise, par l'association,

- d'un récapitulatif des ateliers ouverts
- du nombre d'adhérents par ateliers
- de la répartition des pratiquants entre lanesteriens et non lanestériens

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

4-1 Production des comptes

Dans l'hypothèse où la subvention versée est supérieure à 75 000 € ou représente plus de 50% des ressources de l'association, celle-ci fournira à la Ville de Lanester le bilan certifié conforme (par le Président de l'association ou le Commissaire aux comptes) pour permettre une intégration en annexe des documents budgétaires de la Ville de Lanester comme prévu par l'article 2313-1.5° du Code général des collectivités territoriales.

En aucun cas la Ville de Lanester ne sera tenue de prendre à sa charge les déficits apparaissant dans les comptes de l'Association.

4-2 Production du compte rendu financier

Conformément à l'article 10 alinéa 4 de la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 l'Association fournira à la Ville de Lanester, un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, courant jusqu'au 31 août 2019 – date de fin des ateliers, pour l'année scolaire 2018 /2019.

ARTICLE 6 : RESILIATION

En cas de constat de carence, de faute ou de dysfonctionnement au cours de la durée de la convention, la Ville de Lanester se réserve la possibilité de dénoncer ladite convention par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours à compter de la réception dudit courrier.

La résiliation de la convention entraînera de droit l'interruption du versement des financements prévus à compter de la fin du préavis ou au reversement de la subvention au prorata de la durée de la convention restant à courir.

ARTICLE 7 : DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

La dissolution de l'Association met automatiquement fin aux engagements respectifs des parties.

Toutefois une dissolution ne saurait dégager l'Association des obligations contractées antérieurement, notamment des dettes existantes ou générées au moment de la dissolution.

La convention sera alors immédiatement privée d'effet pour l'avenir, sans que la Ville de Lanester soit tenue de reprendre à son compte les engagements éventuels contractés par l'Association à l'égard des tiers, avant la dissolution.

La part des subventions communales perçues par l'Association non utilisée, fera l'objet d'un reversement à la Ville de Lanester dès la décision de dissolution.

Fait à LANESTER, en deux exemplaires,
Le

POUR LA VILLE DE LANESTER

LA MAIRE,

Mme Thérèse THIERY

POUR L'ASSOCIATION

LA PRESIDENTE

Mme Marie-Laure BUSSENEAU

DECISION DU CONSEIL :

Mme La Maire : Des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Mme LE BOEDEC : Je ne participerai pas à ce vote.

Bonne note est prise.

Bordereau adopté à l'unanimité (une Elu(e) ne participant pas au vote.

XXXIV - TARIFS 2019 DE LA MEDIATHEQUE ELSA TRIOLET**Rapport de Mme PEYRE**

Les orientations budgétaires pour 2019 proposent une augmentation des tarifs de 1 %.

Concernant la médiathèque Elsa Triolet, en 2016, les tarifs ont subi une augmentation de 1 €, qui représentait + 4 %, pour atteindre des arrondis et ainsi faciliter les encaissements et la lisibilité des tarifs.

Aussi, il est proposé de maintenir pour l'année 2019 les tarifs de 2018, soit :

Abonnés (tous supports)	Lanester 2018	Lanester 2019	Extérieur 2018	Extérieur 2019	Quota et durée
Adulte	10 €	10 €	28 €	28 €	20 documents Dont au maximum 3 DVD fiction et méthodes de langue 3 semaines
Enfants, Jeunes jusqu'à 25 ans	Gratuité	Gratuité	18 €	18 €	
Première inscription « adulte résidant à Lanester »					
Personnes bénéficiaires des minima sociaux					
Etudiants titulaires d'une carte d'étudiant en cours de validité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	
Abonnements Collectivités (établissements scolaires, services municipaux, associations)	Gratuité pour les professionnels exerçant des actions pédagogiques en direction des Lanestériens	Gratuité pour les professionnel s exerçant des actions pédagogiques en direction des Lanestériens	27€	27 €	40 livres pour 42 jours (6 semaines) 15 revues pour 90 jours 4 CD pour 30 jours 2 réservations livres et revues

Concernant le renouvellement de la carte informatisée, il est proposé de maintenir le tarif facturé à l'adhérent en cas de perte, soit **1,50 €**.

Les recettes seront enregistrées à l'article 7062 du Budget communal 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission Culture, réunie le 27 novembre 2018

Considérant l'augmentation importante des tarifs appliqués en 2016,

Il est demandé au Conseil Municipal,

Article Unique – de VOTER les tarifs proposés ci-dessus concernant la médiathèque Elsa Triolet pour l'année 2019.

DECISION DU CONSEIL

Mme La Maire : Pas d'intervention sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

Mme La Maire : Quelques dates concernant le calendrier des fêtes de Noël avant de clôturer la séance :

- . Samedi 15 Décembre : Marché de Kerfréhour, de 10 h à 18 h
 - . Samedi 15 et 16 décembre : 1^{ère} organisation par l'association Scarole d'un marché des artistes à Quai 9 (graphistes, photos...) et différents artistes présents sur 2 jours
- Et d'une manière moins festive mais néanmoins très intéressante :
- . le 19 décembre, à 19 h, à Quai 9, les étudiants du Master Autéli, présenteront leurs propositions d'aménagement de la ville. Ceux et celles présents à la 1^{ère} réunion avaient pu en mesurer la qualité. Je vous invite à être nombreux puisque ces derniers ont accepté de reculer la réunion à 19 h en fonction des agendas des uns et des autres.

- Vendredi 21 décembre : Marché de Noël sous l'esplanade Jean-Claude PERRON
- . Mapping vidéo de 18 h à 20 h 15 (entre l'hôtel de ville et Quai 9) qui racontera l'atelier du père Noël sous une forme de son et lumière, sachant que le marché de Noël, est une initiative qui va réunir un grand nombre d'exposants, une trentaine environ,
- . Fest Nedeleg de 18 h à 20 h 30 à Quai 9,
- . Bal concert vers 20 h 30, avec présence du Père Noël et déambulation de la fanfare JazzLann,

- . Samedi 22 décembre : à la médiathèque, à 15 H 30, Cinénoël « la bataille géante de boules de neige »

- .le 9 janvier : vœux de la ville

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21 h 45.

THIERY Thérèse Maire	COCHE Myrienne donne pouvoir à Mme PEYRE à la page 257	L'HENORET Alain
LE STRAT Philippe	LE GAL Jean-Yves	JANIN Michelle
ANNIC Sonia	DE BRASSIER Claudine	PEYRE Mireille
LE MAUR Olivier donne pouvoir à Mme JANIN	JESTIN Philippe	GUEGAN Marie-Louise
LE GUENNEC Patrick	NEVE Jean-Jacques	GALAND Claudie
MAHE Eric	GARAUD Philippe	CILANE Wahmetrua
FLEGEAU Pascal	DUMONT Françoise	LE BLE Bernard
LOPEZ-LE GOFF	HEMON Morgane	HANSS Sophie
BERNARD Nicolas	LE MOEL-RAFLIK Annaïg	IZAR Joël
GAUDIN Marie-Claude	MUNOZ François-Xavier donne pouvoir à M. IZAR	LE BOEDEC Nadine
SCHEUER Alexandre	GUENNEC Mareta donne pouvoir à Mme GAUDIN	THOUMELIN Jean-Pierre
JUMEAU Philippe	PERON Maurice	